

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 15 décembre 2023

### Etaient présents :

• (pour toute la durée de la séance) : Mme ANDRÉ-LAMAT, Mme BEGHAIN, Mme BEZIAT, M. CHAMP, M. COSTE, M. DELAVOIE, M. DUNAS, M. DUTHOIT, M. DUVERNEUIL, M. GUYOT (en visioconférence), M. HAUQUIN, M. LARRÉ, Mme LOPEZ, M. RICHARD, Mme RODRIGUEZ-LAZARO.

• De 09H00 à 09h59 : M. THONY (en visioconférence) ;

• De 09H00 à 10H30 : Mme MARACHE ;

• De 09H00 à 13h47 : M. BOUHOURS ;

• De 09H00 à 14h10 : M. CASTETS ;

• De 09H00 à 14h29 : Mme BELLOCQ ;

### Etaient représentés :

• (pour toute la durée de la séance) : M. BRANCHEREAU, Mme HEINEBERG, M. HERMES, M. LABRUE, M. MAURIN, Mme MOREL, M. ORTEL, Mme SEGUIN, Mme TA QUANG, M. WEIDMANN ;

• A compter de 10h00 : M. THONY ;

• A compter de 14h30 : Mme BELLOCQ ;

Etaient invités : Mme ALONSO ; Mme AMMAR-KHODJA ; M. DAGNEAU ; M. GORNouvel ; Mme LAGEAT ; Mme LEROUX ; Mme MAZENC ; Mme MELLAC.

### **Point n°1 - Informations du président d'université :**

M. le président évoque les dernières déclarations du président de la République concernant la Recherche, lors d'un discours tenu par ce dernier le 07 décembre 2023 lors de la réception pour l'avenir de la Recherche française.

Dans ce discours, le président de la République a annoncé son intention d'une « *transformation* » de la recherche française à mener dans les 18 prochains mois, une « *vraie révolution* », pour rendre la recherche en France « *plus compétitive* » et remédier à un « *morcellement* » de celle-ci

Ce « *chantier de la réorganisation de la recherche en France* » prévoit :

- l'installation depuis le 7 décembre 2023 du « *Conseil présidentiel de la science* » ;
- de faire des organismes nationaux de recherche de « *vraies agences de programme* » ;
- d'écrire l'acte II de l'autonomie des universités impliquant de « *vrais contrats pluriannuels* » et « *une gouvernance réformée* ». Selon le président de la République, pour que les universités soient en mesure d'« *organiser* » et « *gérer* » la recherche au niveau de leur territoire, « *cela implique* » qu'elles « *renforcent leur autonomie* ».

M. le président explique qu'en fin de la présente séance de CA, il est prévu de soumettre au vote des conseillers une motion proposée par M. Coste afin d'exprimer les plus vives réserves de l'établissement et de sa communauté concernant les propos tenus par le président de la République le 07 décembre 2023 lors de l'installation du Conseil présidentiel de la science.

M. le président indique que cette motion rejoint le sens des réserves exprimées depuis le 14/12/2023 auprès de la ministre de tutelle par rapport au projet de poursuite d'une plus grande différenciation entre les universités, y compris en termes de financement ainsi que sur les propos relatifs à une possible remise en cause des statuts des enseignants-chercheurs et des autres personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. le président informe les conseillers de la réunion d'une séance additionnelle de CA prévue le 12 janvier 2024 (09h00). Il explique que la convocation à cette séance sera envoyée aux administrateurs au plus tard le 21/12/2023.

Cette séance additionnelle (non programmée au départ selon le calendrier prévisionnel des instances) fait suite à un courrier reçu début décembre 2023 de la DGRH du MESR évoquant un nouveau calendrier des opérations de promotion interne dans le corps des professeurs des universités (PR) selon la procédure dite de « repyramidage » (fixée par le décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés).

Ce nouveau calendrier diffère de celui reçu avant l'été 2023 ; il enjoint les établissements à porter au vote de leur CA d'ici le 12 janvier 2024 le choix de répartition des possibilités de promotions dans le corps des PR pour l'année 2024.

Il est prévu en conséquence de porter ce point à une séance additionnelle du conseil académique le 11 janvier 2024 et du conseil d'administration le 12 janvier 2024.

M. le président salue la présence au CA de Mme Leroux, nouvelle directrice générale des services (DGS) de l'université.

Il l'invite à se présenter auprès des conseillers

Mme Leroux indique avoir pris ses fonctions de DGS de l'UBM le 20/11/2023.

Elle était auparavant DGS de l'école nationale supérieure de chimie de Montpellier pendant 2 ans, d'octobre 2021 à novembre 2023, puis précédemment DGS adjointe de l'université de la Polynésie française d'août 2017 à août 2021.

De 2006 à 2017 elle a développé son parcours professionnel au sein de l'université Montpellier 1 puis université de Montpellier, occupant des fonctions dans le domaine du pilotage stratégique et opérationnel. En 2015, Mme Leroux a piloté la fusion des universités Montpellier 1 et 2.

Il est souhaité en CA la bienvenue à Mme Leroux dans ses nouvelles fonctions à l'UBM.

#### **Point n°2 - Procès-verbal du CA du 29/09/2023 :**

M. le président invite les membres du CA à faire part de leurs observations et/ou de leurs demandes éventuelles de modification du PV proposé.

M. Coste demande la rectification suivante en page n°4, 2<sup>ème</sup> § du PV proposé :

« Il demande si la présidence d'université entend inviter les laboratoires de recherche à dépenser les crédits les concernant sur l'exercice concerné afin que cet argent *ne soit pas* détourné de son *objet utilité* par l'Etat.

La version du PV intégrant la modification sollicitée en séance par M. Coste est soumise au vote du CA.

➤ Le procès-verbal du CA du 29/09/2023 est soumis au vote des conseillers :

Membres présents : 20  
Membres représentés : 10  
Abstention(s) : 0  
Blancs ou nuls : 0  
Suffrages exprimés : 30  
Pour : 30  
Contre : 0

➔ **Le CA approuve le PV de la séance de CA du 29/09/2023.**

### **Point n°3 - Budget rectificatif n°2 de l'exercice 2023 (BR2 - 2023) :**

#### **3.1 - Présentation :**

M. Champ explique que ce BR2-2023 est un budget rectificatif technique ayant principalement pour objet, s'agissant des opérations pluriannuelles (OPPA), de permettre de remettre à disposition les crédits dès le début de l'exercice budgétaire suivant.

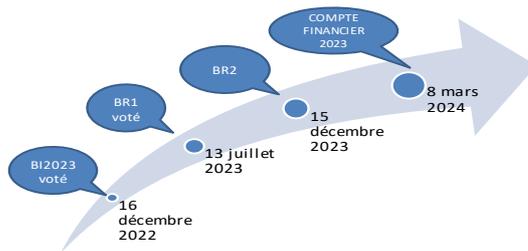
Ce BR2-2023 intègre également les informations supplémentaires qui sont connues à la date de construction du BR2, notamment l'intégration de l'ensemble des mesures RH décidées par l'Etat (dites « Guérini ») qui ont été annoncées et qui ne pouvaient pas être intégrées dans le BR1-2023.

M. Champ précise qu'entre la temporalité du BR2-2023 et celle du compte financier (COFI) de l'exercice l'établissement devrait normalement recevoir de l'Etat la notification du montant définitif de subvention pour charges de service public (SCSP) allouée à l'UBM ; il ajoute que l'université a déjà reçu de l'Etat à la date du présent CA des notifications supplémentaires de crédits dont l'affectation exacte n'est pas encore connue; ces sommes sont placées sur un compte d'attente avant de pouvoir réussir à les intégrer dans les matrices budgétaires de l'université.

Mme Lageat évoque les éléments structurants du BR2-2023, selon la présentation suivante :

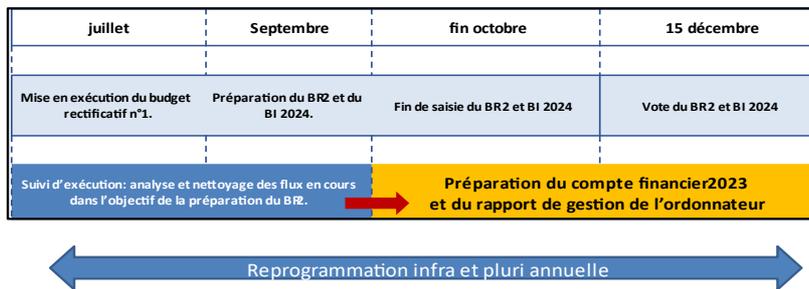
- Calendrier & cycle budgétaire 2023
- Synthèse du budget rectificatif n°2
  - Objectifs du budget rectificatif de fin d'année 2023
  - L'essentiel du BR2-2023
- Focus sur :
  - Exécution du budget au 15/11/2023.
  - Les dépenses, les recettes et le solde budgétaire
  - La trésorerie
- Analyse financière
- Les propositions de modification du budget
- Les tableaux soumis au vote

## Calendrier Budgétaire 2023



3

## Cycle budgétaire 2023



4

## Objectifs du budget rectificatif n° 2 (technique)

### Objectifs:

- Reprogrammer les tranches annuelles des opérations pluriannuelles (OPPA) en fonction de l'activité.
- Dégonfler les réserves
- Equilibrer, actualiser en fonction de l'exécution.



### En prenant en compte:

- Les recettes.
- La masse salariale.
- Les nouvelles mesures réglementaires depuis juillet 2023.

5

## L'essentiel du budget rectificatif n°2

**86 219 683€**  
Au budget rectificatif n°1  
(85 845 179 € au BI 2023)



**+ 716 985€**  
De SCSP par rapport au BR1 2023  
Notifications intermédiaires du 10/07 et 2/09 et Actions spécifiques non notifiées.  
(+1,1M€ par rapport au BI 2023)

**86 936 668€**  
Au budget rectificatif n°2  
Absence de notification définitive.  
Versement de 1,3M€ arrivé le 08/12 (non pris en compte)

**23 438 260 €**  
Au BR1 (19 360 670 € au BI 2023)



**- 4 665 813€**  
De ressources propres y/c les réserves.  
Au BR1 : +4,1M€

**18 772 447€**  
Au BR2

- Une baisse de la projection des recettes encaissées (RE) de -3,95M€
  - Une baisse des crédits de paiement (CP) de -3,1M€
  - Une baisse des autorisations d'engagement (AE) de -3M€
    - Un réajustement de l'enveloppe de personnel

## Eléments structurants du budget rectificatif n°2 - 2023 :



# L'exécution du budget

arrêté au 15 novembre 2023



Sous-exécution globale des opérations pluriannuelles (OPPA) en dépense (AE & CP) quelle que soit l'enveloppe (F, I, P).  
Sous-exécution de la recette sur les OPPA notamment les opérations d'investissement.

- Report des opérations sur 2024

8



## Focus sur les dépenses: les autorisations d'engagement (AE)

Budget en €	2023 BR1		2023 BR2		Ecart BR2 BR1 2023	
	€	%	€	%	€	%
Fonctionnement	18 381 551		16 963 802		-1 417 749	-7,7%
Investissement	5 023 145		3 335 135		-1 688 010	-33,6%
Personnel	85 663 950		85 782 523		118 572	0,1%
<b>Total AE</b>	<b>109 068 647</b>		<b>106 081 459</b>		<b>-2 987 188</b>	<b>-2,7%</b>

Les autorisations d'engagement (AE) s'élèvent à **106,1M€** soit une baisse de 2,7% par rapport au BR1 (-3,08% BI 2023), et se répartissent selon les 3 enveloppes suivantes:

- Fonctionnement 16,93M€ (-7,7% par rapport au BR1)
- Investissement 3,33M€ (-33,6% par rapport au BR1)
- Personnel: 85,78M€ (+ 0,1% par rapport au BR1)

- Les mouvements du budget rectificatif viennent réajuster les crédits inscrits au BR1 dont l'élaboration s'est effectuée en octobre 2023 avec un impact significatif sur l'enveloppe **d'investissement** (réserves et oppa) et l'enveloppe **de fonctionnement** (sur les OPPA).
- La programmation sur les OPPA est à travailler avec les CRB car elle ne tient pas assez compte de l'avancée des projets.

9

## Focus sur les dépenses: les crédits de paiement

Budget en €	2023 BR1		2023 BR2		Ecart BR2 BR1 2023	
	€	%	€	%	€	%
Fonctionnement	18 271 603		16 825 697		-1 445 907	-7,9%
Investissement	11 891 614		10 152 794		-1 738 820	-14,6%
Personnel	85 663 950		85 782 523		118 572	0,1%
<b>Total CP</b>	<b>115 827 168</b>		<b>112 761 013</b>		<b>-3 066 155</b>	<b>-2,6%</b>

Les crédits de paiement (CP) s'élèvent à **112,76M€** soit -2,6% par rapport au BR1 ( -7,8% par rapport au BI 2023) et se répartissent selon les 3 enveloppes suivantes:

- Fonctionnement: 16,8M€ (-7,9% par rapport au BR1)
- Investissement: 10,2 M€ (-14,6% par rapport au BR1)
- Personnel: 85,78 M€ (+0,1% par rapport au BR1)

- Les mouvements du budget rectificatif à la baisse relèvent des enveloppes de fonctionnement et d'investissement sur les OPPA ainsi que les réserves pour des projets qui sont reportés sur 2024 ( Infranum, Ella, forage P4...).

10

## Focus sur l'enveloppe de masse salariale

Hausse de **+119K€**  
par rapport au  
budget rectificatif n°1  
(soit +998K€ par rapport au BI2023)



- 321K€ sur les opérations pluriannuelles dont:

- -332K€ sur les contrats d'enseignements (ERASMUS, mobilité internationale, PIA3 ACCESS),
- +13K€ sur REACT-EU.
- Réajustement à la marge sur les contrats de recherche (-1,4K€)

+ 439K€ sur le budget propre de l'établissement qui s'explique par l'impact des mesures Guérini mises en œuvre pour l'ensemble de la population des agents.es d'UBM.

11

## Focus sur les emplois

Hausse de **+8,8 ETPT**  
par rapport au BR1 soit  
1 149,9 ETPT au total.  
(+14 ETPT par rapport au BI)



**+0,2 ETPT sur plafond ETAT:**

- 2,9 ETPT BIATSS
- +3,1 ETPT ENS-EC

**+8,6 ETPT sur plafond ETABLISSEMENT:**

- +11,8 ETPT BIATSS
- 3,2 ETPT ENS-EC

La variation du nombre d'ETPT entre le BR1 et BR2 s'explique par:

- Les départs par voie de mutation/détachement, et non encore pourvus;
- Le recrutement d'ATERSupplémentaires;
- La réalisation partielle de la CE 2023;
- La comptabilisation des emplois étudiants et contrats d'apprentissage dans la T1 (hausse contractuels Biatss en CDD).

- La prise en compte des contrats étudiants et contrats d'apprentissage n'a pas d'impact sur l'enveloppe de masse salariale (déjà pris en compte).

12

## Focus sur la recette encaissée (RE)

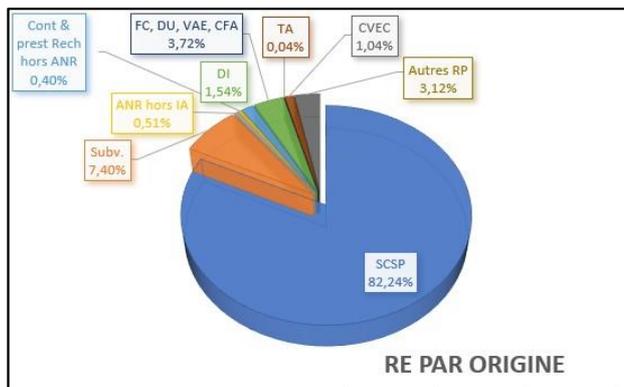
Montant estimé de:  
**105 709 115€**

Diminution de **3,6%** par rapport au BR1.

- Ajustement à la hausse de la SCSP, de la CVEC et diminution des réserves (-2,1M€) soit -2,1%.
- Reprogrammation sur les OPPA (-1,86M€) soit -20,1%:
  - les op immobilières telles que la CLEFF (solde), réhabilitation pôle archéo, versement GER Op campus;
  - les contrats enseignement (PIA3 Accès, Aap CRNA et ERASMUS, mobilité);
  - les contrats de recherche (ERC Patrimonium, solde de subv. CRNA...)

Répartition de la prévision de RE au BR2:

- ✓ 82% SCSP
- ✓ 18% ressources propres



13

## Focus sur le solde budgétaire

Solde budgétaire en €			Ecart BR2 BR1 2023	
	2023_BR1	2023_BR2	€	%
CP	115 827 168	112 761 013	-3 066 155	-2,6%
RE	109 657 943	105 709 115	-3 948 828	-3,6%
<b>SB (RE-CP)</b>	<b>-6 169 225</b>	<b>-7 051 898</b>	<b>-882 673</b>	<b>14,3%</b>
dont sur OPPA (T9)	-3 333 114	-3 482 025	-148 911	4,5%
dont hors OPPA	-2 836 111	-3 569 873	-733 762	25,9%

**Déficit de -7,05M€**

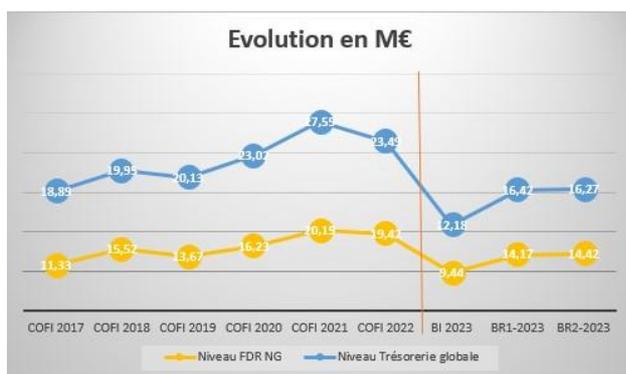
Soit +883K€ par rapport au BR1

Diminution du budget de CP inférieure à la diminution du budget de la recette.

- Le déficit du solde budgétaire est augmenté de 14,3% par rapport au BR1 et s'explique par la baisse prévisionnelle des décaissements (CP:-2,6%) qui est inférieure à la baisse prévisionnelle des recettes (RE: -3,6%). Le solde budgétaire déficitaire est ainsi augmenté de +883K€ par rapport au BR1.
- Le solde budgétaire négatif sur le hors OPPA s'explique par le décalage des financements reçus en N-1 (DSG projets, AS, mesures LPR, décalage des prestations des PUB...) ainsi que le financement d'investissement pris sur le FDR (PPI...), ainsi que les surcoûts engendrés par les fluides, l'inflation et les mesures salariales non compensées.

14

## Focus sur la trésorerie



L'équilibre financier au BR2 s'effectue par un prélèvement sur la trésorerie de **7,22 M€** dont 3,5 M€ concerne le décalage des OPPA.

Au 31 décembre 2023, le montant de la trésorerie est estimée à **16 270 138 €** (calcul sur la base du COFI 2022).

- Le niveau de trésorerie évolue positivement sur les 5 dernières années (comptes financiers) du fait de l'opération Campus et des opérations d'investissement (ex CLEFF) pour lesquelles l'établissement a perçu un financement via des avances. Le compte financier 2022 a mis en évidence l'effet conjoncturel de la pandémie avec un pic au COFI 2021. Les indicateurs du BR2 semblent confirmer les indicateurs structurels de l'activité de l'établissement.

15

### Analyse financière du BR2

#### Soutenabilité annuelle :

- Solde budgétaire négatif : -7,05M€ (-9,49M€ au BI/ -6,17M€ au BR1)
  - Variation de trésorerie négative : -7,22M€ (-10,13M€ BI/ -7,06M€ au BR1)
  - Variation du FDR négative : -5M€ (-8,05 au BI/ -5,25M€ au BR1))
  - Variation du besoin en FDR positive : +1,81M€ (prévision d'encaissement inférieure à la prévision de décaissement) (+2,08M€ au BI/ +1,8M€ au BR1)
- Les indicateurs financiers sont dégradés par rapport aux indicateurs du BR1 mais en amélioration par rapport à ceux du budget initial. Ils soulignent néanmoins une situation financière soutenable mais en tension sur le socle structurel.

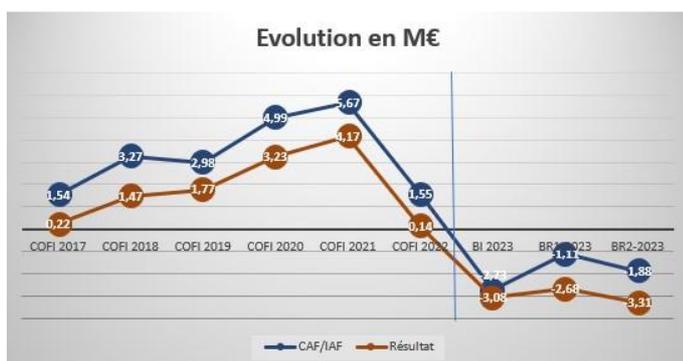
#### Soutenabilité pluri annuelle :

- Niveau final de trésorerie (T6) : +16,27 M€ + reste à encaisser (T9) : +45,97M€ = **62,24 M€**
  - Reste à engager (T9) : +46,6 M€ + Restes à payer (T10b) : +2,28 M€ = **48,88M€**
  - Balance positive de **+13,36M€**
- Ces indicateurs indiquent une situation financière saine et soutenable à long terme, sous réserve que les dépenses relatives aux OPPA soient éligibles dans leur intégralité par le financeur.
- La balance qui tient de la part d'autofinancement de l'établissement sur les opérations.

Les seuils prudentiels de niveau de trésorerie et de fonds de roulement sont respectés :

- 57 jours pour la trésorerie (seuil règlementaire de vigilance pour la trésorerie : 30 jours ; seuil d'alerte règlementaire pour la trésorerie : seuil inférieur à 25 jours) ;
- 50 jours pour le fonds de roulement net global (FDR NG) (seuil règlementaire de vigilance pour le FDR : 30 jours ; seuil d'alerte règlementaire pour le FDR : seuil inférieur à 25 jours) ;

Dans le contexte actuel de 2023 et 2024, les seuils d'alerte dits prudentiels ont été exceptionnellement rabaissés à 15 jours pour le FDR et la trésorerie.



- Dégradation prévisionnelle **des ratios** relatifs au fonctionnement (Résultat= 7\* - 6\*) par rapport au BR1.
- Augmentation du montant de **l'insuffisance d'auto financement** (IAF) par rapport au BR1.
- Dégradation de **l'équilibre global** par rapport au BR1.
- Amélioration par rapport au BI 2023.

### En conclusion :

- Contrainte croissante de la masse salariale (GVT et évolutions réglementaires non compensées)
- Surcoût exponentiel des charges incompressibles dont l'inflation des fluides.
- Les ressources propres insuffisantes pour absorber les coûts de l'activité .
- Poids de la charge d'amortissement non compensés (+1,4M€).
- FDR et trésorerie déjà gagés.

17

Le solde budgétaire affiche un déficit de -7,05 millions d'euros.

L'équilibre financier au BR2 s'effectue par un prélèvement sur la trésorerie de **7,22 M€** dont 3,5 M€ concerne le décalage des OPPA.

L'établissement a sollicité et obtenu de Mme la rectrice l'autorisation d'opérer un prélèvement du FDR pour financer à la fois du structurel et de l'investissement.

→ En synthèse, le BR2-2023 tel que proposé a pour objet de modifier le budget 2023 comme suit :

- Augmentation du plafond des emplois de **+8,8 ETPT** (Equivalent Temps Plein Travaillé).
- Diminution du plafond des autorisations d'engagement (AE) : - 2 987 188€
- Diminution du plafond des crédits de paiement (CP) : - 3 066 155€
- Diminution des prévisions d'encaissements (RE) : - 3 948 828€
- *Solde budgétaire des mouvements du BR2 négatif* : - 887 673€
- **Mécaniquement, on observe une dégradation du solde budgétaire prévisionnel dont le montant s'élève à -7 051 898€ (BR1 : - 6 169 225€).**

→ Mme Lageat indique que le BR2-2023 comprend des tableaux budgétaires, dont certains sont soumis au vote du CA et d'autres sont transmis aux administrateurs pour information :

- **pour vote du CA** : - Tableau 1 : autorisation d'emplois ; - Tableau 2 : autorisations budgétaires ; - Tableau 4 : équilibres financiers ; - Tableau 6 : situation patrimoniale ; - Tableau 9 : opérations pluriannuelles
- **pour information du CA** : - Tableau 3 : dépenses par destination ; - Tableau 5 : Opérations pour compte de tiers ; - Tableau 7 : plan de trésorerie ; - Tableau 8 : opérations de recettes fléchées ; - Tableau 10 : opérations pluriannuelles détaillées ; - Tableau 10bis : synthèse budgétaire et comptable.

▪ Tableaux budgétaires soumis au vote du CA :

Tableau 1 - autorisation d'emplois :



Tableau 1

Autorisation d'emplois

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Budget rectificatif n°2 2023

		(A)		(B)		(C) = (A) + (B)
		Emplois sous plafond Etat		Emplois financés hors SCSP		Global
		En ETPT		En ETPT		
Catégories d'emplois	Nature des emplois	Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Titulaires			427,4
		Permanents	CDI	427,4		11,4
		Non permanents	CDD	160,0		184,9
	<b>S/total EC</b>			<b>598,8</b>	<b>24,9</b>	<b>623,7</b>
<b>Elèves fonctionnaires stagiaires des</b>						-
BIATOSS	Permanents	Titulaires	310,0			310,0
		CDI	37,7			50,3
	Non permanents	CDD	1,9		12,6	165,9
	<b>S/total Biatoss</b>			<b>349,6</b>	<b>176,6</b>	<b>526,2</b>
<b>Totaux</b>			<b>948,4</b>	<b>201,5</b>	<b>1 149,9</b>	
<b>Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat</b>			<b>996,0</b>			<b>Plafond global des emplois voté par le CA</b>

• Tableau des autorisations budgétaires (T2) :

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

	DEPENSES						RECETTES			
	AE			CP			BR 1 - 2023 Soumis au CA du 13/07/23	BR 2 - 2023 Proposition soumise au CA du 15/12/23	Ecart entre le BR1 et le BR2	
	BR 1 - 2023 Soumis au CA du 13/07/23	BR 2 - 2023 Proposition soumise au CA du 15/12/23	Ecart entre le BR1 et le BR2	BR 1 - 2023 Soumis au CA du 13/07/23	BR 2 - 2023 Proposition soumise au CA du 15/12/23	Ecart entre le BR1 et le BR2				
<b>Personnel</b>	<b>85 663 950</b>	<b>85 782 523</b>	<b>118 572</b>	<b>85 663 950</b>	<b>85 782 523</b>	<b>118 572</b>	<b>100 701 381</b>	<b>98 623 770</b>	<b>- 2 077 611</b>	<b>Recettes globalisées</b>
<i>Dont contributions employeur au CAS Pension</i>	23 291 055	23 278 054	- 13 001	23 291 055	23 278 054	- 13 001	86 219 683	86 936 668	716 985	Subvention pour charges de service public
<b>Fonctionnement</b>	<b>18 381 551</b>	<b>16 963 802</b>	<b>- 1 417 749</b>	<b>18 271 603</b>	<b>16 825 697</b>	<b>- 1 445 907</b>	334 364	130 364	- 204 000	Autres financements de l'Etat
<i>Dont AE = CP</i>	13 343 128	13 004 362	- 338 766	13 343 128	13 004 362	- 338 766	936 420	1 100 793	164 373	Fiscalité affectée
<i>Dont AE &lt;-&gt; CP</i>	5 038 423	3 959 440	- 1 078 983	4 928 475	3 821 335	- 1 107 141	3 759 408	1 285 387	- 2 474 021	Autres financements publics
<b>Investissement</b>	<b>5 023 145</b>	<b>3 335 135</b>	<b>- 1 688 010</b>	<b>11 891 614</b>	<b>10 152 794</b>	<b>- 1 738 820</b>	9 451 506	9 170 559	- 280 947	Recettes propres
<i>Dont AE = CP</i>	3 328 657	2 894 958	- 433 699	3 328 657	2 894 958	- 433 699	8 956 562	7 085 345	- 1 871 216	<b>Recettes fléchées</b>
<i>Dont AE &lt;-&gt; CP</i>	1 694 488	440 177	- 1 254 311	8 562 957	7 257 836	- 1 305 121	1 152 057	1 156 307	4 250	Financements de l'Etat fléchés
							7 648 889	5 788 112	- 1 860 776	Autres financements publics fléchés
							155 616	140 926	- 14 690	Recettes propres fléchées
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>109 068 647</b>	<b>106 081 459</b>	<b>- 2 987 188</b>	<b>115 827 168</b>	<b>112 761 013</b>	<b>- 3 066 155</b>	<b>109 657 943</b>	<b>105 709 115</b>	<b>- 3 948 828</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent)</b>							6 169 225	7 051 898	882 673	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit)</b>

• Tableau de l'équilibre financier (T4) :

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

BESOINS			FINANCEMENTS		
Besoins (utilisation des financements)	BR 1 - 2023	BR 2 - 2023	BR 1 - 2023	BR 2 - 2023	Financements (couverture des besoins)
	Soumis au CA du 13/07/23	Proposition soumise au CA du 15/12/23			
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	6 169 225	7 051 898			Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont solde budgétaire budget Etablissement</i>	5 744 918	6 999 498			<i>dont solde budgétaire budget Etablissement</i>
<i>dont solde budgétaire budget du CFA</i>	202 487	187 487			<i>dont solde budgétaire budget du CFA</i>
<i>dont solde budgétaire SIGDU</i>	221 820			135 088	<i>dont solde budgétaire SIGDU</i>
Remboursements d'emprunts (capital) (b1)					Nouveaux emprunts (capital) (b2)
Nouveaux prêts (capital) (b1)	5 100	3 150	5 569	3 803	Remboursements de prêts (capital) (b2)
Dépôts et cautionnements (b1)					Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	1 026 404	831 253	826 607	1 058 709	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)	1 311 692	1 068 862	616 913	675 795	Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	8 512 421	8 955 163	1 449 089	1 738 307	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)	0	0	7 063 332	7 216 856	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>			1 935 484	2 558 400	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>			5 127 849	4 658 456	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (I)</b>	<b>8 512 421</b>	<b>8 955 163</b>	<b>8 512 421</b>	<b>8 955 163</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)</b>

Tableau 6 - Situation patrimoniale



**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Compte de résultat

CHARGES	BR 1 - 2023	BR 2 - 2023	Ecart entre le BR1 et le BR2	PRODUITS	BR 1 - 2023	BR 2 - 2023	Ecart entre le BR1 et le BR2
	Soumis au CA du 13/07/23	Proposition soumise au CA du 15/12/23			Soumis au CA du 13/07/23	Proposition soumise au CA du 15/12/23	
Personnel	84 632 950,44	84 751 523	118 572	Subventions de l'Etat	86 559 905,28	87 072 890	512 985
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	23 291 057	23 291 035	-	Fiscalité affectée	936 420,00	1 100 793	164 373
Fonctionnement autre que les charges de personnel	26 489 033	25 010 314	- 1 478 740	Autres subventions	6 063 078,28	3 296 652	- 2 766 427
Charges d'intervention				Autres produits	14 883 612,58	14 989 233	105 620
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>111 122 004</b>	<b>109 761 836</b>	<b>- 1 360 168</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>108 441 016</b>	<b>106 454 567</b>	<b>- 1 986 449</b>
Résultat prévisionnel - bénéfice: (3) = (2) - (1)			- 826 281	Résultat prévisionnel - perte: (4) = (1) - (2)	2 689 988	3 307 295	617 307
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) - (2) + (4)</b>	<b>111 122 004</b>	<b>109 761 836</b>	<b>- 1 360 168</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) - (2) + (4)</b>	<b>111 122 004</b>	<b>109 761 836</b>	<b>- 1 360 168</b>

\* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	BR 1 - 2023	BR 2 - 2023	Ecart entre le BR1 et le BR2
	Soumis au CA du 13/07/23	Proposition soumise au CA du 15/12/23	
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 2 689 988	3 307 295	5 997 283
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6 263 075	6 215 017	636 248
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 536 020	2 536 020	117 020
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	-	-	-
quote part des subventions d'investissement versée au résultat de l'exercice	2 155 365	2 255 441	28 268
<b>= CAF ou IAF*</b>	<b>- 1 107 298</b>	<b>1 881 711</b>	<b>2 989 009</b>

\* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

Etat de l'évolution de la situation patrimoniale - droits constatés

EMPLOIS	BR 1 - 2023	BR 2 - 2023	Ecart entre le BR1 et le BR2	RESSOURCES	BR 1 - 2023	BR 2 - 2023	Ecart entre le BR1 et le BR2
	Soumis au CA du 13/07/23	Proposition soumise au CA du 15/12/23			Soumis au CA du 13/07/23	Proposition soumise au CA du 15/12/23	
Insuffisance d'autofinancement*	1 107 298	1 881 711	774 413	Capacité d'autofinancement*			
Investissements	11 891 914	10 152 794	- 1 738 820	Financement de l'actif par l'Etat	1 180 759	1 587 831	407 072
Régularisations				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	6 096 033	5 448 960	- 647 073
Bombournement des dettes financières				Autres ressources	268 500	1 500	267 000
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>12 989 912</b>	<b>12 034 507</b>	<b>- 2 513 235</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>7 745 292</b>	<b>7 038 291</b>	<b>- 707 001</b>
<b>APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6) - (5)</b>				<b>PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6) - (5)</b>	<b>5 253 615</b>	<b>4 996 215</b>	<b>- 257 400</b>

Tableau 9 - Synthèse des opérations pluriannuelles



**Tableau 9**  
**Synthèse des opérations pluriannuelles**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**B - Recettes**

Nature Opérations	Fichés(O/N)	Opérations	Libellé Opération	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année N	Restes à escombrer
				(I)	(I4)	(I4)+(I4)	(I4)	(I7)	(I4)-(I7)+(I4)-(I7)
Total Contrat de recherche				23 310 167,52	1 339 467,81	22 370 699,71	14 848 343,85	2 239 535,06	5 062 816,40
Total Contrat d'investissement				8 263 536	3 879 486	4 384 050	1 474 016	1 048 069	1 651 269
Total Contrat d'investissement				84 415 704	8 774 038	55 641 666,29	12 521 644	6 623 404	10 468 612
<b>Total général</b>				<b>96 189 408</b>	<b>13 992 992</b>	<b>82 196 416</b>	<b>28 844 004</b>	<b>7 378 009</b>	<b>45 978 426</b>

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**A - Dépenses**

Opérations	Montant net par opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes les années antérieures à N	AE consommées les années antérieures à N	AE réprogrammées ou reportées en N	AE nouvelles ouvertes en N	Total des AE ouvertes en N	CP consommés les années antérieures à N	CP réprogrammés ou reportés en N	CP nouveaux ouverts en N	TOTAL CP ouverts en N	Restes à engager en fin d'année N (A2)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année N (B2)	
Total Contrat de recherche	21 482 520	17 251 509	15 092 886	0	1 565 688	1 565 687,43	17 551 294	14 917 335	0	1 728 189	1 728 189,23	4 823 987	17 809
Total Contrat d'investissement	4 878 273	2 459 857	1 740 331	0	862 069	862 068,21	2 700 409	1 700 312	0	892 011	892 011,20	2 375 939	10 400
Total Contrat d'investissement	44 079 846	23 658 171	21 240 955	0	1 771 207	1 771 207,23	20 744 913	16 360 109	0	8 144 431	8 144 430,62	30 232 581	68 578
<b>Total général</b>	<b>90 537 671</b>	<b>45 008 738</b>	<b>37 335 872</b>	<b>0</b>	<b>4 198 897</b>	<b>4 198 897,33</b>	<b>41 016 616</b>	<b>32 977 756</b>	<b>0</b>	<b>10 863 620</b>	<b>10 863 620,33</b>	<b>48 062 907</b>	<b>95 987</b>

**3.2 - Discussion :**

Mme Beghain observe que le niveau de trésorerie et le niveau de fonds de roulement net global (FDR NG) prévus au BR2-2023 de l'UBM sont a priori très supérieurs aux seuils prudentiels autorisés.

Elle évoque les données rapportées par Mme Lageat d'un niveau de trésorerie de l'UBM au BR2-2023 de 57 jours et d'un niveau de FDR NG de 50 jours alors que le niveau « recommandé » dans les deux cas est de 15 jours

M. Champ signale que ce niveau de 15 jours n'est pas un seuil « recommandé », mais qu'il s'agit d'un seuil « autorisé ».

Mme Beghain interroge ce choix prévu au BR2-2023 de fixer le niveau de trésorerie et le niveau de FDR NG de l'UBM « si au-delà des seuils prudentiels ».

Mme Lageat explique que le BR2-2023 reste un budget *prévisionnel*, qui intègre le prévisionnel des OPPA, de l'activité de l'établissement.

Elle évoque la possibilité d'un ensemble d'aléas de gestion qu'il n'est pas possible de déterminer et de maîtriser à l'avance, tels que notamment les aléas de gestion portant sur les OPPA, liés à des mouvements RH de personnels, à des impossibilités de les mettre en œuvre, à des ralentissements de fonctionnement (exemple cité du blocage de l'université en mars-avril 2023).

Mme Beghain demande si l'établissement ne fait pas montre en l'espèce d'une prudence excessive en choisissant de fixer la trésorerie et le FDR NG à des niveaux aussi élevés.

Mme Lageat répond par la négative. Elle rappelle que le montant total de la paye servie aux personnels de l'université représente à lui seul près de 7,5 millions d'euros par mois.

Mme Beghain s'étonne de l'écart relevé entre les seuils prudentiels autorisés et les niveaux de trésorerie et de FDR NG prévus au BR2-2023. Elle interroge l'existence éventuelle d'un choix politique susceptible d'expliquer cet écart.

M. Champ remarque que cet écart tient pour l'essentiel aux décalages d'OPPA qui s'élèvent à plus de 10 millions d'euros.

Il explique qu'un grand nombre d'opérations de travaux ont dû être reportées faute de personnels en nombre suffisant à la DPIL pour assurer le suivi opérationnel de ces travaux. M. Champ précise que ce point est progressivement en voie d'être résorbé. Du fait de ce décalage d'opérations, un grand nombre de dépenses ont été retardées.

M. Champ évoque également une problématique d'anticipation des volumes et montant des dépenses de fluides de l'université.

Il explique que l'UBM était jusqu'à présent (avant passage prévu au 01/01/2024 sur un nouveau marché) très dépendante de la variation des prix du gaz et des impondérables climatiques.

L'université a bénéficié en 2023/2024 d'une saison de chauffe relativement tardive, ce qui lui a permis de réaliser des économies imprévues non négligeables.

A l'échelle du BR2-2023, ces éléments peuvent donner l'impression d'une relative aisance budgétaire alors qu'en réalité, beaucoup de dépenses sont retardées.

Mme Ammar-Khodja ajoute qu'au COFI-2023, les administrateurs verront que la trésorerie de l'établissement est en grande partie gagée.

Elle indique que le MESR autorise désormais les établissements à une fourchette basse de FDR assurant au minimum 15 jours de fonctionnement ; mais pour l'UBM, le FDR doit couvrir au moins 30 jours de fonctionnement, sinon l'université n'est pas en mesure de payer les salaires des personnels.

15 jours de fonctionnement représentent 3,5 millions d'euros sur le compte Trésor ; la paye des personnels 7,5 millions d'euros. L'UBM doit disposer d'une couverture d'au moins 30 jours de fonctionnement ; elle ne peut pas descendre plus bas.

M. le président rejoint les propos de Mme Ammar-Khodja : une grande partie du FDR de l'UBM est gagée. Le seuil minimum de 15 jours de fonctionnement pour la détermination du FDR est une nouveauté (ce seuil était auparavant de 30 jours). C'est en négociant collectivement avec le MESR afin que les mesures Guérini et les surcoûts d'énergie n'impactent pas trop les campagnes d'emplois des établissements que ce seuil a été abaissé à 15 jours.

Cet écart relevé entre les seuils prudentiels autorisés et les niveaux de trésorerie et de FDR NG prévus au BR2-2023 relève d'éléments aléatoires (ceux évoqués en séance) et non pas de choix politiques trop prudents.

M. Coste évoque les données relatives à l'exécution du budget au 15/11/2023, qui indiquent 66% d'exécution du budget d'AE ; 64% d'exécution du budget de CP.

Il demande s'il est possible d'estimer le taux d'exécution au 15/12/2023 ?

Mme Lageat répond qu'en 2022, à la même époque de l'année, l'université présentait un taux d'exécution sur les AE et sur les CP qui se situait de 2 points en moins par rapport au BR2-2023.

M. Champ remarque que l'UBM améliore au BR2-2023 la sincérité de la prévision budgétaire de l'établissement.

Mme Lageat explique que cela tient aux déprogrammations de crédits opérées au BR1-2023.

La tendance de l'UBM au BI consiste pour les CRB à projeter leur budget selon une prévision d'activité et les choix stratégiques de l'établissement.

Or, par rapport à cette prévision d'activité, l'UBM n'a pas toujours les moyens de mettre en œuvre les projets prévus au budget, d'où de moins bons résultats qu'escomptés en termes de taux d'exécution budgétaire.

M. Coste rejoint les propos de Mme Beghain concernant les seuils prévus au BR2-2023 de niveau de trésorerie et de fonds de roulement de l'UBM.

Il indique entendre que des aléas expliquent cet écart relevé entre les seuils prudentiels autorisés et les niveaux de trésorerie et de FDR NG prévus au BR2-2023.

Il estime toutefois qu'indépendamment de ces aléas, il existe également une marge de gestion politique de l'établissement par la présidence d'université, qu'il s'agisse de l'équipe présidentielle actuelle ou de leurs prédécesseurs.

Il évoque des éléments de comparaison au niveau national :

- 2017-2018, moyenne nationale : 47 jours ; UBM : 48 jours ;

- 2021 : moyenne nationale : 73 jours ; UBM ; 79 jours

- 2023 : UBM à 50 jours de FDR NG ; d'autres universités qui sont en dessous : UPPA, université de Savoie, université du Mans, certains sont même autour de 35-40 jours.

Il demande si l'établissement ne dispose pas malgré les aléas d'une petite marge budgétaire permettant d'envisager des niveaux prudentiels moins élevés de trésorerie et de FDR NG pour l'UBM.

Il évoque le risque que l'Etat interprète ce choix au détriment de l'établissement, en considérant que l'université disposerait de « trop d'argent en réserves ».

M. le président rappelle qu'en 2018, le budget de l'université n'était pas encore impacté par les opérations majeures de l'opération Campus Bordeaux qui expliquent sur le présent exercice les importants décalages constatés sur les OPPA.

Il évoque la nécessité de comparer des contextes comparables, les aléas pouvant être plus importants dans les contextes marqués par des OPPA d'envergure.

Il ajoute que les comparaisons entre établissements sont également complexes, compte tenu de leurs particularités respectives (et selon le montant de SCSP qui leur est versée par l'Etat).

M. Richard invite à une lecture politique de l'autorisation donnée par le MESR d'abaissement des seuils prudentiels des EPSCP : si le MESR autorise les établissements à disposer de réserves prudentielles basses, c'est aussi pour les inciter à ponctionner sur leur fonds de roulement (FDR).

Dans ce contexte, il demande quelle est la part gagée du FDR et la part dont l'université dispose vraiment. Il demande que ces données soient précisées dans les documents présentés aux administrateurs.

Mme Ammar-Khodja et Mme Lageat répondent que ces données-là sont communiquées aux administrateurs chaque année lors du vote du compte financier (COFI) de l'année n-1.

C'est au COFI qu'est constaté le budget *réalisé* de l'université, et que l'on connaît les opérations gagées qui vont se dénouer sur les exercices futurs, avec des indicateurs fiabilisés.

M. Richard relève le terme de « déprogrammation » qui est récurrent dans cette présentation du BR2-2023, avec des déprogrammations sur les recettes en ressources propres, sur la masse salariale des contrats de recherche.

Il interroge le sens de cette tendance de l'université à programmer voire à surprogrammer et à déprogrammer et s'inquiète du coût pour l'université de ces opérations de déprogrammations qui nécessitent du temps homme et donc de l'argent.

Il remarque une propension à l'« optimisme » en début d'exercice budgétaire, mais estime que cela devient « ridicule » au vu de l'ampleur des opérations de déprogrammations/ reprogrammations.

Il évoque la nécessité de faire preuve de « réalisme » politique dans les prévisions budgétaires de l'établissement.

M. Champ répond que cet « optimisme » s'explique notamment par les aléas pouvant survenir concernant des subventions de financeurs extérieurs, dont les modalités et calendrier de versement peuvent changer par rapport aux prévisions initiales.

Il cite l'exemple de la subvention prévue dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER) pour l'unité « archéopôle » qui a fait l'objet d'une modification récente de son calendrier de versement, étant observée la signature tardive du CPER 2021 qui est intervenue en 2023.

Il indique que s'agissant des autres ressources propres de l'UBM, il s'agit pour l'essentiel des frais d'inscription standards qui font l'objet d'estimations budgétaires globalement assez sincères.

Il explique l'intérêt des reprogrammations budgétaires, notamment sur les ressources propres liées aux OPPA : en permettant que les fonds soient de nouveau disponibles sur les CRB, cela permet notamment d'ajuster la réalisation des opérations dès l'année suivante.

Mme Lageat souligne que cela permet de ne pas bloquer l'activité de l'établissement, notamment pour les porteurs de projets de recherche.

M. le président évoque la déprogrammation :

- comme étant favorable aux porteurs de projets Recherche pour la réalisation de leurs projets (cela évite que des sommes non dépensées soient déversées au FDR à la clôture de l'exercice budgétaire) ;
- comme étant surtout liée à des subventions de tiers financeurs, dont l'université ne maîtrise pas le calendrier de versement, ce qui amène l'établissement à devoir déprogrammer pour reprogrammer l'année suivante.

M. Champ cite l'exemple des délégations IUF dont il ressort que les collègues bénéficiaires ont souvent du mal à bien anticiper les dépenses.

Ils gèrent leur budget de façon très prudentielle, de telle sorte qu'à la fin de leur mandat IUF, il reste parfois la majorité des crédits de fonctionnement qui ne sont pas dépensés.

Cette problématique s'observe aussi pour les projets Région : l'université est amenée à solliciter des autorisations aux financeurs pour prolonger la durée d'exécution de projets au-delà de leur date limite initiale afin de pouvoir engager les dépenses afférentes.

M. Champ évoque la nécessité de poursuivre le travail d'accompagnement des services de l'université pour améliorer la sincérité de la prévision budgétaire.

M. le président explique que ces aléas de gestion ne sont pas spécifiques à l'UBM et qu'ils sont peut-être liés à la structuration spécifique des établissements ALLSHS où les porteurs de projets pluriannuels ne sont pas forcément acculturés à la nécessité de bien anticiper la gestion de leurs projets, le bon déroulé des dépenses afférentes. Il s'agit d'un domaine où l'université peut encore progresser.

M. Richard évoque la conclusion présentée au BR2-2023 d'une « *insuffisance d'autofinancement* » de l'université.

Considérant que les points financiers du CA sont, de son point de vue, les plus politiques, il demande une explication non pas financière mais politique de ce constat d'insuffisance d'autofinancement et s'enquiert des voies possibles d'augmentation de la capacité d'autofinancement (CAF) de l'université.

M. le président répond que pour augmenter la CAF de l'UBM, il faut accroître les ressources propres de l'établissement. Il indique entendre le souhait des élus de l'opposition de placer ces sujets sur le terrain politique mais remarque que tous ces sujets ne sont pas nécessairement de cet ordre. De son point de vue, les opérations techniques de déprogrammation, la détermination des seuils prudentiels ne sont pas des sujets politiques.

M. Richard estime que ces points relèvent du pilotage de l'établissement et que c'est donc politique.

M. le président répond que le pilotage de l'université est bien d'ordre politique et que de ce point de vue, la politique menée par son équipe est favorable à l'UBM puisque la situation financière de l'établissement est relativement saine, avec des seuils prudentiels qui sont adaptés aux aléas de gestion auxquels l'université peut être confrontée. Il invite toutefois à ne pas se tromper sur le sens donné à ces questions de déprogrammation, de seuils prudentiels qui sont des opérations techniques liées à des aléas de gestion.

Il évoque la nécessité de poursuivre le développement des ressources propres de l'UBM pour augmenter sa CAF, surtout via l'apprentissage, la formation tout au long de la vie (FTLV) et via l'activité de la CLEFF.

Mme Lageat ajoute que pour augmenter la CAF de l'UBM, il conviendrait pour l'université non seulement d'accroître ses ressources propres mais également de diminuer ses dépenses, dans le cadre notamment de son plan de sobriété énergétique.

Mme Leroux évoque la nécessité de s'assurer que la démarche de développement des ressources propres de l'université génère bien des ressources nouvelles pour l'établissement.

Elle cite l'exemple théorique d'ouverture à la formation continue d'un diplôme délivré par l'université dont le calcul au coût complet ferait apparaître que cette ouverture coûte en réalité davantage à l'université que les recettes qu'elle en tire.

Elle souligne que cette question se pose pour toutes les activités tarifées par l'établissement, dont également en matière de location de locaux de l'UBM dont les tarifs doivent être réévalués en lien avec l'explosion constatée du coût des dépenses d'énergie de l'université.

M. Richard remarque que suite à la mise en place de la nouvelle offre de formation (NOF) de l'UBM, il lui paraît douteux que subsistent encore dans l'offre de formation de l'université des formations qui lui coûteraient plus cher qu'elles ne lui rapportent et que ce soit dans ce domaine que l'université puisse réellement diminuer ses dépenses.

M. Champ explique qu'un travail a été réalisé en interne, pour partie au département Langues du Monde de la CLEFF, afin d'estimer les coûts des cours de langues proposés par l'UBM à des partenaires extérieurs.

Ce diagnostic a conduit à une révision des tarifs de ces formations. Il ajoute qu'un travail similaire de mise à jour des tarifs est à mener : - sur les autres formations de l'université, en particulier celles qui ne font pas l'objet d'une accréditation ministérielle (type DU, cours du soir, FTLV, etc.) pour permettre un suivi très vigilant de l'évolution de ces coûts ; - également en matière de location de salles dont les tarifs n'ont pas été révisés depuis 2017.

M. Champ évoque la nécessité de réinterroger la pratique de mise à disposition gracieuse de locaux de l'université au regard des dépenses et des contraintes que cela présente pour l'université, notamment en termes de sécurité.

M. le président évoque l'existence à l'UBM de formations qui en termes comptables coûtent plus qu'elles ne lui rapportent, mais dont le maintien relève d'une exigence au regard des missions de l'université. Il ajoute que la révision des tarifs de location de locaux de l'université ne va probablement contribuer que marginalement à l'augmentation des ressources propres de l'université.

M. Coste revient sur la précision demandée du montant de la part gagée du FDR de l'UBM. Il indique avoir vérifié dans le COFI 2022 soumis au CA du 10/03/2023 : ce document mentionne que le FDR couvre 73 jours de fonctionnement mais ne précise pas clairement le montant de la part gagée du FDR.

Il demande pour le prochain COFI que soit mis en évidence dans le document présenté au CA la part gagée du FDR afin que les administrateurs puissent clairement identifier la marge dont dispose l'université.

Mme Ammar-Khodja indique que cette donnée figure normalement dans le COFI 2022. Elle explique qu'elle retravaillera la présentation de ces données pour mettre en évidence cette information.

Mme Lageat rappelle que le vote du BR2-2023 porte également sur le vote des tableaux budgétaires suivants :

- Tableau des emplois (T1) ;
- Tableau des autorisations budgétaires (T2) ;
- Tableau de l'équilibre financier (T4) ;
- Tableau de la situation patrimoniale (T6) ;
- Tableau des opérations pluriannuelles (T9.2).

M. le président précise que l'UBM a eu l'autorisation de la Rectrice de prélever le FDR.

### **3.3 - Vote relatif au BR2-2023 :**

➤ La discussion étant épuisée, M. le Président soumet le budget rectificatif n°2 - exercice 2023 au vote du CA :

Membres présents : 20  
Membres représentés : 10  
Abstention(s) : 9  
Votants : 21  
Blancs ou nuls : 0  
Suffrages exprimés : 21  
Pour : 21  
Contre : 0

**👉 Le conseil d'administration vote le budget rectificatif n°2 - exercice 2023 de l'Université Bordeaux Montaigne, en ce comprenant :**

### 1) les autorisations budgétaires suivantes :

▪ **1150 ETPT dont 948 ETPT sous plafond Etat et 202 ETPT hors plafond Etat ;**

▪ **106 081 459 € en Autorisations d'Engagement (AE) dont :**

- 85 782 522€ en personnel ;
- 16 963 802€ en fonctionnement ;
- 3 335 135 € en investissement.

▪ **112 761 013 € en Crédits de paiement (CP) dont :**

- 85 782 522 € en personnel ;
- 16 825 697€ en fonctionnement ;
- 10 152 794 € en investissement.

▪ **105 709 115 € en prévision de Recettes.**

▪ **- 7 051 898 € de solde budgétaire.**

### 2) les prévisions comptables suivantes :

- - 7 216 856 € de variation de trésorerie ;
- - 3 307 269 € de résultat patrimonial ;
- - 1 881 713 € d'insuffisance d'autofinancement ;
- - 4 996 215 € de variation du fonds de roulement.

### 3) les données suivantes :

Le prélèvement sur le fonds de roulement qui s'élevait à 8 053 125,20 € au budget initial 2023 puis à 5 253 619,29€ au budget rectificatif n°1 s'élève au budget rectificatif n°2 de l'exercice 2023 à **4 996 215,41€**.

Il se répartit entre :

3.1) Pour le **CFA**, un prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant de **187 487 €** ;

→ Le conseil d'administration décide d'affecter en réserve la somme de 15 000 € (prélèvement effectué pour le BI de 159 287 € puis pour le BR1 de 43 200 €) ;

3.2) Pour le **SIGDU**, un abondement au fonds de roulement d'un montant de **136 680,04€** ;

→ Le conseil d'administration décide d'affecter en réserve la somme de 221 819,96€ (prélèvement effectué pour le BI de 203 901€ puis pour le BR1 de 17 918,96€).

3.3) Pour l'**Université** hors SACD, un prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant de **4 945 408,45€**

→ le conseil d'administration décide un prélèvement sur les réserves à hauteur de 116 096,12€ (prélèvement effectué pour le BI de 7 689 937,20€ puis abondement pour le BR1 de 2 860 624,87€).

### 4) les tableaux budgétaires suivants :

- Tableau des emplois (T1) ;
- Tableau des autorisations budgétaires (T2) ;
- Tableau de l'équilibre financier (T4) ;
- Tableau de la situation patrimoniale (T6) ;
- Tableau des opérations pluriannuelles (T9.2).

**Point n°4 - Campagne d'emplois 2024 :**

M. le président évoque ce point de l'ordre du jour.

Il présente à titre liminaire les éléments de contexte de cette proposition de campagne d'emplois 2024.

Rappel du calendrier :

Juin - septembre 2023 : Dialogues de gestion avec les composantes et les services.

22 septembre 2023 : remontée des besoins des composantes (avec avis des conseils) et des services via l'enquête en ligne.

3 octobre 2023 : consultation du CSAE pour présentation du cadrage et de la volumétrie.

10 et 11 octobre 2023 : consultation des CDUR-CDUFRI et CCS pour présentation du cadrage et volumétrie

17 et 18 octobre 2023 : consultation des CDUR-CDUFRI, dialogue social et EDA pour arrêter la CE 2024 (EC-E et Biatts).

7 novembre 2023 : consultation du CSAE (avis favorable).

7 décembre 2023 : consultation du Conseil académique (avis favorable).

15 décembre 2023 : présentation au vote du présent CA.

**•Volet « enseignants-chercheurs, enseignants » de la proposition de campagne d'emplois 2024 :**

UFR STC ; IUT Bordeaux Montaigne ; IJBA ; CLEFF ; DAPS :

Composante	Classement	Filière	Profil	Section CNU	Unité de recherche	Département
UFR STC	1	MCF	Stratégie d'aménagement et de Développement touristique durable	24	PASSAGES	IATU
UFR STC	2	PR	Communication des organisations	71	MICA	ISIC
IUT	1	MCF	Environnements immersifs	71	MICA	MMI
IUT	2	MCF	Publicité Communication des organisations	71	MICA	INFO-COMM

IJBA	1	PAST MCF	Journalisme	-		
CLEFF	1	PRCE	Anglais	-		DEFLE
DAPS	-	PRAG / PRCE	EPS	-		

M. le président précise que pour disposer d'une vision globale de la campagne d'emplois, ont été reportés sur ce tableau des recrutements qui ont déjà été votés au CA de septembre 2023 (campagne d'emplois 2024 de postes d'enseignants du second degré) : les 2 postes figurant en bas du tableau ci-dessus : PRCE d'anglais au département DEFLE de la CLEFF ; PRAG/PRCE en EPS au DAPS.

M. le président ajoute que le poste indiqué dans le tableau ci-dessus pour le département INFO-COMM de l'IUT Bordeaux Montaigne (poste MCF « Publicité, Communication des organisations ») est un poste réservé aux PRAG-PRCE qui aimeraient être promus MCF ;

Il évoque une précision concernant le poste initialement prévu de MCF pour le département MMI de l'IUT Bordeaux Montaigne à la campagne d'emplois 2024.

Il indique que la direction de l'IUT a sollicité récemment une modification sur ce point suite à une manifestation d'intérêt d'un collègue d'un autre département de l'IUT qui s'est déclaré intéressé par le poste de MCF au département MMI.

La demande de l'IUT est que ce poste de MCF initialement prévu pour le département MMI soit publié et ouvert au recrutement sur un autre département, le département Info-Communication.

M. le président précise que cette démarche est possible règlementairement ; les lignes directrices de gestion (LDG) « mobilité » le permettent et l'IUT y est favorable (l'information ayant été confirmée par l'IUT le 14/12/2023 au soir après consultation de la commission de choix de l'IUT).

Ce recrutement va permettre 2 transferts :

- un ou une collègue du département Publicité vers le département MMI de l'IUT (le besoin de ce département est ainsi couvert) ;
- ce 1<sup>er</sup> transfert va aussi permettre à une collègue du département INFO-COMM d'être transférée sur le département Publicité de l'IUT, ce qui est également un souhait de la collègue et du département concernés.

Le poste de MCF pour l'IUT au titre de la campagne d'emplois 2024 est donc proposé pour ouverture au recrutement sur le département Information-Communication.

M. le président assure que ces transferts n'ont pas d'impact sur l'équipe d'accueil (unité de recherche MICA) puisque ce ne sont que des collègues du MICA.

Mme Beghain remarque que ces précisions ne figurent pas dans le tableau communiqué en amont aux conseillers.

M. le président répond que compte tenu du caractère récent de cette demande – confirmation reçue de l'IUT la veille au soir du présent CA, il vient d'apporter les explications afférentes en présente séance de CA.

Pour l'IUT, il est prévu 2 transferts de collègues (1 du département Publicité vers le département MMI ; 1 du département Information-Communication vers le département Publicité) et un poste de MCF ouvert à la campagne d'emplois 2024 pour l'IUT non pas sur le département MMI mais sur le département Information-Communication.

M. Richard demande si ces opérations sont prévues dans le cadre de concours de recrutement.

M. le président répond que pour l'IUT, un poste est ouvert au recrutement par concours pour le département Information-Communication mais pour le reste, ce ne sont pas des concours mais des transferts d'affectations entre départements de formation adossés à la même unité de recherche (MICA).

M. le président ajoute que, pour l'IJBA, la proposition au titre de campagne d'emplois 2024 est de transformer un poste de PAST MCF à mi-temps en un poste de PAST à temps plein. Cela correspond à une demande de demi-poste supplémentaire.

UFR Humanités :

Composante	Classement	Filière	Profil	Section CNU	Unité de recherche	Département
UFR Humanités	-	PRAG / PRCE	Arts plastiques			Arts
UFR Humanités	-	PRAG / PRCE	Arts plastiques			Arts
UFR Humanités	1	MCF	Philosophie contemporaine	17	SPH	Philosophie
UFR Humanités	2	MCF	Histoire médiévale	21	AUSONIUS	Histoire
UFR Humanités	3	PR	Arts plastiques - Design	18	MICA	Arts
UFR Humanités	4	PR	Littérature médiévale	09	PLURIELLES	Lettres
UFR Humanités	5	PR	Histoire de l'Art et Archéologie	22	CRHA F.-G. PARISSET	Histoire de l'Art et Archéologie
UFR Humanités	6	MCF	Littérature générale et comparée	10	PLURIELLES	Lettres
UFR Humanités	7	PR	Cinéma	18	ARTES	Arts

UFR Humanités	8	MCF	Théâtre / Danse	18	ARTES	Arts
---------------	---	-----	-----------------	----	-------	------

M. le président rappelle que les 2 postes figurant en haut du tableau ci-dessus (2 PRAG/PRCE en Arts plastiques pour le département des Arts de l'UFR Humanités) ont déjà été votés au CA de septembre 2023 (campagne d'emplois 2024 de postes d'enseignants du second degré).

Les propositions formulées correspondent aux classements proposés par les UFR et les autres composantes.

Le travail d'arbitrage présidentiel a été de déterminer jusqu'où descendre dans le tableau des besoins exprimés, l'objectif étant de faire une campagne d'emplois ambitieuse, en poursuivant le dégel de postes.

S'agissant du poste demandé de PR en Arts-plastiques design pour le département des Arts, adossé à l'unité de recherche MICA, M. le président explique que lors de l'expression des besoins par l'UFR Humanités, ce poste demandé de PR a été initialement adossé à l'unité de recherche (UR) ARTES.

L'UR MICA a interrogé ce choix, n'ayant pas été consultée par l'UFR Humanités pour la définition de ce profil de ce poste, ce que l'UFR a reconnu.

Le MICA a fait valoir son axe de recherche en « Arts » et sa situation marquée par un départ à la retraite intervenu il y a 2 ans.

La présidence d'université a invité les collègues des UR ARTES et MICA à la discussion pour parvenir à s'entendre sur ce profil de poste et cela n'a pas été possible.

Les 2 directions des UR ARTES et MICA ont donc été invitées à présenter leurs argumentaires respectifs en séance de conseil académique (CAC) réunie au cours de la semaine du 04/12/2023.

Après la présentation des argumentaires par les 2 directions d'UR, le CAC a voté pour un adossement de ce poste de PR au laboratoire MICA.

UFR Langues et civilisations :

Composante	Classement	Filière	Section CNU	Profil	Unité de recherche	Département
UFR Langues	BOE	MCF	11	Civilisation américaine	CLIMAS	Etudes des mondes anglophones
UFR Langues	1	MCF	01	Droit privé	MICA	LEA
UFR Langues	2	MCF	07	FLE	CLLE MONTAIGNE	SDL
UFR Langues	3	MCF	14	Italien	PLURIELLES	Etudes italiennes

UFR Langues	4	MCF	15	Didactique et linguistique du japonais	D2IA	Etudes japonaises
UFR Langues	5	MCF	13	Histoire, civilisation et langue russes	PLURIELLES	Etudes slaves
UFR Langues	6	MCF	11	Anglais LEA	CLIMAS	LEA
UFR Langues	7	PR	11	Civilisation britannique	CLIMAS	Etudes des mondes anglophones
UFR Langues	8	MCF	14	Espagnol - Amérique latine	AMERIBER	Etudes ibériques, ibéro-américaines
UFR Langues	9	MCF	11	Littérature US XIXème	CLIMAS	Etudes des mondes anglophones

M. le président évoque le poste BOE (Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi) de MCF en civilisation américaine au département d'études des mondes anglophones : il souligne qu'il s'agit pour le volet « enseignants-chercheurs et enseignants » de la campagne d'emplois 2024 du seul poste de BOE demandé au recrutement au titre de la campagne d'emplois 2024.

Il rappelle que dans la note de cadrage de la campagne d'emplois, les composantes et les services de l'université ont été encouragés à formuler des demandes d'emplois BOE, au regard de l'obligation légale existant en la matière obligation d'emploi de travailleurs handicapés OETH (cf. tout employeur public qui emploie au moins 20 agents à temps plein ou équivalent doit compter au moins 6 % de personnes en situation de handicap sur son effectif global d'agents – article L. 351-1 du code général de la fonction publique).

Dans le cadre de la campagne d'emplois 2024 de l'UBM, sont demandés 2 postes BOE, 1 pour le volet « enseignants-chercheurs et enseignants », 1 pour le volet « Biatss ».

**• Discussion sur le volet « enseignants-chercheurs, enseignants » de la campagne d'emplois 2024 :**

M. Richard évoque le poste proposé au recrutement « BOE » de MCF en civilisation américaine au département d'études des mondes anglophones : il indique qu'il s'agit d'une réitération d'une demande déjà prévue à la campagne d'emplois 2023 avec un profil de poste identique et un recrutement déjà réalisé l'an dernier.

Il remarque que le dispositif BOE implique en amont d'avoir pu identifier un candidat susceptible de postuler. Il indique souhaiter une politique de l'établissement d'incitation aux postes BOE.

M. le président répond que cette incitation à demander des postes de BOE figure bien dans la note de cadrage des campagnes d'emplois. Le recrutement BOE est possible si les viviers de recrutement sont identifiés ; dans le cas contraire, le recrutement peut s'avérer infructueux en l'absence de de vivier.

Le profil proposé en 2024 de MCF en civilisation américaine au département d'études des mondes anglophones correspond à un vivier identifié dont l'UFR Langues et civilisations sollicite le recrutement.

M. le président précise que la discipline « civilisation américaine » n'est pas nécessairement le domaine où l'UBM a le plus de besoins sur le plan scientifique et pédagogique mais il se trouve que c'est la seule demande BOE pour le volet « enseignants-chercheurs, enseignants » de la campagne d'emplois 2024.

Cette demande a donc été retenue dans la perspective de la cible à atteindre par l'UBM de 6% de personnes en situation de handicap dans les effectifs de l'établissement comme le prévoient les dispositions en vigueur.

Mme Beghain s'enquiert du taux de réalisation de cet objectif sur cette campagne d'emplois 2024.

M. le président évalue ce taux à 4,5% sur cette campagne d'emplois.

M. Champ souligne la nécessité d'un travail d'accompagnement à poursuivre pour aider les collègues concernés à demander le bénéfice du dispositif BOE.

M. Coste évoque le moindre enthousiasme suscité par cette campagne d'emplois 2024 parmi certaines unités de recherche de l'UBM.

Il observe que s'il a été tenu compte par la présidence d'université des classements des composantes, il estime qu'il appartient aussi à une équipe politique d'avoir une vue d'ensemble des besoins et de réinterroger certaines propositions, en veillant également à la situation des unités de recherche.

Il évoque à cet égard la situation du Centre d'Etudes des Mondes Moderne et Contemporain (CEMMC)-UR 2958.

Il explique que 5 collègues (PR et MCF) n'ont pas été remplacés en histoire moderne et contemporaine et que cela représente un « hiatus de près de 1000 heures devant les étudiants ».

Il tient à appeler l'attention de la direction sur cette situation qui affecte négativement la Recherche (pour le CEMMC et son financement) et la continuité pédagogique en histoire moderne et contemporaine. Il fait part d'une préoccupation exprimée sur l'avenir de ce centre et de ses enseignements.

M. le président explique le choix de la gouvernance de l'université qui est de suivre les besoins exprimés par les composantes plutôt que de faire des propositions d'en haut et de modifier les classements.

Il indique constater l'absence d'ouverture de poste pour le CEMMC au titre de la campagne d'emplois 2024 et déclare connaître les préoccupations des collègues.

M. le président déclare prendre acte de cette remarque de M. Coste ; Il observe toutefois que les collègues des UFR n'ont pas fait remonter le CEMMC dans leur classement de besoins exprimés de postes pour cette campagne d'emplois 2024.

Il indique que ces classements des besoins en postes émanant des composantes font normalement l'objet de discussions en leur sein et qu'il n'a pas pour habitude d'interférer dans ces discussions et dans les processus selon lesquels le conseil d'UFR concerné est parvenu à cet arbitrage-là.

**•Volet « Personnels Biatss » de la proposition de campagne d'emplois 2024 :**

Biatss titulaires :

1	support	Agence comptable	A	ASI Chef.fe de pôle comptable	Décalage corps fonction	Concours	Priorité 1
2	soutien	Archéosciences	A	ASI Archéométrie (litholamellage)	Remplacement	Concours	Priorité 1
3	support	Cabinet	B	TECH Assistante de direction	Accompagnement des parcours	Concours	Priorité 1
4	support	DAF	A	IGE Resp. pôle achats et marchés	Décalage corps fonction	Concours	Priorité 1
5	support	DRH	B	TECH Gestionnaire des RH	Accompagnement des parcours / Résorption précarité	Concours	Priorité 1
6	soutien	DiVEC	A	ASI Assistante de service social	Accompagnement des parcours / Résorption précarité	Concours	Priorité 1
7	soutien	DOSIP	A	IGE Responsable Alumni et RP	Accompagnement des parcours / Résorption précarité	Concours	Priorité 1
8	support	DSIN	A	IGE Informatique décisionnelle	Accompagnement des parcours / Résorption précarité	Concours BOE	Priorité 1
9	soutien	FTLV	A	IGE Resp. VAE & bilans compétences	Accompagnement des parcours / Résorption précarité	Concours	Priorité 1
10	support	SIGDU	C	ADT Agent technique eau	Remplacement	Mutation	Priorité 1
11	soutien	Composantes	C	ADT Gestionnaire administratif	Résorption précarité	Concours	Priorité 1
12	soutien	Composantes	C	ADT Gestionnaire administratif	Résorption précarité	Concours	Priorité 1
13	soutien	Composantes	A	ASI Resp. de bureau	Décalage corps fonction	Concours	Priorité 1
14	soutien	DRI	B	TECH Resp. pôle Accueil étu. intern.	Résorption précarité	Mutation	Priorité 1

M. le président indique qu'il est proposé au titre de la campagne d'emplois 2024 l'ouverture de 14 emplois de personnels Biatss titulaires.

Il explique que l'université disposait initialement d'une enveloppe libérée par 9 départs à la retraite de personnels titulaires Biatss et que les services ont été encouragés (dans la note de cadrage de la campagne d'emplois 2024) à demander des recrutements par voie de concours si possible.

Il évoque l'intérêt des concours qui permettent des progressions de carrières à des collègues en interne, (étant toutefois observé que l'issue du concours peut aussi aboutir à des recrutements de personnes extérieures à l'établissement) et qui n'ont pas le même impact budgétaire pour l'université que le remplacement en externe de collègues partant à la retraite.

Il note que les services de l'université ont bien suivi l'encouragement donné : Ils ont demandé en 1<sup>ère</sup> priorités des concours, ce qui permet de proposer à la campagne d'emplois 2024 d'ouvrir plus d'emplois Biatss que les 9 postes de titulaires Biatss libérés par les départs à la retraite.

M. le président remarque que pour les postes proposés en lignes 11 à 13 du tableau ci-dessus (ADT Gestionnaire administratif ; ASI responsable de bureau) : des demandes ont été exprimées par les 3 UFR et l'IUT mais qu'après discussion avec les composantes, il est décidé de flécher ces 3 concours non pas sur une composante spécifique mais sur plusieurs composantes.

Cela permet aux collègues de rester sur leurs postes qu'ils soient ou non lauréats de ces concours.

Biatss contractuels :

1	soutien	Passages	A	ASI Assistante documentaire - GéoDock	Création (+1 ETP)	Priorité 1
2	soutien	Recherche	A	IGE Expert Données	Création (+1 ETP)	Priorité 1
3	soutien	Direction Scolarité	C	ADT Gestionnaire administratif	Consolidation (+0,5 ETP)	Priorité 1
4	support	DGS	A	IGE Chargé-é des affaires juridiques / DPO	Création (+1 ETP)	Priorité 1
5	support	DPIL	C	ADT Opérateur logistique / Espaces verts	Création (+1 ETP)	Priorité 1

Il est proposé le recrutement de 5 Biatss contractuels au titre de la campagne d'emplois 2024.

Concours infructueux campagne d'emplois 2023 :

Soutien/ Support	Composante	Cat.	Poste			Prévisionnel 2024
Soutien	UFR Humanités	A	IGE Responsable pôle études	Décalage corps fonction	Retour à l'identique	Réouverture concours
Support	DPIL	A	ASI	Consolidation	Retour à l'identique	Recrutement par voie de mutation/détachement
Soutien	IUT	B	Technicien	Consolidation mise en œuvre BUT.		Recrutement par voie de mutation/détachement fait en 2023 <b>Arrivée agent prévu début mars 2024</b>

Recrutement campagne d'emplois 2023 en cours :

Soutien/ Support	Composante	Cat.	Poste			Prévisionnel 2024
---------------------	------------	------	-------	--	--	-------------------

Support	DSIN	A	IGR Responsable pôle projets	Consolidation	Retour à l'identique	
---------	------	---	------------------------------	---------------	----------------------	--

M. le président indique que suite à une demande du comité social d'administration de l'établissement, le document de présentation de la campagne d'emplois 2024 comprend également les 2 tableaux ci-dessus (« Concours infructueux campagne d'emplois 2023 » ; « Recrutement campagne d'emplois 2023 en cours ») qui informent de postes qui figuraient dans la campagne d'emplois 2023 et qui n'ont pas été pourvus à ce jour.

Ces emplois sont reconduits en 2024 mais ils sont sans incidence sur la campagne d'emplois 2024 (prolongation de démarches de recrutement).

**• Discussion sur le volet « personnels Biatss » de la campagne d'emplois 2024 :**

Mme Lopez déplore que les concours proposés au recrutement pour les postes de Biatss titulaires visent une majorité de postes de catégorie A, au détriment des postes de catégorie B.

M. le président répond que les personnels Biatss de catégorie B de l'UBM pourront candidater à ces concours et être promus en cas de réussite, ce qui est favorable à leur progression de carrière.

M. Hauquin tient à souligner l'importance des campagnes d'emplois pour les personnels Biatss, notamment au regard de la proportion d'emplois contractuels par rapport à l'emploi titulaire à l'UBM.

Il évoque une problématique d'augmentation de la proportion d'agents contractuels dans l'équilibre professionnel au sein des personnels Biatss et l'importance « *d'asseoir sereinement les pratiques professionnelles et l'encadrement professionnel des contractuels Biatss et de leur permettre un déroulé de carrière dans le cadre du service public et de l'emploi public* ».

Il déclare entendre et souscrire au projet de la gouvernance de mise en œuvre d'un dialogue sur la reconnaissance des personnels Biatss contractuels à l'UBM. Il appelle néanmoins à la vigilance sur le soutien à l'emploi public qui doit rester une priorité.

M. le président indique partager cet intérêt porté à la défense de l'emploi public.

Il explique que cela se traduit dans la campagne d'emplois 2024 par la proposition de postes ouverts au recrutement pour couvrir largement les départs en retraite de personnels titulaires.

Il indique avoir personnellement porté cette parole de défense de l'emploi public auprès de M. le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques), en demandant :

- que soient donnés des moyens aux universités pour leur permettre de renforcer l'attractivité des postes Biatss dans un contexte où d'autres fonctions publiques sont plus attractives pour ces personnels ;
- de « desserrer » les possibilités de promotion des personnels lorsque celles-ci sont décidées par le niveau national.

Mme Lopez interroge cette notion d'« attractivité » qui renvoie en réalité à une logique de « rémunération au mérite » qui sera un des piliers du nouveau projet de réforme de la fonction publique.

M. le président assure avoir porté le discours d'une attractivité centrée sur la rémunération indiciaire (et non seulement indemnitaire) des personnels et sur la question des perspectives d'évolution de carrière.

M. Bouhours évoque un point qui lui paraît présenter un lien avec la campagne d'emplois, celui relatif aux bibliothèques de l'université qu'il est question d'ouvrir le samedi, et sur une plus grande amplitude horaire en semaine (ouverture le soir).

Il explique que par le passé, la bibliothèque universitaire principale Lettres et Sciences humaines (BUDL) était ouverte le samedi, en accord avec l'Université de Bordeaux (établissement affectataire puis propriétaire de ce bâtiment). Cette pratique a cessé depuis la mise en œuvre des travaux de l'Opération Campus Bordeaux.

Avec la récente réouverture complète de la BUDL, la question se pose désormais d'envisager d'ouvrir les espaces de documentation de l'université le samedi et le soir en semaine.

M. Bouhours remarque que cette problématique affecte non seulement le service commun de documentation (SCD) de l'UBM mais également l'activité d'autres services (DSIN, service sécurité, DPIL etc..) et d'autres partenaires de l'université (dont notamment le CROUS en l'absence de point de restauration ouvert sur le campus pour y déjeuner le samedi midi).

Il explique que des discussions à ce sujet ont déjà eu lieu entre la présidence d'université et la direction du SCD alors en exercice.

Il demande comment la présidence de l'UBM intègre cette question dans le périmètre de la campagne d'emplois 2024 de l'établissement.

Il estime que cette campagne d'emplois ne prévoit en l'état aucune ouverture de postes permettant d'assurer la couverture des heures de service additionnelles correspondant à cette extension importante des activités de l'UBM le samedi et le soir en semaine.

M. le président indique prévoir à ce sujet des rencontres avec une délégation représentative du SCD.

Il exprime son attachement à ce projet d'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques en fin de journée et le samedi et son souhait de le mettre en œuvre de manière adaptée, sans précipitation, avec un temps nécessaire de discussions préalables avec les services concernés de l'UBM (SCD, DPIL, DSIN, sécurité, etc.) et avec les référents de l'Université de Bordeaux.

Il indique que si cela nécessite pour les années suivantes des recrutements supplémentaires, cela pourra être envisagé lors de prochaines campagnes d'emplois.

M. Richard évoque les concours prévus pour les postes Biatss titulaires avec un adossement commun aux composantes de l'université.

Il interroge le risque d'obtention de l'ensemble de ces concours par des Biatss d'une même composante. Quid alors des autres composantes et des autres candidats ?

M. le président répond que cette éventualité est déjà connue des composantes et des personnels Biatss concernés et qu'ils sont favorables aux modalités proposées.

M. Bouhours revient sur la question d'extension des jours et horaires d'ouverture des bibliothèques de l'université. Il demande si cela procède d'une « invitation » ferme reçue en ce sens des autorités de tutelle.

M. le président répond qu'il s'agit surtout d'une volonté de la gouvernance de l'université, dans le but d'assurer un meilleur service aux usagers et aux chercheurs de l'université et afin de dynamiser la vie sur le campus le samedi.

M. Coste demande si le CA peut se prononcer par un vote distinct sur chacun des 2 volets de la campagne d'emplois 2024 : un vote pour le volet « enseignants-chercheurs, enseignants », un autre vote pour le volet « personnels Biatss ».

Mme Lopez remarque que, lors de la présentation de cette campagne d'emplois pour consultation du CSA, ce dernier s'est prononcé par un vote unique sur l'ensemble des 2 volets de la proposition de campagne d'emplois 2024.

M. le président estime que la campagne d'emplois s'entend dans sa globalité ; c'est la même enveloppe budgétaire qui est emportée par cette campagne d'emplois.

Il propose au CA de se prononcer par un seul vote sur l'ensemble des 2 volets de la proposition de campagne d'emplois 2024.

➤ La discussion étant épuisée, M. le Président soumet la proposition de campagne d'emplois 2024 au vote du CA :

Membres présents : 18  
Membres représentés : 11  
Abstention(s) : 1  
Votants : 28  
Blancs ou nuls : 0  
Suffrages exprimés : 28  
Pour : 28  
Contre : 0

➡ ***Le conseil d'administration approuve la campagne d'emplois 2024.***

## **Point n°5 - Budget initial de l'exercice 2024 (BI-2024) :**

### **5.1 - Présentation du BI-2024 :**

M. Champ rappelle le calendrier des grandes étapes d'élaboration du BI-2024 et évoque les éléments de construction de ce budget.

Sommaire de la présentation :

- Cycle budgétaire 2023-2024
- Éléments de construction du budget initial 2024
- Analyse de la soutenabilité
- Délibération du CA sur les tableaux budgétaires pour vote :
  - T1 autorisations des emplois
  - T2 autorisations budgétaires – budget principal
  - T4 Equilibre financier
  - T6 Situation patrimoniale – budget principal
  - T9 Opérations pluriannuelles

## Cycle budgétaire 2022-2023 - Calendrier des grandes étapes de l'élaboration budgétaire :

Avril-Mai	Juin - Juillet	Septembre	Octobre-Novembre	Décembre
<ul style="list-style-type: none"><li>• CA : DOB (28/04/2023)</li><li>• Lettre de cadrage</li><li>• Note de cadrage de la CE 2024</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dialogues de gestion au sein des CRB et entre présidence et CRB</li><li>• Ouverture de Sphinx pour la saisie des besoins de la CE 2024</li><li>• Vote du CA sur les enveloppes formation et recherche (13/07)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fin (S-36 &amp; 37) des dialogues de gestion (CRB DPIL &amp; DSIN et CRB CLEFF)</li><li>• Arbitrages et notification des moyens UFR et Instituts (28/09 et 04/11 pour HCC)</li><li>• Remontée des besoins de la campagne d'emplois (CE)(23/09)</li><li>• Vote des CR et CFVU sur la ventilation des enveloppes formation et recherche</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Débats et arbitrages sur la CE</li><li>• Consolidation générale</li><li>• Production des documents réglementaires (01/12)</li><li>• CSAE (07/11)</li><li>• CAC (07/12)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réunion de pré CA (05/12)</li><li>• Commission des moyens (13/12)</li><li>• CA (15/12)</li></ul>

### Méthodologie :

- Principe budgétaire de synchronisation de la campagne d'emplois avec le budget initial de l'exercice N basé sur :
  - Reconduction des charges avec prise en compte des besoins supplémentaires (LPR, mesures Guérini, mesures RH internes ...).
  - Prise en compte de l'évolution « mécanique » de la masse salariale.
  - Impact en année pleine de la CE 2023 et CE 2024 sur 4/12<sup>ème</sup>.
- Campagne d'emplois 2024 :
  - Prise en compte des besoins exprimés par les composantes et services, complétés par des outils d'aide à la décision et en concordance avec les éléments posés dans le débat d'orientation budgétaire (DOB).
- Arbitrages sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement :
  - Les demandes remontées à travers les dialogues de gestion sont examinées par la direction selon l'opportunité et la faisabilité des moyens mis à disposition (RH et financiers).

*Au BI 2024: 280,4K€ dont 218K€ en Fct, 61K€ en Invest. et 1,5K€ en pers.*

*DSIN: mise en conformité accessibilité numérique, étude SI des Ris, étude impact SI Pégase*

### Rappel des éléments du débat d'orientation budgétaire :

- Améliorer les conditions de travail et d'études pour toutes et tous :
  - À la faveur d'une politique RH (CE 2024) et de mesures indemnitaires revalorisées, poursuivre l'accompagnement RH du personnel (déprécarisation, mesures indiciaires, formation...)
  - Mettre en place un campus durable, intelligent et responsable (SD DD&RSE, repenser les espaces de travail et d'études, extension des horaires d'ouverture des bibliothèques, travaux de réaménagement et de rafraîchissement des locaux).
- Consolider les missions fondamentales de l'université :
  - Accompagner l'internationalisation avec la nouvelle composante CLEFF et le projet d'université européenne ;
  - Mettre en place une offre de formation répondant aux enjeux de la transition écologique ;
  - Développer les sciences avec et pour la société (SAPS) ;

- Renforcer la politique scientifique d'établissement ;
- Pérenniser le soutien aux revues et publications ;
- Repenser le fond de soutien à la pédagogie.

Les moyens mobilisés pour la construction du BI-2024 :

- Prise en compte des éléments conjoncturels et structurels :
  - Pré-notification SCSP du 10 novembre 2023 (80% des moyens) ;
  - DSG projets ;
  - Pré-COMP ;
  - CPER 2021-2027 : bâtementaire (pôle archéologie et MSH-Bx) et équipement scientifique (Archéosciences) ;
  - Moyens dégagés à travers l'apprentissage (CFA) ;
- Mise en œuvre des projets :
  - InfraNum (solution collaborative) ;
  - ELLA (équipement des laboratoires de langues à Agen);
  - Réhabilitation et extension du pôle archéologie et de la MSH Bx ;
  - Chaire diasporas africaines et transculturalités ;
  - Projets ANR portés par AUSONIUS ;
  - ...

Ne finançant que partiellement les nouvelles dépenses :

- Campagne d'emplois assouplie pour la 2<sup>nd</sup>e année comportant un volet de revalorisations salariales :
  - Mesures indemnitaires ;
  - Sécurisation des postes : remplacement des sortants ;
  - Mesures de gestion des carrières : repyramider et poursuivre la déprécarisation des emplois à travers le dispositif de cdésation anticipée;
  - Poursuite de de la revalorisation de l'indemnitaire BIATSS.
  - Soutien à la recherche et à la formation :
  - Fonds de soutien à la pédagogie (+5K€).
  - Enveloppe recherche (+73K€).
  - Mesure technique de gestion financière prudentielle de 10% de l'enveloppe des heures complémentaires (409K€) mis en central.
- Maitrise de nos dépenses énergétiques par l'adhésion de l'UBM au marché Gaz de la DAE au 01/01/2024.
- Programmation des crédits de CVEC assouplie avec un montant de 63€/étudiants.es (51 € au BI 2023) .

Nouvelle architecture budgétaire au 01/01/2024 :

Architecture budgétaire au 1er janvier 2024 voté au CA du 13 juillet 2023		
Université Bordeaux Montaigne	2024	
	SACD	Libellé centre de responsabilité budgétaire (CRB)
	CRB920_SIGDU	Service inter-établissements de gestion du domaine universitaire
	CRB921_CFA	centre de formation des apprentis
	CRB900_SUPPORT	Support
	CRB901_UFR HUM	Humanités
	CRB902_UFR L&C	langues et civilisations
	CRB903_UFR STC	Sciences des territoires et de la communication
	hors SACD	
	CRB904_IUT	Institut universitaire de technologie
	CRB906_IJBA	institut de journalisme de bordeaux aquitaine
	CRB912_SCD	Service commun documentation
	CRB913_SOUTIEN	Soutien
	CRB914_MS	Masse salariale
	CRB915_DPIL	Direction du patrimoine immobilier et logistique
	CRB916_DSIN	Direction du système d'information et du numérique
	CRB918_RECHERCHE	Recherche
	CRB 922_CLEFF	Cité des langues étrangères, du français et de la francophonie

CRB: centre de responsabilité budgétaire  
SACD: service à comptabilité distincte

CRB Infrastructures  
CRB transversaux  
CRB Composantes

Présentation des grands équilibres financiers :

## Les enjeux du BI 2024: le niveau des autorisations budgétaires

➤ Sont soumis au vote du CA:

Budget consolidé en €	BI 2024
AE	133 414 730
CP	114 941 341
RE	113 748 080
<b>Solde budgétaire (RE-CP)</b>	<b>-1 193 262</b>

➤ Répartition des dépenses par enveloppe:

en €	BI 2024	
	AE	CP
FCT	18 190 725	18 290 336
INV	26 476 098	7 903 098
PERS	88 747 907	88 747 907
<b>Total</b>	<b>133 414 730</b>	<b>114 941 341</b>

➤ Répartition des recettes par typologie:

recettes encaissées (RE) en €	BI 2024	Rép% BI 2024
Recettes globalisées	102 955 877	90,5%
recettes fléchées	10 792 382	9,5%
<b>Total RE</b>	<b>113 748 259</b>	<b>100,0%</b>

➤ Répartition des autorisations d'emplois:  
(ETPT: équivalent temps plein travaillé):

Global: 1 178,0 ETPT dont:

- Plafond Etat: 963,0 ETPT
- Plafond établissement: 215,0 ETPT



Évolution et répartition par enveloppe BR2 2023-BI 2024  
Autorisations d'engagement (AE)



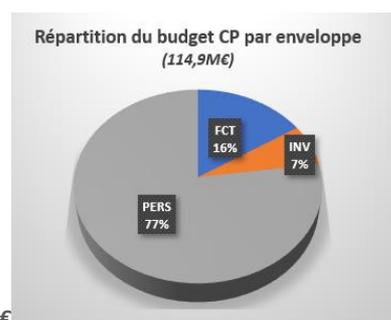
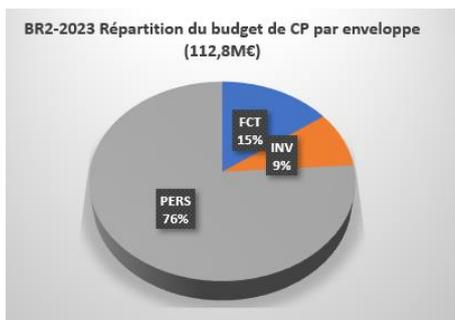
⇒+25,8% soit 27,3M€

- Dont +20,7M€ sur les opérations pluriannuelles (cf T-9 des OPPA)
- Dont +6,6M€ sur le hors OPPA.

**Augmentation globale de :**

- l'enveloppe de **fonctionnement +7% (1,2M€)** : concerne majoritairement le budget propre et s'explique par l'augmentation des dépenses courantes incompressibles (fluides, nettoyage, cotisations diverses...) et les demandes d'arbitrage.
- l'enveloppe de **personnel +3,5% (+2,96M€)** : LPR, mesures Guérini, mesures sociales et indemnitaires, augmentation mécanique (GVT), EAP CE 2023 et 4/12<sup>ème</sup> CE 2024.
- l'enveloppe d'**investissement +694% (+23,14M€)**: CPER 201-2027 (bâtementaire et équipement scientifique), PPI et projets informatiques numériques (Infranum, ELLA).

**Évolution et répartition par enveloppe BR2 2023-BI 2024  
Crédits de paiement (CP)**



⇒+1,9% soit 2,2M€

- Dont -4,5M€ sur les opérations pluriannuelles
- Dont +6,7M€ sur le hors OPPA.

**Augmentation globale de :**

- l'enveloppe de fonctionnement: +8,7% (1,5M€) : concerne majoritairement le budget propre et s'explique par l'augmentation des dépenses incompressibles (fluides, nettoyage, cotisations diverses...) et les arbitrages.
- l'enveloppe de personnel +3,5% (+2,96M€) : LPR, mesures Guérini, mesures sociales et indemnitaires, augmentation mécanique (GVT), EAP CE 2023 et 4/12<sup>ème</sup> CE 2024.
- l'enveloppe d'investissement -22,2% (-2,2M€) : Décalage de réalisation des restes à payer sur projets.

## Focus sur l'enveloppe des dépenses de personnel

Les crédits de masse salariale sont inscrits à 98,7% sur le CRB 914\_MS. Les HCC et les crédits relatifs aux sont inscrits sur les CRB ou se porte l'activité.

**L'enveloppe globale** des dépenses de personnel est en augmentation de **+2,97M€** par rapport au BR2-2023 (+3,96M€ par rapport au BI 2023) dont:

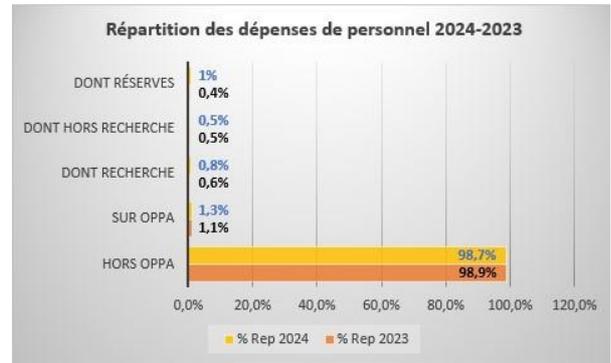
- +2,7M€ relatifs au point d'indice, LPR et mesures RH, GVT, CE 2023 et 2024.
- +217K€ sur les opérations pluriannuelles (OPPA).

**Le nombre d'ETPT 2024 est estimé à 1 178,0** (soit +28,2 ETPT par rapport au BR2 -2023), réparti entre:

- +14,6 ETPT sous plafond Etat
- +13,6 ETPT sous plafond établissement

Cette hausse s'explique par:

- L'extension en année pleine (EAP) de la CE 2023 et l'impact sur 4/12<sup>ème</sup> de la CE 2024.
- Le recrutement sur projets (Pré -comp, DSG projets, Chaire diasporas africaines...).



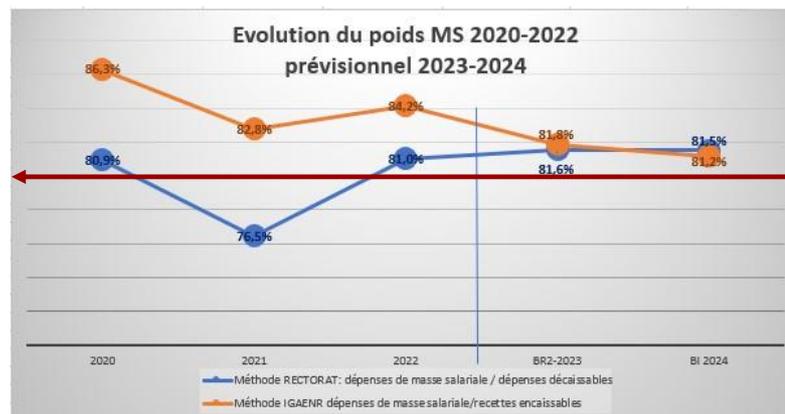
AE=CP en €	BR2-2023	% Rep 2023	BI 2024	% Rep 2024	Ecart BR2
Hors OPPA	84 827 160	98,9%	87 575 544	98,7%	2 748 384
sur OPPA	955 362	1,1%	1 172 363	1,3%	217 001
DONT RECHERCHE	491 786	0,6%	708 204	0,8%	216 418
DONT HORS RECHERCHE	463 576	0,5%	464 159	0,5%	582
dont réserves	308 212	0,4%	676 000	1%	367 788
<b>Total général</b>	<b>85 782 523</b>	<b>100,0%</b>	<b>88 747 907</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 965 385</b>

13

## Indicateurs d'évolution de la masse salariale selon deux méthodes Années 2020-2024

2020-2022: données du compte financier.

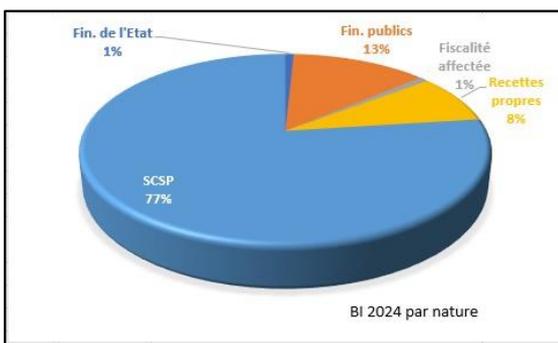
2023-2024: données prévisionnelles.



Seuil de rigidité: 80%

14

## Répartition du budget par origine (RE) et par destination (CP)



**Recettes Encaissées (RE): 113,7M€**

*Dont 26,1M€ de ressources propres (18,8M€ au BR2-2023):*

### Les ressources propres encaissées (hors SCSP):

- Recettes propres (DI, CFA, FC, DU, VAE, divers): 9,55M€
- Fiscalité affectée: CVEC: 985,2K€
- Financement publics: subventions région, UE et autres (14,6M€), y compris les financements liés aux contrats de recherche (CRNA, ERC, ANR) et contrats d'enseignement (PIA3, CRNA...)



**Crédits de paiement (CP): 114,9M€**

*Dont 77,2% de masse salariale ventilée sur les grandes missions de l'université*

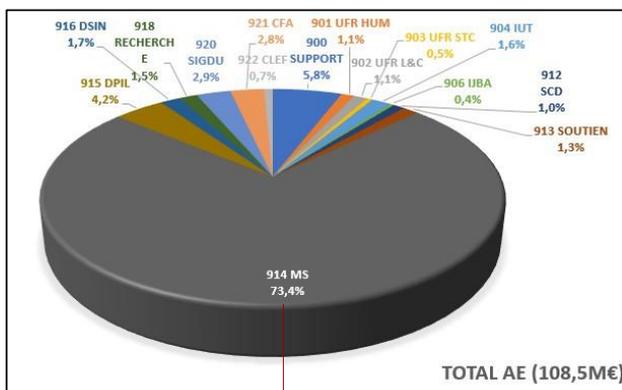
### Tableau 3: destination LOLF:

- **Vie étudiante**: aides, santé, activités sportives, culturelles et associatives (2,4M€);
- **Enseignement**: licence, master, doctorat (42M€)
- **Recherche**: recherche universitaire et diffusion des savoirs (33M€);
- **Soutien**: Bibliothèques et documentation, immobilier, pilotage et support (37,6M€).

15



## Répartition des dépenses (AE) par CRB



NB: Il s'agit ici du CRB 914 libellé masse salariale et non de l'enveloppe de masse salariale

16



Concernant les 5,8% de dépenses (AE) pour le CRB 900 support, (taux qui peut paraître important), Mme Lageat précise que ce CRB supporte le poids des enveloppes de réserves qui « parasite » en quelque sorte le ratio.

M. Champ indique que dans le CRB support, il y a, par exemple, l'école doctorale et la direction des relations internationales.

M. Richard évoque le terme usité d'« enveloppes de réserve ». Il demande à quoi cela correspond.

Mme Lageat répond que cela intègre tout ce qui concerne les appels à projets (AAP) (Recherche, Enseignement, Immobilier, enveloppes sécurisées liées au DSG) ; l'université procède à une évaluation de ces enveloppes.

Pour tous les AAP dont le résultat n'est pas encore connu à la date du BI, les montants correspondants ne sont pas inscrits sur les CRB afférents.

Ils sont sécurisés sur le CRB 900, sur un service opérationnel (SO) piloté par la direction des affaires financières et quand les AAP sont avérés, le niveau central (DAF) redescend les crédits auprès des CRB pour qu'ils mettent en œuvre l'activité afférente.

## Évolution des ressources propres 2023-2024

*Classification COFISUP ministère*



**Augmentation des ressources propres de +38,9% (+7,3M€)**

- Dont 56,7% sur l'item **autres ressources** (CLEFF 1,5M€, extension pôle archéo +4,5M€, REACT EU +715K€, INFRANUM et Ella, divers contrats d'enseignement et de recherche CRNA, ERC Patrimonium);
- Dont -43,1% sur l'item **recherche**; A noter que les financements de la région sont sous l'item « autres ressources »
- Dont +14,4% sur l'item **formation** (impact CFA, DI en légère hausse.).

- **Autres ressources**: Subventions région, UE, autres, CVEC et ressources propres diverses. *Dans cet item se trouve également le financement des projets recherche et enseignement.*
- **Ressources recherche**: Valorisation, ANR IA, ANR hors IA, contrats et prestations de recherche hors ANR.
- **Ressources formation**: DI, FC, DU, VAE et apprentissage.

17



## Soutenabilité financière. Indicateurs

(Ces IF ont été calculés sur la base du BRZD23)

### Patrimonial:

Compte de résultat	F
Charges	114 191 861
produits	110 090 907
Résultat	-4 100 954

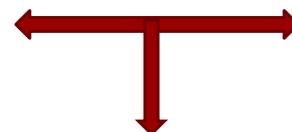
Résultat section F	-4 100 954
Dot amort, déprec, prov.	6 215 017
Reprise amort, déprec, prov	2 534 020
Quote-part subv invest	2 255 441
CAF/IAF	-2 675 398

T-financement	I
IAF	-2 675 398
Emplois	7 903 098
Ressources	4 486 054
Resultat : Prévlt FDR	-6 092 441

### Budgétaire

Budget consolidé en €	BI 2024
AE	133 414 730
CP	114 941 341
RE	113 748 080
Solde budgétaire (RE-CP)	-1 193 262

T-équilibre financier		
en €	Besoins	Financements
SB	1 193 262	
OPCT	2 155 469	1 077 431
Prévlt trésor		2 271 121
Total	3 348 731 €	3 348 552 €



Indicateurs financiers BI 2024		BI 2024
<i>calculés à partir du BRZ-2023</i>		
Niveau final FDR		8 331 585 €
NB de jours FDR		28
Niveau final de trésorerie		13 999 017 €
NB jours trésorerie		47

### Soutenabilité infra annuelle

Une situation financière qui reste sécurisée mais qui se rigidifie sous le poids des dépenses dites structurelles et non compensées.

En effet, une grande partie du fonds de roulement et de la trésorerie est déjà gagée par les opérations pluriannuelles en cours, notamment celles relatives aux investissements

La photographie du niveau de FDR et de la trésorerie réellement disponible sera affichée à l'issue du compte financier 2023.

18



## Soutenabilité pluriannuelle

Elle s'apprécie au regard du *niveau final de trésorerie prévisionnel* et de la mise en perspective des restes à engager, des restes à payer et des restes à encaisser sur les opérations pluriannuelles (OPPA).

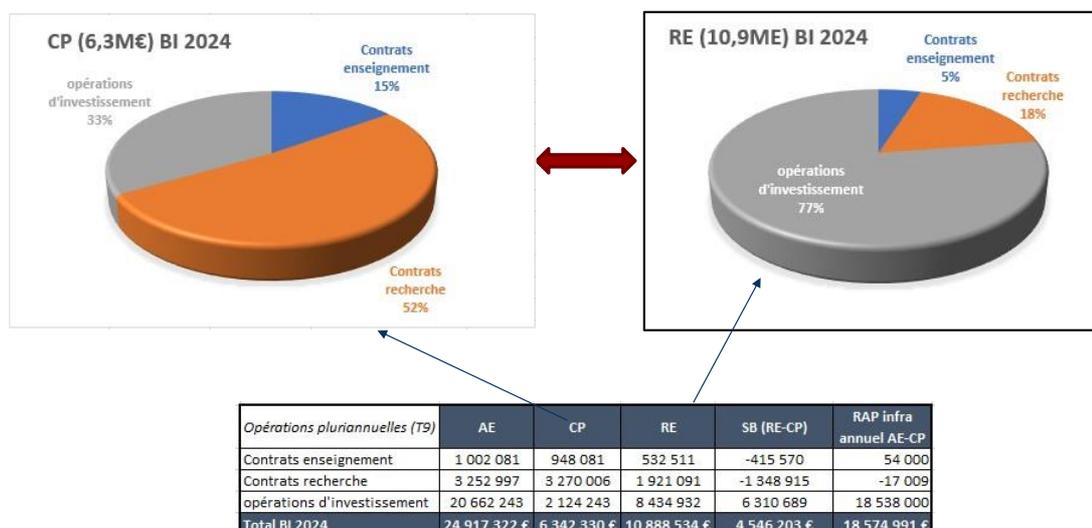
- (A) Niveau final de trésorerie (T-6) : +14M€ + Reste à encaisser(T-9) : 35,1M€ = 49,1M€
- (B) Reste à engager (T9) : +21,7M€ + Reste à payer (T10 SBC) : 20,75M€ = 42,45M€

La photographie des indicateurs financiers au moment de la préparation du BI 2024 avec les éléments connus à date indiquent une situation financière « saine » et soutenable à long terme pour l'établissement : la balance est positive (A>B +6,65M€) et sous réserve de l'encaissement des financements extérieurs dans leur intégralité.

*L'examen à long terme doit également prendre en compte la part croissante d'autofinancement sur les projets, le coût d'entretien bâtiminaire (hors GER) des opérations immobilières et des charges structurelles en hausse sans compensation, au regard du développement des ressources propres de l'établissement.*

Ces indicateurs seront révisés à l'issue du compte financier 2023.

## Focus sur le tableau des opérations pluriannuelles (T9)



20



### ➤ En conclusion :

Le BI-2024 traduit trois caractéristiques tendanciennes de l'université :

- le poids important de sa masse salariale qui rigidifie le budget de l'établissement (au BI 2024 : sa MS représente 81,2 % du budget de l'établissement, selon méthode de calcul IGESR (dépenses MS/ recettes encaissables) (seuil critique 83% et vigilance à 82%).
- un niveau de ressources propres qui ne permet pas d'absorber les surcoûts : faiblesse des ressources propres de l'établissement ;
- des niveaux de fonds de roulement et de trésorerie, à terme, fortement gagés par les opérations d'investissement en cours.

### ☐ Tableaux budgétaires soumis au vote du CA :

➤ Sont proposés au vote du CA les tableaux suivants :

- Tableau des emplois (T1) ;
- Tableau des autorisations budgétaires (T2) ;
- Tableau de l'équilibre financier (T4) ;
- Tableau de la situation patrimoniale (T6) ;
- Tableau des opérations pluriannuelles (T9.2).

### ☐ Tableaux budgétaires pour information du CA :

→ Sont portés à l'attention du CA (*pour information*) les tableaux suivants :

- Tableau 3 : Dépenses par destination et recettes par origine ;
- Tableau 5 : Opérations pour compte de tiers ;
- Tableau 7 : plan de trésorerie ;
- Tableau 8 : opérations de recettes fléchées ;
- Tableau 10 : Détail des OPPA et programmation ;
- Tableau retraçant les moyens des unités de recherche ;
- Annexe immobilière ;
- Tableau de synthèse budgétaire et comptable.

## 5.2 - Discussion :

Mme Beghain relève que dans la note de l'ordonnateur de présentation du BI-2024 transmise aux conseillers, parmi les objectifs de l'établissement, il est question de « *consolider les missions fondamentales de l'université, parmi lesquelles, en matière d'enseignement, à travers la nouvelle composante de la CLEFF, le développement d'une offre de formation répondant aux enjeux de la transition écologique et d'accompagnement du projet d'université européenne* ».

Elle demande ce qui est entendu par l'objectif cité de développement d'une offre de formation répondant aux enjeux de la transition écologique.

Elle s'enquiert d'une problématique interrogeant plusieurs collègues, celui du choix qu'aurait retenu l'UBM choisi d'externaliser une partie des missions de la CLEFF auprès d'un opérateur privé (Altissia).

Elle demande des précisions sur cet opérateur et des explications sur le choix de l'UBM, s'il est avéré, d'externaliser auprès d'Altissia des enseignements auparavant dispensés par l'UBM (UE anglais).

M. le président confirme le recours à ce prestataire. Il explique ce choix par une obligation pour les établissements d'enseignement supérieur de faire certifier leurs formations, y compris leurs formations en langue d'ailleurs par une certification d'anglais.

Il indique que l'université s'était battue en son temps contre ce texte.

Mme Beghain observe que selon souvenir, l'établissement avait obtenu gain de cause à l'échelle nationale.

M. le président répond par la négative. L'université a partiellement obtenu gain de cause ; elle a obtenu de remplir cette obligation à un moindre coût et notamment en faisant appel à cette plateforme Altissia qui délivre cette certification en auto-évaluation.

Mme Beghain interroge la valeur de ces certifications ; à sa connaissance, il ne s'agit pas de certifications reconnues comme peuvent l'être les certifications classiques ; Les partenaires étrangers ne la reconnaîtront pas.

M. le président répond que l'université a obtenu que cette certification Altissia soit reconnue par l'Etat français et qu'il lui paraît douteux que cette certification importe réellement aux partenaires étrangers de l'université.

Mme Beghain interroge l'intérêt pour l'UBM de faire appel à cette plateforme.

M. le président répond qu'il s'agit pour l'établissement de se plier à une obligation, et de disposer avec cette plateforme, de certifications reconnues et d'une offre complémentaire des cours assurés en présentiel.

Mme Beghain demande le coût présenté pour l'UBM du recours à cette plateforme Altissia ; elle demande si tous les établissements d'enseignement supérieur sont tenus d'y recourir.

M. le président répond que, à sa connaissance, tous les établissements sont soumis à cette obligation de certification et qu'ils sont libres du choix de l'opérateur auquel ils veulent faire appel. L'UBM a souhaité ne pas mobiliser trop d'argent pour cette certification supplémentaire dont elle n'a pas vraiment besoin. Le choix de l'université s'est porté sur Altissia comme un minimum à opérer pour se mettre en conformité.

M. Champ précise que cette certification Altissia repose sur des exercices d'auto-évaluation en ligne.

M. le président ajoute que les étudiants souhaitant une véritable formation en langues se dirigent vers le CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur).

Mme Beghain interroge la qualité de cette certification Altissia et demande si cette certification n'entre pas en concurrence avec le CLES.

M. Champ répond qu'il ne s'agit pas des mêmes offres et que celle d'Altissia est complémentaire de celle de l'université.

Concernant le coût pour l'UBM de cette certification Altissia, M. le président indique qu'il s'élève à près de 40 000€/an et qu'il a été en partie remboursé par l'Etat.

Mme Beghain demande si cette question pourrait faire l'objet d'un point d'information lors d'une prochaine séance de CA.

M. le président répond que cela est envisageable.

M. Richard estime que le terme de « certification » est impropre en l'espèce pour désigner le test en ligne proposé par Altissia. Le paradoxe est que ce test de langues qui n'est pas une véritable certification est pourtant reconnu comme étant une certification.

Il remarque que ce test n'évalue ni la production orale, ni la production écrite dans les langues vivantes concernées. Il n'évalue que de la compréhension.

Il estime plus approprié de continuer à l'appeler « test de langues » et non pas « certification ».

M. le président explique que pour l'ensemble de ces raisons, l'université a fait le choix de retenir une solution peu onéreuse lui permettant de respecter ses obligations et qui n'empiète pas sur les compétences du centre de langues de l'université.

M. Dunas évoque l'opposition des élus étudiants à cette obligation de certification en langue anglaise, déjà exprimée au sein des instances de l'UBM au printemps 2022.

M. le président explique s'y être également opposé lorsqu'il était directeur de l'UFR Langues et civilisations à l'université, par souci notamment d'encourager la pluralité des langues en Europe et considérant la situation d'établissement ALLSHS de l'UBM qui n'a pas besoin de cette certification supplémentaire pour certifier la qualité des formations en langues de l'établissement.

Mme Beghain évoque l'objectif de « consolidation des missions fondamentales » mentionné dans la note ordonnateur relative au BI-2024 et l'item relevé d'« accompagnement des projets d'université européenne ».

Elle demande des informations à ce sujet, l'intéressée indiquant avoir ouï dire que ce projet était enterré.

M. le président répond que l'UBM est en cours de dépôt d'une troisième candidature, la période de dépôt s'achevant à la fin janvier 2024.

Il explique que cette nouvelle candidature présente plus de chance d'aboutir dans le cadre de ce 3<sup>ème</sup> AAP qui prévoit la création d'un plus grand nombre d'alliances universitaires européennes que le 2<sup>ème</sup> AAP qui était davantage centré sur l'extension d'alliances existantes.

M. Richard évoque les données du BI-2024 relatives au Centre de Formation d'Apprentis (CFA) de l'UBM : Il observe que les seules ressources propres de l'UBM qui augmentent sont celles tirées de l'activité du CFA.

Il demande s'il est prévu d'étoffer la dotation en personnels, les moyens du CFA, par des recrutements supplémentaires. Il indique avoir ouï dire de l'installation prochaine au CFA d'un nouveau logiciel de gestion.

M. le président répond que la structuration du CFA a été consolidée depuis 2-3 ans, par des recrutements supplémentaires et par la mise à la disposition du CFA d'un logiciel demandé par leurs services pour faciliter la gestion des dossiers du centre. Il explique que ces moyens pourront être accrus sur les prochaines années si l'activité du centre continue à augmenter.

Mme Lopez demande si le document de synthèse exposé en séance de présentation du BI-2024 va être déposé dans le BV.

M. Champ précise qu'il s'agit d'une synthèse de la note ordonnateur transmise en amont aux conseillers.

Mme Lageat confirme que ce document sera déposé dans le BV en aval de la présente séance de CA.

M. Bouhours s'inquiète de la pérennité de la situation financière de l'université.

Il observe que les ressources propres de l'établissement constituent une part infime du budget de l'UBM ; que l'amélioration des données passe par d'éventuelles économies liées au plan de sobriété énergétique.

Il indique que si cela correspondait à son budget personnel, il serait très inquiet de cette situation.

M. le président assure que la situation financière de l'UBM est globalement saine et que des voies d'amélioration sont à rechercher pour la consolider.

Au nombre de celles-ci, il évoque :

- la poursuite du développement des ressources propres de l'université ;
- la nécessité de continuer à expliquer aux tutelles les besoins de financements supplémentaires notamment pour payer les fluides, coût de maintenance, d'entretien, de fonctionnement de nouveaux bâtiments de l'université, comme par exemple ceux liés à la CLEFF (sommés non inclus dans le financement de l'opération immobilière relative à la CLEFF) ;

- les économies de dépenses d'énergie de l'université, dans le cadre du plan de sobriété énergétique de l'établissement et le choix de dispositif adapté de fourniture d'énergie avec en perspective le projet de réseau de chaleur prévu sur la métropole bordelaise pour 2027-2028 qui est un projet très intéressant pour l'UBM en termes de réduction des coûts énergétiques et de diminution de l'empreinte carbone de l'université.

M. Champ indique que sont soumis au vote du CA au titre du BI-2024 les tableaux budgétaires suivants :

- Tableau des emplois (T1) ;
- Tableau des autorisations budgétaires (T2) ;
- Tableau de l'équilibre financier (T4) ;
- Tableau de la situation patrimoniale (T6) ;
- Tableau des opérations pluriannuelles (T9.2).

Mme Lageat précise que maquettes budgétaires présentées au titre du BI 2024 sont différentes dans la forme par rapport aux maquettes budgétaires des exercices antérieurs.

Cette évolution résulte d'un changement d'outil : l'outil imposé par le MESR n'est plus Infocentre (outil de remontée des données financières et comptables de l'établissement en temps réel au MESR) mais l'outil INFINOE.

### **5.3 - Vote relatif au BI-2024 :**

➤ La discussion étant épuisée, M. le Président soumet le budget initial de l'exercice 2024 au vote du CA :

Membres présents : 18  
Membres représentés : 11  
Abstention(s) : 6  
Votants : 23  
Blancs ou nuls : 0  
Suffrages exprimés : 23  
Pour : 21  
Contre : 2

👉 **Le conseil d'administration vote le budget initial 2024 de l'Université Bordeaux Montaigne, en ce comprenant :**

#### **1) les autorisations budgétaires suivantes :**

• **1 178 ETPT dont 963 ETPT sous plafond Etat et 215 ETPT hors plafond Etat ;**

• **133 414 730 € en Autorisations d'Engagement (AE) dont :**

- 88 747 907 € en personnel
- 18 190 725 € en fonctionnement
- 26 476 098 € en investissement ;

• **114 941 341 € en Crédits de paiement (CP) dont :**

- 88 747 907 € en personnel
- 18 290 336 € en fonctionnement
- 7 903 098 € en investissement ;

• **113 748 259 € en prévision de recettes ;**

- - 1 193 083 € de solde budgétaire.

#### 2) les prévisions comptables suivantes :

- - 2 271 121 € de variation de trésorerie ;
- - 4 100 954 € de résultat patrimonial ;
- - 2 675 398 € d'insuffisance d'autofinancement ;
- - 6 092 441 € de variation du fonds de roulement.

#### 3) les données suivantes :

Le prélèvement sur le fonds de roulement s'élève au budget initial 2024 à 6 092 441,05 €.

Il se répartit entre :

##### 1) 361 192 € pour le CFA ;

→ Le conseil d'administration décide d'effectuer un prélèvement sur les réserves (compte 10682) à hauteur de 361 192 € ;

##### 2) 240 581 € pour le SIGDU ;

→ Le conseil d'administration décide d'effectuer un prélèvement sur les réserves (compte 10682) à hauteur de 240 581 € ;

##### 3) 5 490 668,05 € pour l'université ;

→ Le conseil d'administration décide d'effectuer un prélèvement sur les réserves (compte 10682) à hauteur de 5 490 668,05 €.

#### 4) les tableaux budgétaires suivants :

- Tableau des emplois (T1) ;
- Tableau des autorisations budgétaires (T2) ;
- Tableau de l'équilibre financier (T4) ;
- Tableau de la situation patrimoniale (T6) ;
- Tableau des opérations pluriannuelles (T9.2).

#### **Point n°6 - Cartographie des risques 2023 ; Plan d'actions 2024 relatif au contrôle interne comptable et budgétaire (CICB) de l'Université Bordeaux Montaigne :**

Mme Alonso [directrice de la Cellule d'Aide au Pilotage (CAP) de l'université] explique que sont portés à l'attention du CA :

- un point présenté pour *information* du CA relatif à la cartographie des risques 2023 au titre du CICB ;
- un point soumis *pour vote* du CA portant sur le plan d'actions 2024 relatif au CICB.

Ces points s'inscrivent dans le cadre de la charte sur l'organisation du CICB qui a été approuvée lors du CA du 29/09/2023.

Pour rappel, la démarche permet d'améliorer la qualité comptable et budgétaire. Mais c'est avant tout, un levier majeur pour :

- Mieux conduire et piloter les différentes activités de l'établissement ;
- Améliorer et fluidifier le fonctionnement au sein des services et composantes ;
- Fiabiliser les données du système d'information ;
- Renforcer la confiance des usagers, financeurs, tutelles, organismes de contrôle.

Les textes règlementaires stipulent que la cartographie des risques soit présentée en CA et qu'un plan d'action associé soit approuvé par ce dernier avant le 31 décembre.

Les documents portés à l'attention du CA ont été construits et validés en comité de gouvernance. Depuis le CA de septembre 2023, 2 comités en formation restreinte se sont tenus et 1 comité en formation élargie.

Mme Alonso tient à remercier les services de la DAF, de l'AC, et de la DRH pour leur investissement à contribuer à produire une cartographie des risques 2023 et un plan d'action 2024 avant le 31/12/2023.

La démarche engagée a pour objectif d'organiser une cartographie des risques et un plan d'action par cycle et par processus comptable et budgétaire.

Les cycles sont un ensemble de processus. Un processus comptable et budgétaire c'est un *ensemble de tâches successives à la charge de l'ordonnateur et du comptable afin d'atteindre un objectif ayant un impact comptable et/ou budgétaire.*

Le dispositif de CICB à l'UBM couvre 11 cycles.

Ces 11 cycles ont été déterminés à partir d'un travail collaboratif AC/DAF/CAP.

- Immobilisations : processus d'entrée/inventaire/sorties d'actif et sécurité ;
- Opérations RH : décision de recrutement/gestion du dossier RH avec un impact sur la rémunération/intégration de la paie/régularisation ;
- Commandes publiques et autres charges : Passation des marchés publics/Commande publique/ le remboursement lié au frais de mission/le versement d'aide ... ;
- Recettes : Constatation et liquidation de la créance jusqu'à son encaissement ;
- Opérations Pluriannuelles : Réponse aux appels à projet/suivi d'exécution de l'opération/clôture de l'opération ;
- Compte de tiers : Les régies/les opérations en compte de tiers – opérations relatifs au tableau 5 de la liasse budgétaire (bourses de mobilités et RAFF) ;
- Trésorerie : opérations bancaires, prévisions de trésorerie (tableau 7 de la liasse) ;
- Fiscalité : TVA, Taxe d'apprentissage ;
- Opérations de fin d'exercice : passifs sociaux, charges à payer/constatées d'avance, produits à recevoir, produits constatés d'avance, provisions, les stocks, les amortissements, confection du compte financier ;
- Transverse : Environnement du CICB, le système d'information (paramétrage, droits d'accès), la gestion des tiers, les corps de contrôle ;
- Budget : Projection/suivi des ETPT, élaboration BI/BR, suivi d'exécution, pilotage.

M. Gornouvel évoque la cartographie des risques.

La cartographie des risques est un document de pilotage qui donne une photographie consolidée de l'évaluation des risques auxquels est exposée l'université par cycle et processus comptable et budgétaire.

Il explique que cette cartographie des risques n'a pas été réalisée depuis 4 ans du fait de la vacance du poste de référent contrôle interne au sein de l'établissement. L'Agent Comptable avait tout de même maintenu une démarche au niveau de son périmètre.

Une cartographie des risques a été établie pour chaque cycle ; elle est évoquée en présente séance de CA pour information des conseillers. Il ne s'agit que d'un recensement partiel qui repose sur des besoins d'amélioration qui sont remontés par le travail entre la CAP, la DAF, l'AC et la DRH sur certains processus.

Selon M. Gornouvel, l'expérience dans d'autres établissements prouve que les services voient un intérêt pour la démarche CICB si elle s'intègre dans l'évolution et les projets du service.

Ces cartographies seront actualisées au fur et à mesure des enjeux, des risques identifiés et de l'amélioration du niveau de maîtrise pour ceux déjà recensés.

Pour 2024, la CAP souhaite continuer à travailler avec les services qui travaillent déjà dessus et élargir à tous les services moteurs de cette démarche.

M. Gornouvel explique que le niveau de risque est évalué avec différents critères.

Il est procédé d'abord à une estimation de l'impact financier, d'image et juridique de ce risque puis à une évaluation de la probabilité que ce risque arrive.

La cotation de ces différents critères permet de calculer un niveau de gravité.

Il est procédé ensuite à une évaluation du niveau de maîtrise de ce risque, ce qui permet d'évaluer le niveau de risque.

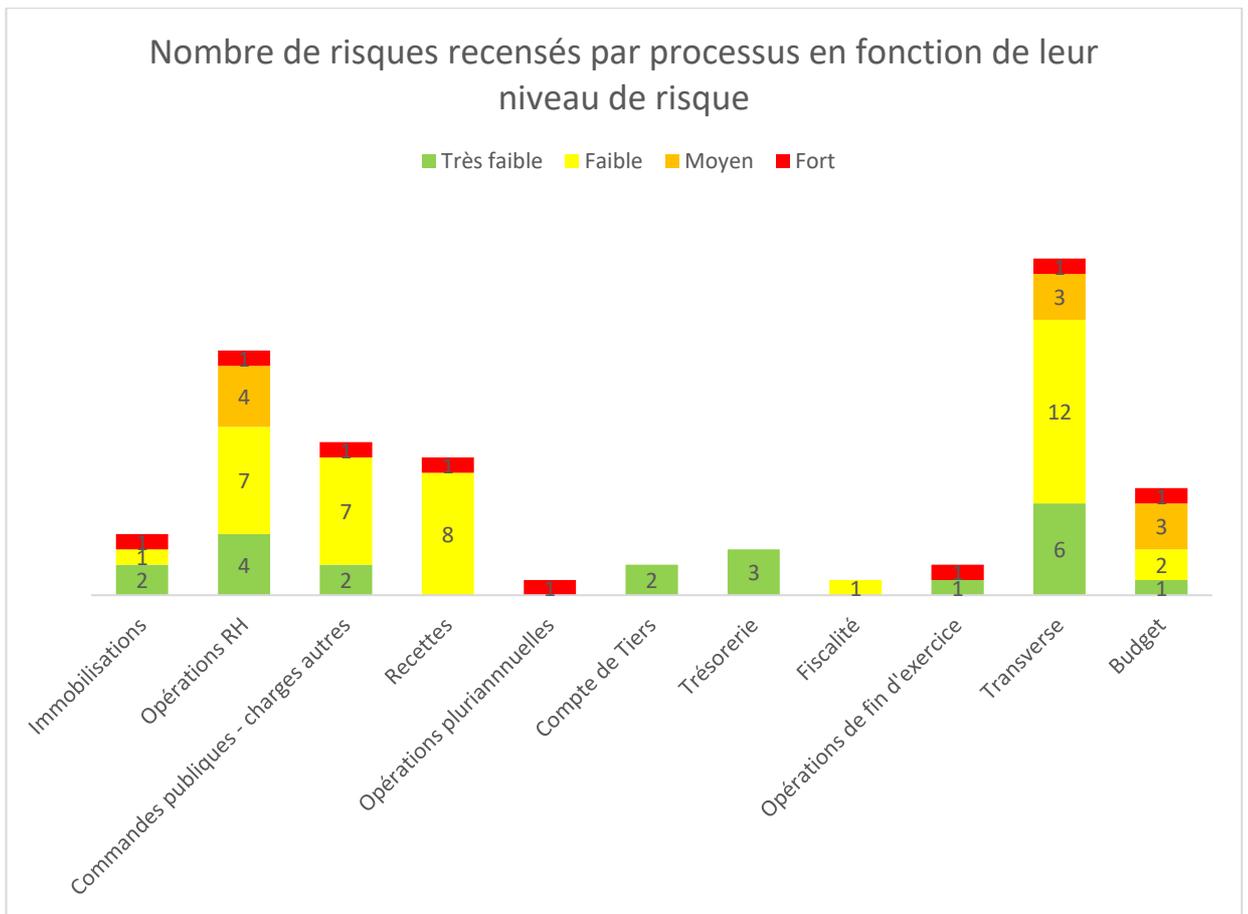
Il est recensé 4 niveaux de risques, avec une identification par couleur selon le niveau plus ou moins élevé du risque, qui permet de déterminer la priorité de traitement du risque :

Matrice - cotation du risque :

		Maîtrise			
		4	3	2	1
gravité	1				
	2				
	3				
	4				

Priorité de traitement du risque	
Risque de niveau 4 : Prioritaire	4
Risque de niveau 3 : A traiter	3
Risque de niveau 2 : Subsidiaire	2
Risque de niveau 1 : Maîtrisé	1

La cartographie des risques 2023 fait apparaître 77 risques recensés :



#### 77 RISQUES RECENSÉS

Niveau de risque	Nombre de risques
Faible	21
Moyen	38
Fort	10
Très fort	8

Sur ces 77 risques, le niveau de risque est très fort pour 8 d'entre eux.

C'est-à-dire que les dispositifs ne sont pas suffisants pour maîtriser des risques avec un niveau de gravité très fort/fort.

Ces risques de niveau très fort ne sont pas concentrés sur un cycle, ce qui est rassurant.

Il est dénombré 1 risque par cycle à l'exception du cycle compte de tiers, trésorerie et fiscalité où il n'y en a aucun.

Ces 8 risques conduiront à une action d'amélioration pour 2024.

Il est constaté un niveau de risque fort pour 10 risques c'est-à-dire que des dispositifs de maîtrise existent mais ils sont faiblement formalisés, documentés et contrôlés.

Le risque est moyen pour 38 risques, des dispositifs de maîtrise existent mais ils sont faiblement utilisés ou non actualisés.

Et pour 21 risques, le risque est faible, c'est-à-dire que la maîtrise est suffisamment forte pour faire face aux risques (le risque est couvert).

L'amélioration de la maîtrise de ces risques demande une mobilisation raisonnable de ressources, il sera donc possible d'améliorer le niveau de maîtrise d'une part de ces risques sur l'année 2024.

Pour cela, il est proposé au CA d'approuver le plan d'actions CICB proposé pour l'année 2024.

#### Le plan d'actions CICB 2024 :

Le plan d'actions (PA) CICB 2024 prévoit 28 actions.

Il s'agit de faire le choix d'un PA réaliste ce qui conduit à ne pas mettre en place des actions d'amélioration pour l'ensemble des risques recensés pour 2023.

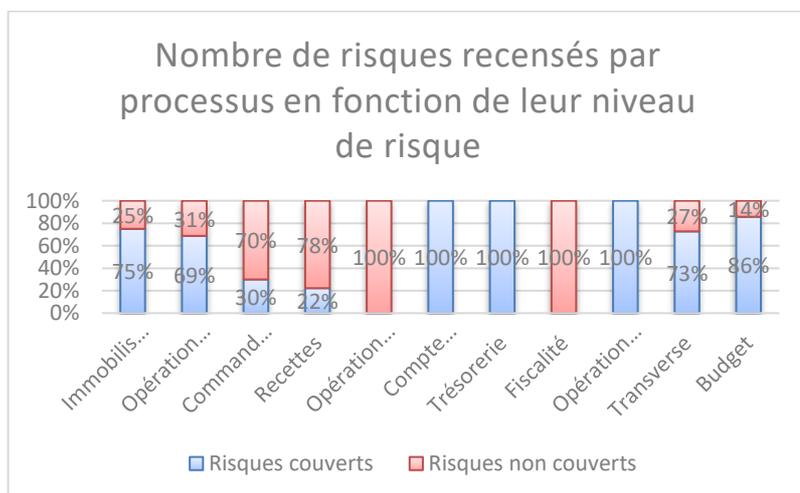
Le plan d'action proposé doit permettre de réduire le niveau de risque en mettant en place des dispositifs de contrôle interne.

28 actions sont prévues avec un degré de priorité fixé à partir du niveau de risque.

Ces 28 actions permettront de renforcer les dispositifs de contrôle interne de l'UBM sur 27 risques et notamment sur l'ensemble des risques dont le niveau de risque est très fort et fort.

Le plan proposé porte sur 10 actions de priorité 1, 12 actions de priorité 2 et 6 actions de priorité 3.

Ces actions une fois mises en place permettront à l'université de passer d'un taux de couverture de nos risques de 27% actuellement à 62% à la fin de l'année 2024.



<b>Taux de couverture actuel</b>	<b>27%</b>
<b>Taux de couverture cible</b>	<b>62%</b>

- Il existe 4 leviers d'action permettent d'améliorer le CICB :
- Organisation

- Documentation/formation
- Traçabilité
- Pilotage

#### Levier Organisation :

L'Université Bordeaux Montaigne doit veiller à préciser pour l'ensemble des fonctions budgétaires et comptables, les tâches, les acteurs, les actions de contrôle et les points de contrôle. L'organisation de ces fonctions doit être adaptée et proportionnée aux risques et aux enjeux identifiés. Ces éléments sont formalisés dans un organigramme fonctionnel.

Les systèmes d'information utilisés rendent possibles l'identification, la saisie et l'échange d'informations sous une forme et dans des délais qui permettent aux responsables et à toute autre personne concernée d'exercer leurs responsabilités. Les autorités hiérarchiques déterminent les habilitations informatiques et les délégations en cohérence avec l'attribution des tâches.

#### Traçabilité

La traçabilité doit être organisée pour permettre, à tout moment, à toute personne de justifier toute opération budgétaire ou comptable qu'elle a réalisée. Les acteurs doivent pouvoir être identifiés à partir de documents ou pièces en format papier ou dématérialisé ou à partir des systèmes d'information. Le compte financier est établi et justifié à partir des documents de comptabilité. Parallèlement, les mesures de conservation des documents budgétaires et comptables ainsi que les pièces justificatives sont définies et prévoient leur accessibilité, leur disponibilité, leur intégrité et leur valeur probante.

#### Documentation et Formation

La mise en place de dispositifs CICB s'appuie sur la rédaction d'instructions comptables et budgétaires, sur la documentation des procédures et la rédaction de modes opératoires. Cette documentation est mise à jour, explicitée et diffusée. Les acteurs de la fonction comptable et budgétaire doivent régulièrement suivre des formations aux normes et procédures budgétaires et comptables en vigueur, ainsi qu'au CICB.

#### Pilotage

Le pilotage comprend des outils permettant de conduire et de suivre le Contrôle Interne.

➤ Détail des actions du plan proposé :

10 actions de priorité 1 qui permettent de couvrir les 8 risques les plus forts :

- 4 correspondent à des contrôles au sein de l'agence comptable ;
- 3 permettent de couvrir un risque budgétaire par rapport aux recrutements ;
- une qui permet l'amélioration de l'inventaire physique, une qui permet l'amélioration du pilotage du CICB et une qui permet d'améliorer le pilotage du Centre de Responsabilité budgétaire 914 (Service Général).

Priorité 1 :

Cycle	Actions	Priorité de traitement
Immobilisations	Prendre en charge la saisie de l'inventaire physique à l'agence comptable	1
Opérations RH	Mettre en place un suivi prévisionnel nominatif des ETPT par individus pour les contractuels BIATSS (service/financement/besoin permanent/sur projet ...)	1
Opérations RH	Suivi contractuels étudiants par nombre de contrat et volume horaire plutôt que volume budgétaire	1
Opérations RH	Formaliser/réviser le processus de recrutement des contractuels BIATSS	1
Commandes publiques et autres charges	Mettre en place un Contrôle Sélectif de la Dépense sur les frais de déplacement en référence aux DP 2023 et un contrôle a postériori	1
Opérations pluriannuels	Mettre en place un contrôle régulier de la fin d'échéance d'une opération à partir de GFC opération	1
Recettes	Mettre en place un système d'alerte entre le pôle comptable et le pôle fournisseurs.	1
Opérations de fin d'exercice	Mettre en place un suivi régulier d'apurement des comptes d'attente	1
Transverse	Mettre en place un tableau de bord pour piloter le CICB - indicateurs	1
Budget	Lancer une réflexion sur l'organisation du CRB 914 (GT) - revoir les organisations financières, nommer un responsable, assurer le suivi ...	1

12 actions de priorité 2 qui permettent de couvrir 12 risques forts :

- 3 permettent de gérer les données RH ;
- 6 concernent l'organisation et le pilotage budgétaire ;
- 2 permettent l'amélioration de l'organisation et pilotage du CICB ;
- Une permet la gestion des SI concernant la séparation des tâches.

Priorité 2 :

Cycle	Actions	Priorité de traitement
Opérations RH	Disposer d'un logiciel de paie intégré au SIRH	2
Opérations RH	Réaliser une communication à la DRH sur l'obligation de produire des PJ signées	2
Opérations RH	Systématiser un contrôle conjoint AC-DRH pour éviter les trop perçus dus aux demi traitements	2
Opérations RH	Mettre en œuvre/formaliser un contrôle pour assurer la bonne imputation budgétaire de la masse Salariale (CRB/code analytique/destination/opé ...) entre la DAF et la DRH	2
Opérations RH	Formaliser le contrôle permettant de s'assurer de la suffisance des crédits	2
Opérations RH	Réunion trimestrielle CAP / DAF / DRH	2
Opérations RH	Améliorer la communication auprès des responsables CRB sur les évolutions réglementaires avec impact financier sur les rémunérations	2
Opérations RH	Demander la production d'un certificat administratif sur la disponibilité des crédits dans les délais fixés par le calendrier de clôture	2
Transverse	Elaborer la cartographie des processus entrant dans le champ du CICB	2
Transverse	Diagnostiquer les processus via l'Echelle de Maturité des Risques	2
Transverse	Mettre en place une extraction mensuelle contrôlant les interventions sur la chaîne	2
Budget	Elaborer un tableau de bord partagé sur le suivi des emplois de la MS	2

6 actions de priorité 3 qui permettent de couvrir 7 risques moyens :

- 2 permettent l'amélioration de l'organisation et pilotage du CICB ;
- 1 correspond à la formation des agents ;
- 2 correspondent à la mise en place de projets en cours (SREC Service de Recette et de Recouvrement ainsi que le projet identité numérique) ;
- 1 pour l'intégration des recommandations des CAC (commissaires aux comptes) de l'année en cours.

Priorité 3 :

Cycle	Actions	Priorité de traitement
Recettes	Mettre en place un service de recettes et de recouvrement (SREC)	3
Transverse	Mettre en place un suivi pour s'assurer de l'actualisation des Organigrammes Fonctionnels Nominatifs	3
Transverse	Identifier les procédures actuelles sur l'ENTP et s'assurer de leur actualisation	3
Transverse	Monter un plan de formation pour les nouveaux arrivants sur leur fonction sur les procédures et outils de la fonction comptable et budgétaire	3
Transverse	Risque embarqué dans le projet identité numérique porté par la DSIN	3
Transverse	Intégrer les recommandations des CAC dans le plan d'action et cartographie des risques	3

M. Richard relève que le plan CICB prévoit différentes missions « CICB » qui impactent les différents services.

Il demande si ces missions sont dévolues aux personnels existants dans les différents services ou à des personnels spécifiquement dédiés.

Mme Alonso répond que les porteurs des actions sont identifiés (il s'agit de personnels existants) et que ces missions vont demander de leur part un investissement supplémentaire initial mais que cela présente au final une valeur ajoutée pour l'université.

Elle ajoute qu'en 2024, sera présenté en CA l'état d'avancement de ce plan CICB 2024 ainsi que le nouveau plan CICB prévu pour 2025.

M. Coste évoque le risque de niveau 4 mentionné dans la cartographie des risques pour le cycle « Immobilisations » : « *Retard dans la prise en charge comptable des immobilisations en raison de l'absence d'information sur l'inventaire physique* », avec en regard la préconisation suivante : « *Prendre en charge la saisie de l'inventaire physique à l'agence comptable* ».

Il demande ce que recouvre cette mention d'« *Absence d'information sur l'inventaire physique* ».

Mme Ammar-Khodja explique que lors de l'acquisition d'un matériel par l'université, l'ordonnateur doit informer l'Agence Comptable de cet achat et de la localisation exacte de ce matériel à l'UBM.

En l'état, cette information parvient avec un temps de décalage par rapport à la date à laquelle l'agence comptable reçoit la facture pour mise en paiement.

L'Agence Comptable souhaite être rendue destinataire de cette information au moment où elle reçoit la facture afférente à l'acquisition de ce matériel.

M. Coste évoque le risque de niveau 4 mentionné dans la cartographie des risques pour le cycle « Commandes publiques - Autres charges » : « *Inadaptation des contrôles sur les frais de mission par*

*rapport aux enjeux financiers », avec en regard la préconisation suivante : « Mettre en place un Contrôle Sélectif de la Dépense sur les frais de déplacement en référence aux DP 2023 et un contrôle a posteriori ».*

Il demande ce que cela implique.

Mme Ammar-Khodja répond qu'actuellement l'Agence Comptable contrôle toutes les dépenses de missions supportées par l'université. L'action proposée de mise en place d'un contrôle sélectif de ces dépenses vise à ajuster les contrôles en fonction des montants financiers, à cibler le contrôle sur les dépenses présentant le plus d'enjeux financiers.

M. Hauquin demande des informations sur le projet de mise en place d'un service de recettes et de recouvrement (SREC), tel que relevé en « préconisation » au regard des risques de niveau 2 mentionnés dans la cartographie des risques pour le cycle « Recettes » : « *Difficulté d'identifier les différents acteurs de la chaîne de la recette ; Non exhaustivité des titres recettes* ».

M. Champ répond que ce projet sera présenté prochainement aux instances de l'université.

M. Alonso précise que certains projets d'établissement ont été volontairement intégrés dans le plan d'actions CICB 2024 car ils permettent de couvrir les risques identifiés. C'est le cas du projet de mise en place d'un service centralisé de recettes et de recouvrement (SREC) qui vise à améliorer les processus de l'université en matière de suivi et de recouvrement des recettes.

➤ La discussion étant épuisée, le plan d'actions CICB 2024 de l'université est soumis au vote du CA :

Membres présents : 18  
Membres représentés : 11  
Abstention(s) : 0  
Votants : 29  
Blancs ou nuls : 0  
Suffrages exprimés : 29  
Pour : 29  
Contre : 0

➡ **Le conseil d'administration approuve le plan d'actions 2024 de l'établissement au titre du dispositif en vigueur de contrôle interne comptable et budgétaire (CICB) de l'université.**

#### **Point n°7 - Sortie d'actifs :**

Il est proposé au CA d'approuver la sortie de l'actif d'un ensemble d'immobilisations d'une valeur d'acquisition d'un montant total de 56 267,91€ (dont 45 078,42€ ont été amortis) et d'une valeur nette comptable (VNC) d'un montant total de 11 189,49€.

➤ La sortie d'actifs proposée est soumise au vote du CA :

Membres présents : 18  
Membres représentés : 11  
Abstention(s) : 0  
Votants : 29  
Blancs ou nuls : 0  
Suffrages exprimés : 29  
Pour : 29  
Contre : 0

➡ Le conseil d'administration approuve la sortie de l'actif d'un ensemble d'immobilisations d'une valeur d'acquisition d'un montant total de 56 267,91€ (dont 45 078,42€ ont été amortis) et d'une valeur nette comptable (VNC) d'un montant total de 11 189,49€.

**Point n°8 - Capacités d'accueil en 1<sup>ère</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement supérieur (2024/2025) :**

Mme Mellac présente ce point de l'ordre du jour.

Elle évoque la nécessité d'un erratum à apporter concernant les capacités d'accueil prévues pour les formations BUT à la suite du dialogue mené par l'université avec le rectorat sur les capacités d'accueil de l'établissement.

Elle rappelle la pratique habituelle qui est normalement de présenter aux instances de l'UBM les capacités d'accueil proposées, une fois réalisée la négociation menée avec les autorités de tutelle.

Elle indique qu'en l'espèce, les négociations ont été achevées mercredi 13/12/2023 et qu'à la suite de celles-ci, elle a demandé que soit envoyée aux administrateurs la version amendée du document initialement transmis.

Cette version amendée du document n'ayant pas été transmise en amont de la présente séance de CA, Mme Mellac avise les conseillers des modifications proposées concernant les capacités d'accueil 2024/2025 pour l'entrée en 1<sup>ère</sup> année dans les formations de 1<sup>er</sup> cycle de l'IUT Bordeaux Montaigne.

S'agissant de l'IUT, la version initialement adressée aux conseillers était la suivante :

1 <sup>ère</sup> année BUT	Capacité d'accueil portail 2023	Capacité d'accueil portail 2024	Capacité d'accueil globale 2024	Observations
Carrières sociales – Animation sociale et socioculturelle	120	112	112	
Carrières sociales – Villes et territoires durables	30	28	28	
Information communication – Communication des organisations	30	28	28	
Information communication – Information numérique dans les organisations	30	28	28	
Information communication – Métiers du livre et du patrimoine	60	56	56	
Information communication – Publicité	30	28	28	
Métiers du multimédia et de l'internet	50	50	50	
<b>TOTAL BUT</b>	<b>350</b>	<b>330</b>	<b>330</b>	

→En lieu et place de cette version initiale, il est proposé au CA d'approuver la version suivante :

1 <sup>ère</sup> année BUT	Capacité d'accueil portail 2023	Capacité d'accueil portail 2024	Capacité d'accueil globale 2024	Observations
Carrières sociales – Animation sociale et socioculturelle	120	118	118	
Carrières sociales – Villes et territoires durables	30	28	28	
Information communication – Communication des organisations	30	30	30	
Information communication – Information numérique dans les organisations	30	30	30	

<b>Information communication – Métiers du livre et du patrimoine</b>	60	60	60	
<b>Information communication – Publicité</b>	30	30	30	
<b>Métiers du multimédia et de l'internet</b>	50	50	50	
<b>TOTAL BUT</b>	<b>350</b>	<b>346</b>	<b>346</b>	

Mme Mellac explicite le sens de ces modifications.

Elles font suite à la demande renouvelée du directeur de l'IUT Bordeaux Montaigne, d'une diminution sollicitée des capacités d'accueil de l'UBM dans les formations « BUT » (Bachelor Universitaire de Technologie), en raison de l'ouverture de la 3<sup>ème</sup> année de BUT sans moyens, sans locaux supplémentaires et de la pression forte que cela représente pour l'IUT.

Dans le cadre des négociations avec le rectorat, l'UBM a sollicité pour chacun des BUT de fixer les capacités d'accueil à 28 étudiants au lieu de 30, comme le prévoit les dispositions en vigueur régissant les BUT.

Des vérifications menées en lien avec les autorités de tutelle ont révélé l'existence à l'UBM depuis plus d'une décennie de capacités d'accueil à 30 étudiants/groupe en IUT.

L'UBM a néanmoins souhaité maintenir sa demande de diminution à 28 places, compte tenu de la situation tendue de l'IUT en termes de moyens RH et de pressions sur ses locaux.

L'UBM a également sollicité de pouvoir fixer sur le total des BUT la capacité d'accueil 2024/2025 (portail et globale) de 330 places au lieu de 350 places.

Mme Mellac explique que cette dernière demande n'a pas été acceptée par le rectorat.

L'UBM a néanmoins obtenu de passer à 28 places pour la 1<sup>ère</sup> année BUT « *carrières sociales, villes et territoires durables* », ce BUT étant celui qui connaît le moins de pression ; de même ; pour l'ensemble de la 1<sup>ère</sup> année « *Carrières sociales - Animation sociale et socioculturelle* », l'UBM a obtenu de passer à 118 places au lieu de 120 places car il s'agit du BUT connaissant le moins de pression en 2<sup>ème</sup> rang après le BUT « *carrières sociales, villes et territoires durables* ».

Mme Mellac explique que le rectorat a accepté cette diminution de 2 places en BUT Carrières sociales du fait de l'ouverture à Périgueux d'un nouveau BUT Carrières sociales qui offre des places supplémentaires pour les étudiants de Nouvelle-Aquitaine.

Elle ajoute qu'au total, il est proposé pour la rentrée 2024 une capacité d'accueil de 346 places pour l'IUT et s'agissant de l'ensemble des formations de 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement supérieur dispensées à l'UBM, une capacité d'accueil « portail » (sur Parcoursup) totale de 5831 places et une capacité d'accueil globale de 5942 places.

(Pour rappel : Total global de capacité d'accueil en 1<sup>ère</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement supérieur selon version *initialement* adressée aux conseillers :

	Capacité d'accueil portail 2023	Capacité d'accueil portail 2024	Capacité d'accueil globale 2024	Observations
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	5774	5815	5926	

→Total global de capacité d'accueil en 1<sup>ère</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement supérieur selon version *finale soumise au présent CA* :

	Capacité d'accueil portail 2023	Capacité d'accueil portail 2024	Capacité d'accueil globale 2024	Observations
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	5774	5831	5942	

Mme Mellac observe que par rapport à la version initiale, la version finale enregistre ainsi une augmentation de la capacité d'accueil de 16 places.

Par rapport à la demande de l'UBM d'une diminution de 20 places (350-330=20) pour les BUT, l'université a obtenu en fait une diminution de 4 places pour les BUT (350-346 =4).

S'agissant des capacités d'accueil 2024/2025 en 1<sup>ère</sup> année dans les autres formations de 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement supérieur dispensées par l'UBM, les changements proposés par rapport à 2023/2024 ne sont pas très importants et consistent plutôt en des ouvertures :

- comme tous les 3 ans, l'UBM ouvre à la rentrée 2024 la licence « Musiques actuelles, Jazz et chanson » : 21 places en L1 ;
- en L1 information-communication /allemand : la capacité d'accueil portail passe de 15 places en 2023 à 10 places en 2024 ;
- en L1 information-communication /espagnol : la capacité d'accueil portail passe de 25 places en 2023 à 30 places en 2024 ;
- l'UBM ouvre à la rentrée 2024 de la LLCER coréen avec 40 places prévues pour 2024/2025.

Le DU Pareo reste à 20 places à l'identique de 2023/2024. L'UBM ayant été avisée de l'obtention d'une subvention pour le financement de cette formation, elle a décidé de la maintenir en 2024/2025.

→Au final, la proposition de capacités d'accueil pour l'admission à l'UBM en 1<sup>ère</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement supérieur (année universitaire 2024/2025) est la suivante :

L1 parcours	Capacité d'accueil portail 2023	Capacité d'accueil portail 2024	Capacité d'accueil globale 2024	Observations
<b>Arts plastiques</b>	145	145	160	
<b>Design</b>	38	38	40	
<b>Cinéma et audiovisuel</b>	80	80	80	
<b>Théâtre</b>	80	80	80	
<b>Danse</b>	30	30	30	
<b>Musicologie et pratique artistique supérieure</b>	70	70	70	
<b>Musiques actuelles, Jazz et chanson (<i>Ouverture L1 tous</i>)</b>	0	21	21	
<b>Culture humaniste et scientifique</b>	40	40	40	
<b>Sciences de l'information-communication</b>	118	118	120	
<b>Information-communication /anglais</b>	38	38	40	
<b>Information-communication /allemand</b>	15	10	10	
<b>Information-communication /espagnol</b>	25	30	30	
<b>Sciences archéologiques</b>	80	80	80	
<b>Anglais-philosophie</b>	40	40	40	
<b>Géographie et aménagement</b>	220	220	220	
<b>Histoire</b>	580	580	600	
<b>Histoire – Enseignement délivré à distance</b>	85	85	90	
<b>Histoire et culture des mondes anciens</b>	40	40	40	
<b>Histoire Hambord</b>	10	10	10	
<b>Histoire de l'art</b>	320	320	320	
<b>Lettres</b>	280	280	280	
<b>Lettres – Enseignement délivré à distance</b>	70	70	70	
<b>Lettres classiques</b>	40	40	40	
<b>Lettres classiques – Enseignement délivré à distance</b>	45	45	45	

Lettres : BABEL : langues et cultures du monde	75	75	75	
Philosophie	135	135	135	
Philosophie – Accès Santé	40	40	40	
LLCER Allemand	35	35	35	
LLCER Anglais	500	500	520	
LLCER Arabe	100	100	100	
LLCER Chinois	60	60	60	
LLCER Coréen ( <i>Ouverture 2024</i> )	0	40	40	
LLCER Espagnol	250	250	250	
LLCER Italien	40	40	40	
LLCER Japonais	130	130	135	
LLCER Portugais trilingue	40	40	40	
LLCER Russe trilingue	50	50	50	
LLCER Anglais-Allemand	40	40	40	
LEA Anglais-Allemand	75	75	75	
LEA Anglais-Arabe	85	85	90	
LEA Anglais-Chinois	145	145	155	
LEA Anglais-Coréen	40	40	40	
LEA Anglais-Espagnol	440	440	440	
LEA Anglais-Italien	40	40	45	
LEA Anglais-Japonais	130	130	140	
LEA Anglais-Portugais	40	40	45	
LEA Anglais-Russe	85	85	90	
Sciences du langage	180	180	180	
LLCER Anglais – Agen	80	80	80	
LEA Anglais – Espagnol - Agen	80	80	80	
<b>TOTAL LICENCES</b>	5404	<b>5465</b>	<b>5576</b>	
<b>1ère année BUT</b>	Capacité d'accueil portail 2023	Capacité d'accueil portail 2024	Capacité d'accueil globale 2024	Observations
Carrières sociales – Animation sociale et socioculturelle	120	118	118	
Carrières sociales – Villes et territoires durables	30	28	28	
Information communication – Communication des organisations	30	30	30	
Information communication – Information numérique dans les organisations	30	30	30	
Information communication – Métiers du livre et du patrimoine	60	60	60	
Information communication – Publicité	30	30	30	
Métiers du multimédia et de l'internet	50	50	50	
<b>TOTAL BUT</b>	<b>350</b>	<b>346</b>	<b>346</b>	
<b>Diplôme universitaire</b>				
DU Pareo	20	20	20	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>5774</b>	<b>5831</b>	<b>5942</b>	

Mme Beghain évoque les données indiquées pour la LLCER Anglais dans la proposition soumise en séance au vote du CA : la LLCER Anglais affiche 500 places en capacité d'accueil portail 2024 et 520 places en capacité d'accueil globale 2024.

Elle demande ce qui explique cette différence.

Mme Mellac rappelle que c'est uniquement la capacité d'accueil portail qui est le point d'attention des tutelles pour affichage dans Parcoursup.

S'agissant de la LLCER anglais, la capacité d'accueil portail de cette formation reste à 500 places comme en 2023/2024. La capacité d'accueil globale dans cette formation est de 520 places pour tenir compte des redoublants et éventuellement des étudiants internationaux.

Mme Mellac évoque le travail mené en l'espèce sur les capacités d'accueil globales de l'UBM afin de les ajuster à la réalité des effectifs inscrits, notamment dans les formations LLCER Japonais et LEA Anglais-Japonais.

Elle explique que les capacités d'accueil globales dans ces formations étaient surdimensionnées, surtout en LEA Anglais-Japonais qui présentait une capacité d'accueil globale de 170 places alors qu'il n'y a pas 30 à 40 redoublants dans cette formation.

Pour la rentrée 2024/2025, la capacité d'accueil globale dans cette formation est révisée pour la ramener à 140 places au regard du nombre réel de ses redoublants.

De la même façon, et pour les mêmes raisons, la LCCER Japonais passe d'une capacité d'accueil globale de 145 places en 2023/2024 à 135 places en 2024/2025 ; la LEA Anglais-Portugais passe d'une capacité d'accueil globale de 50 places en 2023/2024 à 45 places en 2024/2025.

Mme Mellac précise que ne sont pas indiquées dans le tableau soumis au vote les capacités d'accueil *globales* antérieures votées pour l'admission à l'UBM à la rentrée 2023 en 1<sup>ère</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement supérieur.

M. Coste estime que la circonstance pour l'UBM de devoir négocier ses capacités d'accueil avec les autorités de tutelle illustre le caractère fictif de l'autonomie des universités. Celles-ci demeurent sous le contrôle de l'Etat, sans recevoir de ce dernier les moyens suffisants pour assurer leurs missions d'enseignement supérieur et de recherche.

Il évoque la nécessité d'une résistance à opposer en la matière, avec un choix qui pourrait être pour l'UBM de diminuer de façon drastique ses capacités d'accueil au regard du manque de personnels titulaires, afin de montrer que les capacités d'accueil qui lui sont demandées se situent très au-delà de ses moyens.

Il suggère à la présidence de l'UBM d'engager avec ses homologues « un bras de fer avec l'Etat », afin de l'appeler à ses responsabilités en la matière, les universités n'ayant pas à gérer la pénurie que l'Etat ne veut pas assumer.

M. le président évoque une autre approche : celle de continuer à demander à l'Etat l'attribution de moyens à la hauteur des besoins de l'université pour pouvoir accueillir convenablement les étudiants.

M. le président explique l'importance d'accueillir le plus d'étudiants possible à l'université, surtout dans le contexte actuel de forte concurrence de l'enseignement privé, mais à condition de disposer des moyens permettant de les accueillir convenablement.

M. Delavoie s'étonne que la présidence d'université puisse se féliciter d'avoir obtenu du Rectorat des diminutions de capacités d'accueil. Il indique que les élus étudiants de la liste EBM UNEF se déclarent opposés à cette nouvelle baisse des capacités d'accueil.

Il lit en séance la déclaration suivante :

*« Au nom de la liste EBM/l'UNEF, syndicat étudiant, je m'oppose à cette nouvelle baisse des capacités d'accueil. Cela fait la seconde année consécutive que celles-ci sont abaissées et les premières victimes seront encore une fois nous, étudiants, car nous serons confrontés à davantage de sélection. Ce ne sont pas moins de 129 places qui seront supprimées en première année de BUT et de master, qui s'ajoutent aux 80 places déjà supprimées l'année dernière en première année d'histoire et de sciences du langage, tout cela au nom de contraintes logistiques et humaines. Derrière cette nouvelle attaque de nos droits, nous faisons face à 3 coupables au sein de ce conseil.*

*Le premier n'est autre que la Présidence qui, cette année encore, brille par sa cynique hypocrisie. Nous constatons encore une fois que le discours ne rejoint pas les actes. Si en apparence, l'idée d'une université publique, gratuite et ouverte à tous d'une part, les prises de position contre la libéralisation de l'enseignement supérieur d'autre part semblent faire consensus entre nous, dans la pratique, vous vous pliez sans broncher aux contraintes qui vous sont imposées, contraintes qui dégradent d'année en année une université déjà à bout de souffle. Si vous étiez véritablement opposé à la sélection étudiante, vous auriez refusé cette nouvelle baisse des capacités d'accueil en menant campagne pour davantage de moyens humains et financiers.*

*Il fallait refuser cette dégradation en luttant dans le sens inverse, pour l'amélioration. Mais, une nouvelle fois, vous avez préféré faire reposer cette responsabilité sur les étudiants, qui payent encore une fois le prix du manque d'investissements de l'Etat.*

*Nos élu.e.s CFVU ont pu entendre qu'il s'agissait, en ce qui concerne l'admission en master, d'ajustements pour correspondre aux effectifs réels de fréquentation de nos cursus, car disproportionnés dans leur version actuellement en vigueur. Outre le fait que nous ne pouvons absolument pas être d'accord avec une telle déclaration en se reposant exclusivement sur les données sur les tendances démographiques, nous trouvons cette démarche risquée quand on sait tous les couacs occasionnés par la mise en place de la nouvelle plateforme d'admission en master l'année dernière, qui ont certainement leur part de responsabilité dans l'explication du nombre d'inscrits pour la rentrée 2023.*

*Nous contestons également d'emblée l'argument selon lequel cette mesure serait effectuée pour envoyer un signal d'alerte aux autorités de tutelle sur la situation difficile de notre université : d'une part, nous avons vu l'inefficacité du prétendu signal l'année dernière, puisque nous devons de nouveau nous prononcer ici aujourd'hui sur une diminution justifiée par des contraintes matérielles.*

*D'autre part, nous considérons que les étudiant.e.s ne doivent pas servir de variable d'ajustement pour compenser le désengagement de l'Etat.*

*Mais, nous ne ferions pas preuve de justesse et de discernement si nous ne dénoncions pas aussi la responsabilité accablante de l'opposition, ici présente. Une nouvelle fois, vous tentez de jouer la carte de la discrétion. Pas une seule fois vous n'avez pris la parole lors du CA de décembre 2022 sur ce sujet pour exprimer votre opposition à une diminution des capacités d'accueil, pas une seule fois vous n'avez exprimé votre soutien aux élus étudiants qui, peu importe leurs listes, ont unanimement voté contre cette diminution des capacités d'accueil en histoire et en sciences du langage.*

*Nous regrettons d'ailleurs l'absence des autres listes étudiantes, si énergiques lorsqu'il s'agit d'être bruyant pour défendre l'intérêt de leur organisation mais si peu actives lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts concrets des étudiants. Les discours ne rejoignent pas ici non plus les actes : si la dénonciation de la libéralisation de l'enseignement supérieur est collective, dans les faits nous savons le préjudice que vous avez causé à l'université durant les années où vous en étiez à la présidence.*

*Vous n'êtes en rien une nouveauté. Nous n'oublions pas les dizaines de postes gelés, ni les campagnes blanches dans lesquelles on ne recrutait qu'en tout et pour tout 3 enseignants-chercheurs pour toute l'université, contribuant ainsi gravement à la dégradation de nos conditions d'études et de travail.*

*Les taux de sous-encadrement s'étant envolés, vous avez préféré la sélection par le manque, le contingentement conditionné par les moyens.*

*Vous avez préféré dénoncer les difficiles conditions de travail de vos collègues - conditions dont nous sommes conscients et que nous dénonçons aussi, soyons clairs, l'objectif ici n'est pas d'opposer deux catégories de personnes – sans pour autant remettre les étudiant.e.s au coeur du problème.*

*Les étudiants ont ici aussi payé le prix du manque de moyens humains et matériels. Les deux dernières campagnes d'emplois ont partiellement contribué à contre-carrer cette tendance. Mais, elle ne répare pas l'entièreté des dommages causés à notre université.*

*Et enfin, le pire de tous, le rectorat, représentant de l'État. Depuis 3 décennies, ils (le Rectorat, l'Etat) affament le budget de nos IUT et universités. Ils ont fait de la sélection, une banalité, une variable d'ajustement. Parcoursup, Bienvenue en France, MonMaster, jusqu'où allons-nous ? Chaque année c'est la même histoire, des ajustements financiers répondant à une logique d'austérité qui conduisent à des gels de postes d'enseignants-chercheurs, à des dégradations de locaux universitaires et à un renforcement de la sélection étudiante. Ils brisent impitoyablement les aspirations de centaines de milliers d'étudiants. Au lieu d'investir, ils détruisent des vies. En vérité, ils préfèrent être les serviteurs du MEDEF que de répondre à votre devoir d'intérêt général.*

*Nous étudiants, sommes des travailleurs en formation, nous sommes les salariés de demain. Nous avons besoin de formations de qualité et de conditions dignes pour nous former et répondre aux besoins futurs de la société, aux enjeux sociaux et écologiques contemporains. Si l'ensemble des membres du CA ici présents – exception faite des étudiants – acceptent et assument de voter favorablement les la baisse des capacités d'accueil proposées aujourd'hui, nous, nous nous y refusons. Les étudiants, qui ne disposent que de 6 sièges mais représentent 18 000 personnes, sont minoritaires dans cette instance qui est donc anti-démocratique. Ces capacités d'accueil seront donc certainement approuvées malgré notre opposition. Néanmoins, sachez que nous n'oublierons pas ».*

M. le président indique entendre les préoccupations exprimées par les élus étudiants.

Il évoque les éléments expliquant les diminutions de places, dans la ligne de la présentation réalisée en séance par Mme Mellac.

S'agissant de l'IUT, le passage en 2024/2025 à 28 places (au lieu de 30) dans des parcours de BUT est lié à la réforme BUT et tient à la situation en tension de l'IUT en termes bâtiminaire et logistique qui nécessite cette légère diminution de places. Il s'explique aussi par l'ouverture à Périgueux BUT Carrières sociales « animation sociale et socioculturelle », qui au niveau de la Région Nouvelle Aquitaine accroît les capacités d'accueil dans cette formation.

M. le président souligne qu'à l'UBM, la majorité des formations dispensées ne sont pas sélectives à l'entrée. Par exception, certaines sélectionnent car le nombre d'enseignants dans ces formations ne permettent pas d'accueillir tous les étudiants.

Il cite l'exemple des études coréennes qui connaissent le taux de pression le plus élevé, avec plus de 1000 demandes d'inscriptions sollicitées en 2023/2024 dans cette discipline en L1 alors que la L1 LEA Anglais-Coréen ne dispose que de 40 places et que cette discipline est dispensée à l'UBM par un nombre réduit d'enseignants (3 enseignants-chercheurs titulaires dans cette discipline et quelques enseignants contractuels).

Il explique que pour répondre à cette demande, l'université prévoit d'ouvrir à la rentrée 2024 /2025 la LLCER Coréen.

Il assure de la volonté de l'UBM qui est d'accueillir le plus d'étudiants possible dans les disciplines où cela s'y prête compte tenu des taux d'encadrement et des moyens de l'université.

Il évoque son engagement avec d'autres présidents d'université à poursuivre la lutte pour obtenir de l'Etat les moyens permettant d'améliorer l'accueil des étudiants à l'université dans toutes ses dimensions.

Mme Mellac souligne que l'UBM enregistre sur l'ensemble de ces formations de 1<sup>ère</sup> cycle de l'enseignement supérieur une augmentation du nombre des places ouvertes en 1<sup>ère</sup> année pour la rentrée 2024/2025 : les capacités d'accueil 2024/2025 offrent 57 places en plus par rapport à 2023/2024 (Total capacité d'accueil portail en 2024 : 5831 places ; Total capacité d'accueil portail en 2023 : 5774 places d'où  $5831-5774 = 57$ ).

A la rentrée 2024, l'UBM augmente ainsi globalement ses capacités d'accueil en 1<sup>ère</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement supérieur.

Mme Mellac ajoute que l'analyse comparative des capacités d'accueil 2024/2025 et des capacités d'accueil antérieures, ainsi que du nombre des étudiants inscrits à l'UBM fait apparaître la situation de formations qui ne remplissent pas leurs places à hauteur de leur capacité d'accueil réelle alors qu'elles appellent tous les candidats intéressés.

Elle cite l'exemple notamment :

- du BUT Carrières sociales - animation sociale et socioculturelle : l'UBM a enregistré 101 étudiants inscrits en 2022/2023 dans cette formation en 1<sup>ère</sup> année ; 114 en 2023/2024. Pour 2024/2025, il est prévu 118 places pour l'accueil dans cette formation en 1<sup>ère</sup> année ;
- du BUT carrières sociales- villes et territoires durables : cette formation comptait 26 étudiants inscrits en 2022/2023 ; 27 en 2023/2024 ; l'UBM a obtenu de pouvoir fixer à 28 places la capacité d'accueil dans cette formation pour 2024/2025 (contre 30 places en 2023).

Dans ces deux formations BUT, tous les candidats ayant postulé dans cette formation ont pu obtenir une place s'ils n'avaient pas déjà répondu favorablement à une autre formation.

Elle souligne que pour 2024/2025, l'enjeu est de prévoir des capacités d'accueil à l'UBM correspondant à la réalité des inscriptions à l'UBM. Au final, ces capacités 2024/2025 ne sont pas en diminution par rapport à 2023/2024, mais au contraire augmentent de 57 places.

M. le président évoque le décalage observé entre les capacités d'accueil affichées et les capacités d'accueil réelles : l'établissement affiche des capacités d'accueil qui très souvent ne sont pas remplies car les candidats ne s'inscrivent pas dans ces formations.

M. Delavoie revient sur les propos de Mme Mellac concernant l'admission en 1<sup>ère</sup> année de BUT Carrières sociales « villes et territoires durables ».

Il indique que cette formation enregistre à sa connaissance plusieurs centaines de demandes d'admission chaque année, avec un nombre important de refus opposés à ces demandes.

Il estime que le projet de l'université de réduire à 28 le nombre de places ouvertes dans cette formation renforce la sélection déjà existante et empêche à des étudiants d'y avoir accès.

M. Delavoie explique avoir compris de discussions avec des personnels de l'IUT, que cette composante connaît une situation tendue liée à la mise en œuvre à moyens constants (sans recrutements supplémentaires) de la réforme « BUT » [diplôme préparé en 3 ans qui remplace le DUT (Diplôme universitaire de technologie), depuis la rentrée 2021].

Au regard de cette situation, il interroge la stratégie de l'université de diminution de ses capacités d'accueil et l'invite à « à ne pas tomber dans le piège » consistant à « opposer les intérêts des étudiants à ceux des enseignants-chercheurs et des enseignants ».

Il demande pourquoi l'université n'entre pas plutôt dans une forme de résistance vis-à-vis des autorités de tutelle, en leur signifiant son refus de diminuer ses capacités d'accueil et en demandant de l'Etat les moyens financiers et humains adaptés.

M. le président observe s'agissant de la réforme « BUT » que celle-ci est intervenue à la demande même des IUT, avec information signifiée dès le départ de l'absence de moyens supplémentaires de l'Etat pour la mise en œuvre de cette réforme.

Il souligne que globalement, sur le total de ses formations de 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement supérieur, l'UBM ne diminue pas ses capacités d'accueil pour la rentrée 2024/2025 mais au contraire les augmente (+57 places) par rapport à 2023/2024.

M. Bouhours se déclare personnellement favorable au principe de la sélection, considérant que tôt ou tard la réalité rattrape l'idéal et que la sélection s'opère, par la force des emplois disponibles dans tel ou tel domaine.

Il évoque son expérience passée d'une année spéciale Bibliothèques-Médiathèques suivie en IUT : il s'agissait à l'époque d'une formation de 25 étudiants, déjà très sélective, comprenant des étudiants déjà titulaires de diplôme de licence, de master.

Il explique qu'un grand nombre de ces étudiants ne sont pas parvenus à l'issue de leur année spéciale à l'IUT à trouver à un emploi dans le domaine recherché, compte tenu du faible nombre d'emplois proposés comparativement à la demande.

M. Bouhours estime illusoire dans ce contexte de considérer possible l'accueil de tous à l'université ; cela revient simplement à reporter pour les personnes concernées leur confrontation avec la réalité, sur le marché du travail. Il s'agit par la sélection de ne pas faire miroiter à des étudiants des emplois qu'ils n'auront pas.

M. Richard évoque la situation du département d'études des mondes anglophones marquée par la réalité de conditions de travail très dégradées du fait d'un nombre élevé d'étudiants et de recrutements d'enseignants très longtemps insuffisants.

Dans une telle situation, la question se pose de savoir si ces conditions de travail sont véritablement à la hauteur des attentes des étudiants, en termes de qualité matérielle des enseignements.

M. Richard cite l'exemple des conditions dans lesquels sont dispensés les enseignements de licence LEA (formations ouvertes avec des capacités d'accueil à 900 -1000 places en 1<sup>ère</sup> année), en direction d'un grand nombre d'étudiants dont la plupart sont amassés et dont certains se retrouvent dans les couloirs faute de places suffisantes dans les salles de cours.

Il évoque la nécessité de trouver des moyens pour y remédier : cela peut passer par des recrutements supplémentaires bien sûr mais la réalité s'impose à l'établissement et aux étudiants et il est malaisé d'imaginer exclure totalement la possibilité de devoir diminuer les capacités d'accueil de l'université.

M. le président rappelle les résultats favorables obtenus par l'UBM en matière d'insertion professionnelle de ses étudiants.

M. Hauquin rejoint ce propos et indique ne pas partager la position de M. Bouhours, qui témoigne de son point de vue d'une approche déterministe du lien emploi/formation qui peut exister dans certaines formations mais qui, globalement à l'UBM, ne se vérifie pas.

Il explique que les formations dispensées à l'UBM permettent aux étudiants d'acquérir un ensemble de compétences transversales, riches sur le plan qualitatif et favorables à leur épanouissement citoyen tout en les préparant à un panel de possibilités d'activités professionnelles très diversifiées, avec une base certes académique mais qui leur permet de déboucher sur des spécialisations.

Il conclut en indiquant que les enquêtes réalisées à ce sujet montrent que les étudiants diplômés de l'UBM se retrouvent dans tous les secteurs d'activité ; il se déclare disposer à en discuter hors du CA avec M. Bouhours.

➤ La discussion étant épuisée, la proposition de capacités d'accueil en 1<sup>ère</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement supérieur (2024/2025) est soumise au vote du CA :

Membres présents : 17  
Membres représentés : 11  
Abstention(s) : 0  
Votants : 28  
Blancs ou nuls : 0  
Suffrages exprimés : 28  
Pour : 24  
Contre : 4

➔ **Le conseil d'administration approuve les capacités d'accueil en 1<sup>ère</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement supérieur (2024/2025).**

**Point n°9 - Capacités d'accueil en 1<sup>ère</sup> année de 2<sup>ème</sup> cycle de l'enseignement supérieur (2024/2025) :**

Mme Mellac présente ce point de l'ordre du jour.

Elle explique que lors des campagnes d'admission antérieures sur la plateforme « MonMaster », les formations de masters dispensées par l'UBM y figuraient comme présentant un grand nombre de places vacantes à l'issue des phases d'admission non pas parce que les formations n'avaient pas rempli leur capacité d'accueil réelle mais parce que leur capacité d'accueil « portail » affichée sur la plateforme se situait bien au-delà de la capacité d'accueil réelle des formations concernées.

Elle ajoute que les capacités d'accueil proposées au vote du présent CA font suite à un travail de fond mené avec les composantes, les responsables de formations, sur les capacités d'accueil globales (CAL) en masters afin que ceux-ci présentent des capacités d'accueil correspondants à la réalité de leur recrutement (étudiants inscrits).

→Elle évoque les principes modifications proposées pour la rentrée 2024/2025 comparativement à 2023/2024 :

Pour les Masters relevant de l’UFR Humanités :

- M1 Arts plastiques : diminution de 10 places en capacité d’accueil portail (COL) et en capacité d’accueil globale (CAL) (COL : passe de 40 à 30 places ; CAL : passe de 50 à 40 places) ;
- M1 Histoire de l’Art : capacité d’accueil portail (COL) : passe de 40 à 35 places ; capacité d’accueil globale (CAL) : reste à 40 places ;
- M1 Etudes médiévales : capacité d’accueil portail (COL) : passe de 28 à 30 places ; capacité d’accueil globale (CAL) passe de 30 à 35 places ;

Pour les Masters relevant de l’UFR Langues et civilisations :

- M1 Langues, Lettres, Arts : capacité d’accueil portail (COL): reste à 30 places ; CAL : en capacité d’accueil globale (CAL) passe de 30 à 35 places ;
- M1 études anglophones et germanophones : capacité d’accueil portail (COL) : passe de 30 à 15 places ; capacité d’accueil globale (CAL) : passe de 30 à 15 places ;
- M1 études basques : capacité d’accueil portail (COL) : passe de 20 à 15 places ; capacité d’accueil globale (CAL) passe de 25 à 15 places ;
- M1 études chinoises : capacité d’accueil portail (COL) : passe de 35 à 20 places ; capacité d’accueil globale (CAL) passe de 40 à 25 places ;
- M1 études slaves : capacité d’accueil portail (COL) : passe de 20 à 15 places ; capacité d’accueil globale (CAL) passe de 25 à 15 places ;
- M1 études ibériques : capacité d’accueil portail (COL) : passe de 26 à 25 places ; capacité d’accueil globale (CAL) passe de 46 à 30 places ;
- M1 études japonaises : capacité d’accueil portail (COL) : passe de 40 à 35 places ; capacité d’accueil globale (CAL) passe de 45 à 40 places ;
- M1 Les Andalus : capacité d’accueil portail (COL) : passe de 60 à 30 places ; capacité d’accueil globale (CAL) passe de 60 à 35 places ;
- M1 Sciences du langage : capacité d’accueil portail (COL) : reste à 30 places ; capacité d’accueil globale (CAL) passe de 40 à 35 place) ;

Pour les Masters relevant de l’UFR STC :

- M1 International Master of African Studies (recrutement hors plateforme Mon Master) : capacité d’accueil portail (COL) : passe de 7 à places ; capacité d’accueil globale (CAL) passe de 14 à 10 places ;

→Au final, la proposition de capacités d’accueil des formations pour l’admission en 1<sup>ère</sup> année de 2<sup>ème</sup> cycle de l’enseignement supérieur (année universitaire 2024/2025) est la suivante :

	capacité portail	capacité globale	capacité portail (COL)	capacité globale (CAL)
MASTERS (composante/domaine/mention / parcours)	2023-24	2023-24	2024-25	2024-25
Institut Journalisme Bordeaux Aquitaine				
<b>SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES</b>				
Journalisme	36	38	36	38
M1 JOURNALISME (Recrutement hors plateforme Mon Master)	36	38	36	38
<b>Sous-total IJBA</b>	36	38	<b>36</b>	<b>38</b>
UFR Humanités				
<b>ARTS, LETTRES, LANGUES</b>				
Arts	76	92	66	82

M1 ARTS PLASTIQUES	40	50	30	40
M1 ARTISTE INTERVENANT : PRATIQUES ARTISTIQUES ET ACTIONS SOCIALES	20	25	20	25
M1 ILLUSTRATION	16	17	16	17
<b>Arts de la scène et du spectacle vivant</b>	<b>50</b>	<b>60</b>	<b>30</b>	<b>35</b>
M1 EXPERIMENTATIONS ET RECHERCHES DANS LES ARTS DE LA SCENE	50	60	30	35
<b>Cinéma et audiovisuel</b>	<b>49</b>	<b>55</b>	<b>49</b>	<b>55</b>
M1 APPROCHES HISTORIQUES ET SOCIO-CULTURELLES DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL	35	40	35	40
M1 DOCUMENTAIRE : MÉMOIRE, ARCHIVE, CREATION	14	15	14	15
<b>Design</b>	<b>36</b>	<b>25</b>	<b>36</b>	<b>43</b>
M1 INTERACTION, INNOVATION, SERVICE	20	25	20	25
M1 DESIGN SITUE : MILIEUX ET MATERIAUX Ouverture 2023-2024	16	18	16	18
<b>Arts, lettres et civilisations</b>	<b>75</b>	<b>85</b>	<b>75</b>	<b>85</b>
M1 RECHERCHE EN ETUDES LITTERAIRES	70	80	70	80
RECH. EN ETUDES LITT. - option "Lettres et arts du monde" (DD Bordeaux-Messine) <i>Recrutement hors plateforme Mon Master : recrutement international</i>	5	5	5	5
<b>Métiers du livre et de l'édition</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>45</b>
M1 EDITION	20	20	20	20
M1 BANDE DESSINEE : EDITION, THEORIE ET CRITIQUE	20	20	20	25
<b>Musicologie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
M1 MUSIQUE ET CULTURE <i>Pas d'ouverture en 2024-2025</i>	0	0	0	0
<b>SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES</b>				
<b>Archéologie, sciences pour l'archéologie</b>	<b>54</b>	<b>60</b>	<b>54</b>	<b>60</b>
M1 ARCHEOLOGIES	36	40	36	40
M1 ARCHEOMETRIE	18	20	18	20
<b>Direction de projets ou établissements culturels</b>	<b>24</b>	<b>28</b>	<b>24</b>	<b>28</b>
M1 INGENIERIE DE PROJETS CULTURELS ET INTERCULTURELS	24	28	24	28
<b>Etudes sur le genre</b>	<b>25</b>	<b>30</b>	<b>25</b>	<b>30</b>
M1 GENRES, CULTURES, SOCIETES	25	30	25	30
<b>Histoire</b>	<b>160</b>	<b>160</b>	<b>160</b>	<b>160</b>
M1 TRANSITIONS, INNOVATIONS ET ENVIRONNEMENT DU XVI <sup>ème</sup> AU XXI <sup>ème</sup> SIECLE	40	40	40	40
M1 GEOPOLITIQUES ET RELATIONS INTERNATIONALES DU XVI <sup>ème</sup> SIECLE AU XXI <sup>ème</sup> SIECLE	40	40	40	40
M1 POUVOIRS ET ESPACES POLITIQUES DU XVI <sup>ème</sup> SIECLE AU XXI <sup>ème</sup> SIECLE	40	40	40	40
M1 SOCIETE ET CULTURES URBAINES DU XVI <sup>ème</sup> SIECLE AU XXI <sup>ème</sup> SIECLE	40	40	40	40
<b>Civilisations, cultures et sociétés</b>	<b>15</b>	<b>20</b>	<b>15</b>	<b>20</b>
M1 ETUDES SUR LA GUERRE Ouverture 2023-2024	15	20	15	20
<b>Histoire de l'art</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>35</b>	<b>40</b>
M1 HISTOIRE DE L'ART	40	40	35	40
<b>Histoire, civilisations, patrimoine</b>	<b>69</b>	<b>75</b>	<b>71</b>	<b>80</b>
M1 ETUDES MEDIEVALES	28	30	30	35

M1 HISTOIRE ANCIENNE	28	30	28	30
M1 LETTRES CLASSIQUES	13	15	13	15
<b>Information et médiation scientifique et technique (mention commune avec l'UFR STC)</b>	<b>40</b>	<b>50</b>	<b>40</b>	<b>50</b>
M1 EPISTEMOLOGIE ET HISTOIRE DES SCIENCES ET TECHNIQUES	20	25	20	25
M1 MEDIATION ET COMMUNICATION DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES	20	20	20	20
M1 PHILOSOPHY IN BIOLOGY AND MEDICINE <i>Recrutement hors plateforme Mon Master : recrutement international</i>	0	5	0	5
<b>Patrimoine et musées</b>	<b>26</b>	<b>28</b>	<b>26</b>	<b>28</b>
M1 PATRIMOINE ET MUSEES	26	28	26	28
<b>Philosophie</b>	<b>35</b>	<b>40</b>	<b>35</b>	<b>40</b>
M1 RECHERCHES PHILOSOPHIQUES SUR LA NATURE, L'HOMME ET LA SOCIETE	35	40	35	40
<b>Sciences des religions et sociétés</b>	<b>45</b>	<b>60</b>	<b>45</b>	<b>60</b>
M1 RELIGIONS ET SOCIETES	20	25	20	25
M1 RELIGIONS ET SOCIETES (FAD)	25	35	25	35
<b>Sous total Humanités</b>	<b>859</b>	<b>948</b>	<b>826</b>	<b>941</b>
<b>UFR Langues et Civilisations</b>				
<b>ARTS, LETTRES, LANGUES</b>				
<b>Etudes culturelles</b>	<b>30</b>	<b>40</b>	<b>30</b>	<b>35</b>
M1 LANGUES, LETTRES, ARTS	30	40	30	35
<b>Français langue étrangère</b>	<b>40</b>	<b>45</b>	<b>40</b>	<b>45</b>
M1 DIFLES, INGENIERIES DE FORMATION, CONTEXTES PLURIELS	35	40	35	40
M1 DIDACTIQUE DU FLE ET DES FRANCOPHONIES (double diplôme Bordeaux-Naples) <i>Recrutement hors plateforme Mon Master : recrutement international</i>	5	5	5	5
<b>Langues étrangères appliquées</b>	<b>70</b>	<b>80</b>	<b>70</b>	<b>80</b>
M1 ECONOMIE DU VIN, OENOTOURISME	25	28	25	28
M1 MONTAGE DE PROJETS TRANSFRONTALIERS / INTERNATIONAUX	20	24	20	24
M1 MANAGEMENT DE PROJETS EVENEMENTIELS	25	28	25	28
<b>Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales</b>	<b>401</b>	<b>481</b>	<b>325</b>	<b>370</b>
M1 ETUDES ANGLOPHONES	90	100	90	100
M1 ETUDES ANGLOPHONES ET GERMANOPHONES	30	30	15	15
M1 ETUDES BASQUES	20	25	15	15
M1 ETUDES CHINOISES	35	40	20	25
M1 ETUDES GERMANIQUES : CULTURE, TRADUCTION, ENSEIGNEMENT	30	40	30	40
M1 ETUDES GERMANIQUES (double diplôme Bordeaux-Potsdam) <i>Recrutement hors plateforme Mon Master : recrutement international</i>	10	10	10	10
M1 ETUDES SLAVES : MONDE EST-EUROPEEN	20	25	15	15
M1 ETUDES IBERIQUES ET LATINO-AMERICAINES	26	46	25	30
M1 DIDACTIQUE DE L'ESPAGNOL	40	60	40	45
M1 ETUDES JAPONAISES	40	45	35	40

M1 LES ANDALUS : DOMAINES ARABOPHONES ET IBERIQUES	60	60	30	35
<b>Management et commerce international</b>	<b>45</b>	<b>48</b>	<b>45</b>	<b>48</b>
M1 COMMERCE INTERNATIONAL ET PAYS EMERGENTS	45	48	45	48
<b>Sciences du langage</b>	<b>44</b>	<b>54</b>	<b>44</b>	<b>49</b>
M1 SCIENCES DU LANGAGE	30	40	30	35
M1 PLURILINGUISME ET LINGUISTIQUE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL (double diplôme Bordeaux - Constance)	14	14	14	14
<b>Sous total Langues et Civilisations</b>	<b>630</b>	<b>748</b>	<b>554</b>	<b>627</b>
<b>UFR Sciences Territoires &amp; Communication</b>				
<b>SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES</b>				
<b>Communication des organisations</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>
M1 COMMUNICATION DES ORGANISATIONS : STRATEGIE ET CONSEIL	30	30	30	30
<b>Communication publique et politique</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
M1 COMMUNICATION PUBLIQUE ET POLITIQUE				
	20	20	20	20
<b>Etudes du développement</b>	<b>22</b>	<b>49</b>	<b>15</b>	<b>45</b>
M1 ETUDES INTERDISCIPLINAIRES DES DYNAMIQUES AFRICAINES	15	15	15	15
M1 INTERNATIONAL MASTER OF AFRICAN STUDIES (Recrutement hors plateforme Mon Master)	7	14	5	10
M1 EUROPEAN INTERDISCIPLINARY MASTER AFRICAN STUDIES (Recrutement hors plateforme Mon Master et Apoflux)	0	20	20	20
<b>Géographie, aménagement, environnement et développement</b>	<b>33</b>	<b>35</b>	<b>33</b>	<b>35</b>
M1 GESTION TERRITORIALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	15	15	15	15
M1 TERRITOIRES, IMAGES, ENVIRONNEMENTS	18	20	18	20
<b>Gestion des territoires et développement local</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
M1 ALIMENTATION DURABLE ET RESILIENCE TERRITORIALE	15	15	15	15
<b>Humanités numériques</b>	<b>38</b>	<b>40</b>	<b>38</b>	<b>40</b>
M1 CONCEPTION DE PROJETS NUMERIQUE ET NARRATION TRANSMEDIA	20	20	20	20
M1 DISPOSITIFS NUMERIQUES EDUCATIFS	18	20	18	20
<b>Information et médiation scientifique et technique (commune avec l'UFR Humanités)</b>				
<i>voir UFR Humanité</i>				
<b>Information, communication</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>35</b>
M1 SEMIOLOGIE ET COMMUNICATION : TRANSITIONS DES MONDES	15	15	15	15
M1 COMMUNICATION ET GENERATIONS : ETUDE DES PUBLICS	20	20	20	20
<b>Tourisme</b>	<b>18</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>20</b>
M1 AGEST - TRANSITION DES ORGANISMES LOCAUX DE TOURISME	18	20	18	20
<b>Urbanisme et aménagement</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>47</b>
M1 URBANISME : PAYSAGE, EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET PROJETS DE TERRITOIRE	20	20	20	20

M1 URBANISME ET AMENAGEMENT (double diplôme Bordeaux-Florence) (Recrutement hors plateforme Mon Master)	5	5	5	5
M1 URBANISME : STRATEGIE, PROJETS, MAITRISE D'OUVRAGE	22	22	22	22
<b>Sous total STC</b>	258	291	<b>251</b>	<b>287</b>
<b>MEEF</b>				
<b>Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2nd degré</b>	<b>200</b>	<b>236</b>	<b>200</b>	<b>221</b>
M1 PLC CAPES HISTOIRE GEOGRAPHIE	60	70	60	60
M1 PLC CAPES LETTRES	40	45	40	45
M1 PLC CAPES ANGLAIS	45	55	45	55
M1 PLC CAPES ARTS PLASTIQUES	28	30	28	30
M1 PLC CAPES MUSIQUE	12	16	12	16
M1 PLC CAPES BASQUE	15	20	15	15
<b>Sous-total MEEF</b>	<b>200</b>	<b>236</b>	<b>200</b>	<b>221</b>
			<b>capacité portail (COL)</b>	<b>capacité globale (CAL)</b>
			<b>2024-25</b>	<b>2024-25</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL MASTERS</b>			<b>1867</b>	<b>2114</b>

Mme Mellac assure de l'attention portée dans la détermination de ces capacités d'accueil de masters 2024/2025 afin qu'elles n'induisent pas de baisse de recrutement. Il s'agit d'ajuster ces capacités au plus près de la réalité du recrutement observée dans ces formations.

Elle évoque toutefois « un effondrement » du nombre des étudiants inscrits en master d'études chinoises.

M. Castets se déclare étonné du propos avancé d'un « effondrement » des effectifs étudiants inscrits en master études chinoises qui ne correspond pas de son point de vue à la réalité constatée.

Il avance le chiffre de promotion de 40-45 étudiants en général en master d'études chinoises, selon des effectifs qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre

Mme Bellocq rejoint la remarque de M. Castets en indiquant que dans cette discipline (études chinoises), il est dénombré à sa connaissance en 2023/2024 deux groupes d'au moins 35 étudiants en L2 et environ 60 étudiants en L3 LEA.

Mme Mellac atténue son propos, en expliquant que la tendance observée en l'espèce n'est pas celle d'un « effondrement » mais plutôt d'une diminution lente d'année en année du nombre d'étudiants inscrits dans cette discipline, notamment en LLCER études chinoises.

M. Coste remarque que dans l'idéal, le MESR devrait reconnaître la situation délicate des EPSCP et leur permettre de recruter le nombre d'enseignants nécessaire au regard de l'augmentation continue du nombre des étudiants en université.

Il évoque la difficulté à assurer les formations lorsque le nombre des enseignants pour les dispenser ne sont pas en nombre suffisant par rapport aux capacités d'accueil fixées.

Il indique avoir lui-même demandé une diminution des capacités d'accueil en Master (en histoire contemporaine) car sinon les équipes ne peuvent pas encadrer aussi bien que possible les étudiants inscrits en master.

Il explique qu'en l'absence de moyens humains adaptés, le levier restant aux universités est la diminution de leurs capacités d'accueil et que si l'ensemble des universités convenaient d'une diminution importante de leurs capacités d'accueil de manière importante, cela ferait peut-être réagir le MESR.

M. Dunas indique espérer que les conseillers puissent s'entendre sur la position de l'UBM qui devrait être de réclamer à l'Etat la création de postes d'enseignants en nombre suffisant plutôt que d'opter pour la diminution des capacités d'accueil.

M. Richard évoque la tendance de certaines formations à « gonfler » leurs capacités d'accueil sur la plateforme nationale « MonMaster » pour confirmer leur attractivité. Il souligne la nécessité d'une cohérence à observer entre les capacités d'accueil affichées et de la réalité matérielle de l'accueil dans ces formations.

M. Richard demande à quoi correspond le M1 didactique de l'espagnol.

Mme Rodriguez-Lazaro répond qu'il s'agit d'une formation de master préparant au CAPES en espagnol.

M. Richard s'étonne de l'intitulé de cette formation en études hispaniques, dès lors que dans d'autres disciplines, des formations semblables sont dispensées dans le cadre de masters MEEF.

Mme Rodriguez-Lazaro répond que ce master didactique de l'espagnol n'est plus un master MEEF.

➤ La discussion étant épuisée, la proposition de capacités d'accueil en 1<sup>ère</sup> année de 2<sup>ème</sup> cycle de l'enseignement supérieur (2024/2025) est soumise au vote du CA :

Membres présents : 16  
Membres représentés : 11  
Abstention(s) : 0  
Votants : 27  
Blancs ou nuls : 0  
Suffrages exprimés : 27  
Pour : 23  
Contre : 4

➔ **Le conseil d'administration approuve les capacités d'accueil en 1<sup>ère</sup> année de 2<sup>ème</sup> cycle de l'enseignement supérieur (2024/2025).**

**Point n°10 - Actualisation du dispositif de forfaits « mobilité durable » :**

M. Champ présente ce point de l'ordre du jour.

L'actualisation proposée du dispositif de forfaits « mobilité durable » est décrite en colonne de droite du tableau ci-dessous :

Dispositif antérieur prévu par la délibération CA CA2021/03 du 22 janvier 2021	Nouveau dispositif applicable
<p><u>Textes de référence :</u> - décret n°2020-543 du 09 mai 2020 portant création du forfait de mobilité durable dans la fonction publique ; - arrêté du 09 mai 2020 pris pour l'application du décret relatif au versement du forfait mobilité durable dans la fonction publique d'Etat.</p>	<p><u>Textes de référence :</u> - décret n°2022-1562 du 13 décembre 2022 modifiant le décret n°2020-543 du 09 mai 2020 portant création du forfait de mobilité durable dans la fonction publique. - arrêté du 13 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 09 mai 2020 pris pour l'application du décret relatif au versement du forfait mobilité durable dans la fonction publique.</p>
<p>Il est proposé de mettre en place le « forfait mobilités durables » au sein de l'Université Bordeaux Montaigne à compter du 01/01/2021.</p> <p>Il s'agit d'une incitation à utiliser les mobilités douces : l'employeur s'acquitte d'une participation aux frais engagés par les personnels au titre des déplacements entre le lieu de résidence habituel et le lieu de travail, sous réserve d'utiliser au moins 100 jours sur l'année civile :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- un cycle</li><li>- un cycle à pédalage assisté</li><li>- le covoiturage en tant que conducteur ou passager</li><li>- ou de combiner en alternance l'utilisation du cycle et le covoiturage</li></ul> <p>(à l'exclusion des trottinettes ou d'un service de vélo partagé).</p> <p>Ce forfait ne peut se cumuler avec le dispositif existant de remboursement partiel des transports en commun, qui permet le remboursement de la moitié de l'abonnement (dans la limite de 86,16 euros mensuels), ni avec un abonnement à un service de location de vélo partagé.</p> <p><i>Ainsi, la personne concernée devra faire le choix entre ces deux modalités, si elle est éligible aux deux.</i></p> <p>Des justificatifs seront demandés (attestation sur l'honneur, factures d'achat ou d'entretien éventuellement, ou justificatif émanant d'une plateforme de covoiturage).</p> <p>Le forfait de 200 euros est versé en une seule fois l'année suivante. Cette somme est exonérée d'impôts et de prélèvements sociaux.</p>	<p>→ Il est proposé de mettre en œuvre le dispositif actualisé dit de « forfait mobilités durables » au sein de l'Université Bordeaux Montaigne compte tenu des évolutions réglementaires susvisées, pour les déplacements des personnels à compter du 01/01/2023.</p> <p>Le versement de ce forfait a vocation à assurer la prise en charge des frais engagés par les agents au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail à l'aide d'un mode de transport alternatif et durable.</p> <p>Il s'applique à l'ensemble du personnel, quel que soit son statut : fonctionnaire stagiaire ou titulaire, agent contractuel (y compris de droit privé).</p> <p>Sont éligibles les déplacements réalisés par les agents : - avec leur cycle ou cycle à pédalage assisté personnel ; - en tant que conducteur ou passager en covoiturage ; - avec un engin de déplacement personnel motorisé ; - à l'aide d'un cyclomoteur, d'une motocyclette, d'un cycle ou d'un cycle à pédalage assisté, ou d'un engin de déplacement motorisé ou non, loué ou mis à disposition en libre-service. Lorsque ces engins sont motorisés, le moteur ou l'assistance doivent être non thermiques ; - en recourant à un service d'auto-partage, à condition que les véhicules mis à disposition soient des véhicules à faibles émissions.</p> <p>Le montant annuel du forfait s'élève à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 100 € lorsque le nombre de déplacements est compris entre 30 et 59 jours ;</li><li>• 200 € lorsque le nombre de déplacements est compris entre 60 et 99 jours ;</li><li>• 300 € lorsque le nombre de déplacements est d'au moins 100 jours.</li></ul> <p>Le versement de ce forfait est cumulable avec la prise en charge mensuelle des frais d'abonnement de transport public ou de service de location de vélo, telle que régie par les dispositions du décret n°2010-676 du 21 juin 2010.</p> <p>Le bénéfice du forfait est subordonné a minima au dépôt d'une déclaration sur l'honneur établie par l'agent et transmise la direction des ressources humaines au plus</p>

	<p>tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé.</p> <p>Le versement intervient l'année suivante, en une seule fraction.</p> <p>En application des dispositions du b. du 19<sup>ter</sup> de l'article 81 du code général des impôts et des paragraphes 1130 et suivants du bulletin officiel de la sécurité sociale, le versement du forfait mobilités durables est exonéré de cotisations et de contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu.</p>
--	--

- L'actualisation proposée du dispositif de « forfaits mobilité durable » est soumise au vote du CA :
- Membres présents : 15
  - Membres représentés : 12
  - Abstention(s) : 0
  - Votants : 27
  - Blancs ou nuls : 0
  - Suffrages exprimés : 27
  - Pour : 27
  - Contre : 0

➔ **Le conseil d'administration approuve l'actualisation proposée du dispositif de « forfaits mobilité durable »**

**Point n°11 - Charte de la recherche et des sciences participatives :**

M. Champ indique qu'il est proposé au CA d'approuver l'adhésion de l'Université Bordeaux Montaigne à la Charte de la recherche et des sciences participatives ainsi que la signature de cette charte par le président de l'Université Bordeaux Montaigne.

M. Champ explique que la signature de la Charte de la recherche et des sciences participatives est une démarche indispensable à opérer pour demander auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) l'obtention du label « SAPS » [« *sciences avec et pour la société* » (SAPS)]. Il s'agit d'une pièce dont la présentation est requise pour candidater à des appels à projets (AAP) SAPS et obtenir des financements à ce titre et ainsi développer les ressources propres de l'université.

M. le président ajoute que l'UBM candidate au 3<sup>ème</sup> appel à projets de l'AAP SAPS. Mme Le Mao (VP déléguée SAPS) a invité la communauté universitaire de l'UBM à plusieurs réunions à ce sujet.

M. Richard demande quel organisme est à l'initiative de cette charte.

M. Champ répond qu'il s'agit du MESR. Il précise que cette charte est un document standard datant à l'origine de 2017, qui ne présentait pas au départ d'enjeux en termes de dépôt de projet, et qui a été récemment intégré dans la démarche de labellisation SAPS. Selon M. Champ, peu d'établissements se sont saisis dès 2017 de ce document.

- La proposition d'adhésion de l'Université Bordeaux Montaigne de la Charte de la recherche et des sciences participatives et de signature de ladite charte par le représentant légal de l'université est soumise au vote du CA :

Membres présents : 15  
 Membres représentés : 12  
 Abstention(s) : 0  
 Votants : 27  
 Blancs ou nuls : 0  
 Suffrages exprimés : 27  
 Pour : 27  
 Contre : 0

➡ Le conseil d'administration approuve l'adhésion de l'Université Bordeaux Montaigne de la Charte de la recherche et des sciences participatives et la signature de ladite charte par le représentant légal de l'université

**Point n°12 - Actualisation de la représentation étudiante au sein du comité électoral consultatif de l'université :**

Il est proposé au CA d'approuver l'actualisation suivante de la représentation étudiante au sein du comité électoral de l'université :

	Représentants des enseignants-chercheurs et des enseignants		Représentants des personnels Biatss	*Représentants « étudiants »
	Collège A	Collège B		
NOM Prénom	(1 représentant/liste)  ▪ Liste « Ensemble ! » : COSTE Laurent.  ▪ Liste « Montaigne autrement » : RODRIGUEZ LAZARO Nuria  ▪ Liste « Montaigne en partage » : BEGHAIN Véronique	(1 représentant/liste)  ▪ Liste « Montaigne autrement » : ANDRÉ-LAMAT Véronique.  ▪ Liste « Montaigne en partage » : HEINEBERG Ilana.	(1 représentant/liste)  ▪ Liste « Ensemble ! » : BOUHOURS Adrien.  ▪ Liste « Ferc Sup CGT » : LOPEZ Christine.  ▪ Liste SGEN-CFDT : HAUQUIN Pascal.  ▪ Liste SNASUB-FSU : DUTHOIT Franck.  ▪ Liste UNSA: TA QUANG Amandine.	(1 représentant/liste)  ▪ Liste « EBM » : <a href="#">WEIDMANN Antoine</a>  ▪ Liste « Le Poing levé, une jeunesse de luttes ! » : LUTZ Jahan.  ▪ Liste « Bouge ton campus avec Inter'assos » : <a href="#">BEZIAT Eva-Marie (jusqu'au 31/12/2023)</a> <a href="#">LAURET Augustin (à compter du 01/01/2024)</a>

➤ La proposition d'actualisation de la représentation étudiante au sein du comité électoral consultatif de l'université est soumise au vote du CA :

Membres présents : 15  
 Membres représentés : 12  
 Abstention(s) : 0  
 Votants : 27  
 Blancs ou nuls : 0  
 Suffrages exprimés : 27  
 Pour : 27  
 Contre : 0

➡ Le conseil d'administration approuve l'actualisation proposée de la représentation étudiante au sein du comité électoral consultatif de l'université.

**Point n°13 - Actualisation de la représentation étudiante au sein de la commission des statuts de l'université :**

Il est proposé au CA d'approuver l'actualisation suivante de la représentation étudiante au sein de la commission des statuts de l'université :

	Représentants des listes enseignantes représentées au CA		Représentants de sections syndicales représentatives de personnel	Représentants « Biatss » des syndicats représentées au CSA	*Représentants « étudiants »
	Collège A	Collège B			
<i>NOM Prénom</i>	(2 représentants/liste) <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Liste « Ensemble ! »: - COSTE Laurent; - (<i>sans objet</i>).</li> <li>▪ Liste « Montaigne autrement » (collège A): - GUYOT Sylvain - RODRIGUEZ LAZARO Nuria.</li> <li>▪ Liste « Montaigne en partage » (collège A): - BEGHAIN Véronique - ORTEL Philippe.</li> </ul>	(2 représentants/liste) <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Liste « Montaigne autrement »: - ANDRÉ-LAMAT Véronique. CASTETS Rémi</li> <li>▪ Liste « Montaigne en partage »: - DUVERNEUIL Bruno BELLOCQ Maylis</li> </ul>	COSTE Laurent FLORENCE Amélie GAILLARD Aurélie DURET-PUJOL Marie TAUZIN Isabelle RACAUD Sylvain MULLALY Jason	DUTHOIT Franck SABATIER Dominique HAUQUIN Pascal DELERUE Régis LOPEZ Christine ARCELIN-LABERIE Karine GOUVIER Stéphane MALERET Sylvie	(2 représentants /liste) <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Liste « EBM »: DUNAS Noé WEIDMANN Antoine.</li> <li>▪ Liste « Le Poing levé, une jeunesse de luttés ! »: LUTZ Jahan. <a href="#">LUTARD Ugo.</a></li> <li>▪ Liste « Bouge ton campus avec Inter'assos » : <a href="#">LAURET Augustin</a> <a href="#">BEZIAT Eva-Marie</a></li> </ul>

➤ La proposition d'actualisation de la représentation étudiante au sein de la commission des statuts de l'université est soumise au vote du CA :

Membres présents : 15  
Membres représentés : 12  
Abstention(s) : 0  
Votants : 27  
Blancs ou nuls : 0  
Suffrages exprimés : 27  
Pour : 27  
Contre : 0

➡ Le conseil d'administration approuve l'actualisation proposée de la représentation étudiante au sein de la commission des statuts de l'université.

**Point n°14 - Règlement du concours « Bariolée » :**

Il est proposé au CA d'approuver le règlement de concours « Bariolée » ouvert en 2022/2023 aux étudiants et personnels de l'UBM :

L'Université Bordeaux Montaigne (UBM) organise un concours local « Bariolée » ouvert à ses étudiant.e.s et ses personnels.

**Article 2 – OBJET DU CONCOURS**

Ce concours d'œuvres visuelles est destinée à permettre aux étudiant.e.s et personnels de l'Université de révéler leurs talents artistiques au cours d'une exposition qui se déroulera en 2023 à la bibliothèque Rigoberta Menchú. Parmi les œuvres sélectionnés par le jury, une œuvre restera exposée de façon pérenne à la bibliothèque à l'issue de cette exposition.

Ce concours visera également à permettre aux usagers de la nouvelle bibliothèque Rigoberta Menchú, ouverte fin septembre 2022, de s'appropriier les lieux via les œuvres artistiques proposées.

Le.a lauréat.e du concours se verra attribuer la somme de 500 €. Son œuvre restera exposée de manière permanente à la bibliothèque Rigoberta Menchú et rejoindra les collections de l'Université Bordeaux Montaigne.

Le second prix constituera en un bon d'achat dans le magasin Boesner (Galeries Tatry, 170 Cr du Médoc, 33300 Bordeaux) d'une valeur de 150 €

Le troisième prix constituera en un bon d'achat du magasin Boesner d'une valeur de 100 €

L'approbation par le CA est sollicitée pour permettre l'attribution des prix aux lauréats du concours.

M. Coste relève une coquille à rectifier au 1<sup>er</sup> § de l'article 2 du règlement proposé, concernant la mention suivante : « *Parmi les œuvres sélectionnés (...)* », l'adjectif relevé en l'espèce devant être orthographié au féminin pluriel « *Parmi les œuvres sélectionnées (...)* »

➤ Le règlement est soumis au vote du CA :

Membres présents : 15  
Membres représentés : 12  
Abstention(s) : 0  
Votants : 27  
Blancs ou nuls : 0  
Suffrages exprimés : 27  
Pour : 27  
Contre : 0

➔ **Le conseil d'administration approuve l'actualisation proposée de la représentation étudiante au sein de la commission des statuts de l'université.**

**Point n°15 - Accords, conventions de coopération internationale (pour information du CA) :**

M. Champ avise les conseillers de la signature des accords et conventions de coopération internationale suivants :

- Accord-cadre de coopération internationale entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et la Universidad Nacional de Cuyo (Argentine) ;
- Convention cadre de coopération internationale entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et Shimonoseki City University (Japon) ;
- Convention cadre de coopération internationale entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et Yerevan State University (Arménie) ;
- Convention d'application relative à la mobilité enseignante entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et la Universidad Nacional de Cuyo (Argentine) ;
- Convention d'application relative à la mobilité des étudiants entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et la Universidad Nacional de Cuyo (Argentine) ;
- Protocole d'échanges profil international entre l'Université Laval (Québec, Canada), Faculté d'aménagement, architecture, art et design (FAAAD) et l'Université Bordeaux Montaigne (France) Département Institut d'Aménagement, de tourisme et d'urbanisme (IATU) ;
- Convention d'application relative à la mobilité des étudiants entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et Yerevan State University (Arménie) ;
- Convention cadre de coopération internationale entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) l'Université d'Agriculture et Technologie Jomo Kenyatta (Kenya) ;
- Convention cadre de coopération internationale entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et l'Université Nationale de La Plata (Argentine) ;
- Convention cadre de coopération internationale entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et l'Université d'Ajou (République de Corée) ;
- Convention d'application relative à la mobilité enseignante entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et l'Université Nationale de La Plata (Argentine) ;
- Convention d'application relative à la mobilité des étudiants entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et l'Université Nationale de La Plata (Argentine) ;
- Convention d'application relative à la mobilité des étudiants entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et l'Université d'Ajou (République de Corée) ;
- Convention cadre de coopération internationale entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et Sichuan Normal University (Chine) ;
- Convention d'application relative à la mobilité des étudiants entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et Sichuan Normal University (Chine) ;
- Convention spécifique relative à la mobilité étudiante - stage linguistique - entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et Wuhan Business University (Chine).

**Point n°16 - Motion :**

M. le président lit en séance la motion proposée par M. Coste :

*« Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne, réuni le 15 décembre pour voter le budget 2024, fait part de ses plus vives réserves suite aux propos du Président de la République, lors de l'installation du conseil présidentiel de la science. Face aux problèmes de l'université, ce sont donc les recettes qui ont échoué depuis des années qui vont être renforcées par pure idéologie. Ce n'est pas de davantage d'autonomie dont ont besoin les universités, c'est de davantage de moyens pour former la jeunesse de notre pays et renforcer les équipes de recherche dans la compétition mondiale en cours ».*

➤ La motion proposée ne suscitant pas d'observations, elle est soumise au vote du CA :

Membres présents : 15  
Membres représentés : 12  
Abstention(s) : 0

Votants : 27  
Blancs ou nuls : 0  
Suffrages exprimés : 27  
Pour : 27  
Contre : 0

➔ **Le conseil d'administration approuve la motion proposée.**

L'ensemble des points de l'ordre du jour étant épuisé, la séance du CA est levée à 14H29.

Fait à Pessac, le 15 décembre 2023.

Le Président,

*Signé*

Lionel LARRÉ.